



Avenue Eugène Mascaux, 72
6001 Charleroi • Belgique
Tél : + 32 71 23 97 00
comase@comase.com
www.comase.com



« CITIZEN WASTE » :

Etude relative à la compréhension et l'amélioration de la performance bruxelloise de tri des déchets par les ménages

Valorisation des résultats antérieurs et suivi de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires pour les ménages en RBC

Décembre 2023



Table des matières

1	Introduction.....	6
1.1	Contextualisation	6
1.2	Logements « verticaux » - l’enjeu bruxellois	6
1.2.1	Un type d’habitat très présent à Bruxelles.....	6
1.2.2	De moindre performances de tri	7
1.3	Le cœur de Citizen Waste : comprendre le comportement et les pratiques des ménages pour identifier des leviers d’action	9
1.4	Le programme de travail Citizen Waste.....	10
2	Valorisation des résultats antérieurs	12
2.1	Une communication simplifiée et harmonisée.....	13
2.2	Une distribution de dispositifs de pré-tri à repenser.....	13
2.3	Un service habitat vertical aux compétences élargies.....	13
2.3.1	Un point de contact et de conseils	14
2.3.2	Une grille de diagnostic comme outil de discussion et d’amélioration.....	14
3	Suivi de la mise en œuvre de l’obligation de tri des déchets alimentaires.....	15
3.1	Contexte.....	15
3.2	Enquête auprès de la population bruxelloise	16
3.2.1	Introduction	16
3.2.2	Méthodologie	16
3.2.3	Caractérisation de l’échantillon de répondants	16
3.2.4	Analyse des principaux résultats	22
3.2.5	Conclusions et recommandations	43
4	Visites de sites en habitat vertical	46
4.1	Introduction	46
4.2	Méthodologie.....	46
4.3	Description des sites visités	46
4.3.1	Caractérisation des sites.....	46
4.3.2	Mise en œuvre du tri sur site	48
4.4	Principaux constats	49
4.4.1	Distribution des conteneurs et communication sur la mise en œuvre du tri	49
4.4.2	Facteurs influençant l’introduction des conteneurs orange	55
4.4.3	Part des ménages qui trient leurs déchets alimentaires.....	57
4.4.4	Qualité de la fraction et erreurs de tri.....	57
4.4.5	Collecte hybride.....	59
4.4.6	Conteneurs non collectés	60





4.4.7	Freins spécifiques au tri des déchets alimentaires pour les habitants.....	61
4.5	Recommandations	63
4.5.1	Outils de tri	63
4.5.2	A propos de la communication.....	65
4.5.3	Attentes du terrain par rapport à la mise en place d'un service d'accompagnement....	66
4.5.4	Gestion des collectes hybrides chez Bruxelles Propreté	68
4.6	Points concernant les autres fractions.....	68
4.6.1	Gestion et coût de l'enlèvement des encombrants	69
4.6.2	Accessibilité PMR des conteneurs	69
5	Réalisation d'une grille de diagnostic de locaux poubelles	70
5.1	Contexte	70
5.2	Méthodologie et présentation de l'outil.....	70
6	Conclusion générale	72
6.1	Un contexte particulier et des situations spécifiques.....	72
6.1.1	One size fits not all	72
6.1.2	Une meilleure connaissance du terrain.....	73
6.1.3	Une approche multi-acteurs.....	73
6.1.4	Harmonisation, simplification et cohérence	73
6.2	Limites du projet	74
6.3	Remerciements	74
6.4	Liens vers les différentes publications du projet	74
7	Annexes.....	75
7.1	Grilles d'entretien pour les visites	75
7.2	Enquête déchets alimentaires (FR et NL).....	75



Table des tableaux

Tableau 1 : Réunions de diffusion et valorisation des résultats du second rapport Citizen Waste.....	12
Tableau 2 : Répartition des répondants et de la population bruxelloise par tranche d'âge.....	19
Tableau 3 : Composition de ménage des répondants et moyenne régionale	20
Tableau 4 : Nombre de logements dans le bâtiment des répondants et moyenne régionale	20
Tableau 5 : Répartition entre locataires et propriétaires.....	21
Tableau 6 : Répartition entre les différents niveaux de diplôme en prenant en considération le diplôme le plus haut dans le ménage.....	21
Tableau 7 : Canaux de diffusion de l'obligation de tri des déchets alimentaires.....	22
Tableau 8 : Répartition des répondants qui sont au courant de l'obligation de tri en fonction des tranches d'âges.....	23
Tableau 9 : Répartition des répondants qui sont au courant de l'obligation de tri en fonction de la composition de ménage.....	23
Tableau 10 : Répondants qui indiquent ne pas savoir ce que deviennent leurs déchets alimentaires lorsqu'ils sont mis dans le sac orange	26
Tableau 11 : Taux de répondants, répartis par tranches d'âges, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires.....	30
Tableau 12 : Taux de répondants, répartis par composition de ménage, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires	30
Tableau 13 : Taux de répondants, répartis par nombre de logements dans le bâtiment, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires.....	31
Tableau 14 : Taux de répondants, répartis par nombre de logements dans le bâtiment (deux catégories), qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires.....	31
Tableau 15 : Taux de répondants, répartis selon le fait d'être propriétaire ou locataire, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires.....	31
Tableau 16 : Répartition des visites de sites en fonction des communes	47
Tableau 17 : Gestionnaires des sites visités	47

Table des illustrations

Illustration 1 : Corrélation entre le poids des déchets résiduels (non triés) par habitant et le taux d'immeubles à appartements (habitat vertical ou high-rise buildings)	8
Illustration 2 : Répartition des répondants par commune de résidence	18
Illustration 3 : Répartition de l'échantillon et de la population bruxelloise en fonction de la commune de résidence	19
Illustration 4 : Raisons de l'obligation de tri des déchets alimentaires, selon les répondants	24
Illustration 5 : Déchets acceptés dans le sac orange selon les répondants	25
Illustration 6 : Connaissance concernant le devenir des déchets alimentaires	26
Illustration 7 : Réponses concernant les connaissances relatives aux solutions autorisées pour effectuer le tri des déchets alimentaires	27
Illustration 8 : Déchets alimentaires produits par les répondants.....	28
Illustration 9 : Catégories les plus importantes de déchets alimentaires produits, selon les répondants	29
Illustration 10 : Les répondants font-ils le tri des déchets alimentaires, selon eux ?	29
Illustration 11 : Motivations au tri des déchets alimentaires	32
Illustration 12 : Raisons pour lesquelles les répondants ne font pas toujours le tri des déchets alimentaires.....	33



Illustration 13 : Raisons pour lesquelles les répondants n'effectuent pas le tri des déchets alimentaires 34

Illustration 14 : Réactions des répondants en cas de doute sur la destination du déchet 34

Illustration 15 : Part des répondants qui cherchent l'information en cas de doute 35

Illustration 16 : Sources via lesquelles les répondants vont chercher l'information en cas de doute sur les consignes de tri 35

Illustration 17 : Lieu de stockage des déchets alimentaires avant évacuation 36

Illustration 18 : Méthodes d'évacuation des déchets alimentaires choisies par les répondants 38

Illustration 19 : Moyen d'évacuation du sac orange choisi par les répondants 38

Illustration 20 : Impact des périodes de l'année sur la production de déchets alimentaires, selon les répondants 39

Illustration 21 : Fréquence à laquelle les répondants indiquent jeter des aliments périmés 40

Illustration 22 : Méthodes d'évacuation des aliments périmés choisies par les répondants 40

Illustration 23 : Difficultés liées au tri des déchets alimentaires selon les répondants 41

Illustration 24 : Éléments pouvant faciliter le tri des déchets alimentaires, selon les répondants 42

Illustration 25 : Éléments qui pourraient faciliter la sensibilisation ou la compréhension des consignes de tri des déchets alimentaires, choisis par les répondants 43

Illustration 26 : Remplissage par les passants des conteneurs orange distribués et laissés à rue 50

Illustration 27 : Affiche "languette" sur le tri des déchets alimentaires de BP (haut à gauche), affiche BP sur le tri des déchets résiduels et alimentaires (haut à droite) et mémo-tri BP (bas) placardés proactivement sur les murs des locaux poubelles 52

Illustration 28 : Affichage erroné des consignes de tri des déchets alimentaires 53

Illustration 29 : Affiches créées par un syndic (à gauche) et une société de nettoyage (à droite) 54

Illustration 30 : Exemples de locaux poubelles aménagés à l'intérieur de parkings et à l'extérieur des bâtiments. 55

Illustration 31 : Faible taux de tri des déchets alimentaires par les ménages 57

Illustration 32 : Tri inadéquat de la fraction alimentaire 58

Illustration 33 : Confusion entre ce qui peut être mis dans le sac vert ou dans le conteneur/sac orange 59

Illustration 34 : Apparition très rapide d'œufs de mouches à vigne dans les conteneurs orange 62

Illustration 35: Conteneur de 120 litres à fond rond pour la collecte de déchets alimentaires 63

Illustration 36 : Point d'apport volontaire extérieur avec carte d'accès pour les déchets alimentaires 63

Illustration 37 : Exemple d'un conteneur de déchet alimentaire avec aération et vidange du jus (gauche) ou plus hermétique avec bio filtre intégré (droite)..... 64





1 INTRODUCTION

1.1 Contextualisation

En synthèse, la Recherche-Action Citizen Waste, mise en œuvre par une équipe-projet composée de la société COMASE et du CEESE-ULB¹, a pour objectif, en impliquant les principales parties prenantes de la politique de gestion des déchets ménagers² :

- de comprendre la performance de collecte sélective des déchets issus des ménages bruxellois ;
- d'identifier les variables de performance sur lesquelles agir ;
- d'identifier les marges d'amélioration ;
- d'émettre des recommandations d'action pour augmenter la performance ;
- d'accompagner la mise en œuvre des recommandations d'action.

Le présent document reprend les avancées du programme de travail Citizen Waste 2023 relatif à la valorisation des résultats engrangés par le projet et le suivi de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires pour les ménages en Région de Bruxelles-Capitale.

Ces travaux Citizen Waste réalisés en 2023 s'inscrivent dans la continuité des travaux et des rapports réalisés en 2021 et 2022. L'objectif consiste d'une part à organiser la diffusion des résultats des projets pilotes réalisés en 2022 auprès notamment des équipes de Bruxelles Environnement et de Bruxelles-Propreté, d'autre part, de suivre sur le terrain de quelle manière les ménages, gestionnaires d'immeubles, concierges ou sociétés de nettoyage, etc. ont mis/pu mettre en œuvre (ou pas) les actions et dispositifs permettant le tri des déchets alimentaires. Cette année encore, l'accent a été mis sur l'habitat vertical pour lequel cette obligation de tri représente une contrainte supplémentaire dans un contexte déjà plus défavorable au tri en général, comme nous avons pu le mettre en évidence dans les travaux précédents.

1.2 Logements « verticaux » - l'enjeu bruxellois

L'habitat vertical ou collectif n'est pas clairement défini. Nous avons pris le parti, dans le projet Citizen Waste, de **considérer comme « habitat vertical / collectif » les logements qui sont situés dans des bâtiments comportant au moins deux logements.**

1.2.1 Un type d'habitat très présent à Bruxelles

Les données les plus récentes à l'heure actuelle sont celles du Censu 2011³ et, selon cette source, **près de 83% des logements bruxellois sont situés dans des bâtiments comportant au moins deux logements.**⁴

¹ Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement - ULB

² Un groupe de travail collaboratif spécifique à la Recherche-Action Citizen Waste a été mis en place et est composé des organismes suivants : Cabinet du Ministre Alain Maron, Bruxelles Environnement, Bruxelles-Propreté, Recupel, Fost Plus, Bebat, IBSA, BRAL, ACR+.

³ Les données du Censu 2021 ne seront disponibles que vers fin 2023.

⁴ https://census2011.fgov.be/data/fresult/buildingsoneplace_fr.html



Avec une population d'une telle ampleur, les **situations rencontrées peuvent être particulièrement contrastées**. Rien qu'au niveau du tri et de la gestion des déchets, plusieurs facteurs de segmentation sont intéressants pour caractériser la pertinence de certains dispositifs à tester :

- **nombre de logements par bâtiment** (minimum deux mais parfois plusieurs centaines),
- **nombre d'étages** (la seule donnée disponible au niveau de Perspective Bruxelles est ancienne et porte sur l'ensemble des bâtiments bruxellois, pas uniquement le secteur résidentiel),
- **régime de propriété** (immeuble de rapport d'une personne morale comme une SISF mais aussi une entreprise, immeuble de rapport d'une ou plusieurs personnes physiques, immeuble en copropriété forcée) qui influence le mode de gouvernance et de gestion de l'immeuble,
- **typologie du bâti** (année de construction, 2/3 ou 4 façades avec ou sans espace privatif non construit autour du bâtiment, présence ou non d'un local poubelles et taille de celui-ci par rapport au nombre de logements, etc.),
- **régime d'occupation des logements** (occupés par leur.s propriétaire.s, loués, vides),
- **taille des logements par rapport au nombre d'occupants**.

Malheureusement, les données disponibles en la matière sont rares et souvent obsolètes. Dans la première phase du projet Citizen Waste (voir rapport de 2021⁵), nous avons notamment utilisé les micro-données du Census 2011 qui permettent de caractériser les secteurs statistiques bruxellois sur base des variables suivantes :

- âge des bâtiments résidentiels ;
- nombre de logements par bâtiment ;
- régime d'occupation des logements (locataire ou propriétaire occupant).

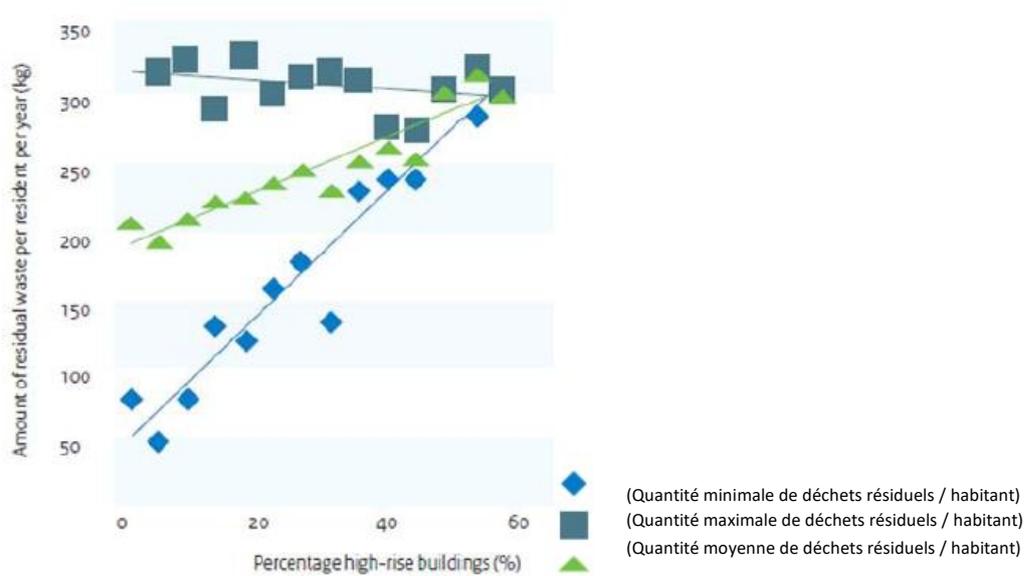
1.2.2 De moindre performances de tri

Pour rappel, la littérature scientifique montre qu'il existe un lien direct entre les moindres performances de tri des déchets ménagers et le taux de grands immeubles à appartements (high-rise buildings) présents dans le secteur statistique étudié.

⁵ https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/STUD_Citizen_Waste.pdf



Illustration 1 : Corrélation entre le poids des déchets résiduels (non triés) par habitant et le taux d'immeubles à appartements (habitat vertical ou high-rise buildings)



Source : CBS, 2012. 'Household waste per municipality per resident 2012' and 'Key figures districts and neighbourhoods'

Parmi les causes évoquées pour expliquer cette moindre performance de tri, figure le manque de place. Les logements en immeuble à appartements sont effectivement de tailles plus réduites et ne disposent pas toujours d'un espace extérieur privé. En outre, les occupants n'ont pas envie de stocker des déchets dans cet espace surtout en été pour éviter les odeurs et les nuisibles comme les mouches⁶.

Une autre explication évoquée dans la littérature mentionne que l'**utilisation de conteneurs de tri intermédiaires** permet de sortir rapidement les déchets du logement mais aussi "de la tête"⁷ (que ce ne soit plus une source de tracas).

Enfin, une étude suédoise pointe l'**inadéquation des infrastructures et de la gestion des collectes par rapport aux besoins des occupants d'immeuble à appartements** comme élément d'explication.⁸

Sur base d'une combinaison d'indicateurs (densité de population, taux de bâtiments à plusieurs logements et taux de logements occupés par des locataires), la première phase du projet Citizen Waste avait identifié les secteurs statistiques cumulant les facteurs défavorables au tri des déchets ménagers.⁹

⁶ VANG (2020). Improving waste separation in high-rise buildings - Increased source separation of organic waste in cities through behavioural change. Implementation programme VANG Household Waste, <https://vang-ha.nl/kennisbibliotheek/improving-waste-separation-high-rise-buildings/>

⁷ Design Innovation Group, 2015. Vuilnis in de flat. Inzichten in gedrag afvalscheiding in hoogbouw — Fase 1.

⁸ Ordonez I. et al., 2015. Waste sorting in apartments: integrating the perspective of the user. Journal of Cleaner Production 106 (2015) 669e679

⁹ https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/STUD_Citizen_Waste.pdf (page 61)



1.3 Le cœur de Citizen Waste : comprendre le comportement et les pratiques des ménages pour identifier des leviers d'action

L'objectif primordial du projet Citizen Waste se concentre sur les changements de comportement. Le comportement des ménages en matière de tri des déchets peut se décomposer en 5 phases principales :

1. **reconnaître** le déchet et sa nature / composition pour identifier les gestes de tri à appliquer
2. **stocker temporairement** chez soi
3. **transporter** (mise à la rue / au local poubelles des sacs, mise en conteneurs, apport volontaire auprès de sites de collectes extérieurs)
4. déposer / trier aux **points d'apports volontaires** (PAV, stockage intermédiaire)
5. **collecter (infrastructures) et traiter les déchets** : cette étape n'est pas directement en lien avec les ménages et dépend des filières professionnelles développées selon la fraction considérée. Toutefois, le manque d'information, de confiance dans les acteurs ou dans le processus mis en œuvre, ou de compréhension de cette étape peuvent influencer le comportement de tri des ménages¹⁰.

La littérature identifie trois composantes principales qui permettent d'influencer le comportement de tri des ménages¹¹ :

1. agir sur les **capacités** : accroître le niveau de connaissance, renforcer les aptitudes nécessaires au tri mais aussi améliorer la perception que les personnes ont de leurs connaissances et aptitudes. Ce dernier point est essentiel car un individu qui a une mauvaise perception de ses capacités et aptitudes aura tendance à ne pas adopter le comportement même si ces dernières sont correctes.
2. agir sur les **motivations**
 - a) **personnelles** : dans le cas du tri des déchets, les motivations personnelles / intrinsèques prévalent. Il est donc essentiel que le tri des déchets soit vu comme facile, aisé, confortable, voire plaisant. Le contexte favorable permet d'envoyer des signaux subconscients favorisant le comportement désiré.
 - b) **sociales** : les normes sociales sont les règles perçues, informelles, et pour la plupart non-écrites, qui définissent les actions acceptables et appropriées au sein d'un groupe ou d'une communauté donnée, guidant ainsi le comportement humain¹². La norme sociale influence moins le comportement de tri qui se déroule principalement dans l'espace privé du logement mais le résultat final du tri a une

¹⁰ Les filières de traitement peuvent avoir leurs propres considérations qui entrent en jeu dans les consignes de tri données aux ménages sans que ces derniers ne se sentent directement concernés. Un exemple souvent cité lors des formations des ambassadeurs de tri concerne le fait de ne pouvoir jeter dans la fraction P+MC que ce qui s'associe à un emballage. Un gobelet en plastique donné avec un café à emporter pourra y être jeté alors que son homologue acheté au magasin pour une fête entre voisins ne sera pas "autorisé"... La raison porte sur le financement des prestations de collecte et traitement sur lequel le ménage n'a aucune vision ni aucune prise. De telles consignes contradictoires compliquent inutilement le tri surtout lorsqu'il s'agit exactement du même contenant.

¹¹ Voir notamment VANG, 2020 :17-18.

¹² Unicef, 2021. Définition des normes sociales et des concepts connexes.

<https://www.unicef.org/media/114436/file/Social-norms-definitions-French.pdf>



portée collective. Pour mobiliser ce type de motivation, il est nécessaire de fournir un retour régulier sur les performances de tri au niveau d'un immeuble, d'un quartier, ou de la région.

3. agir sur les **opportunités (contexte, infrastructures, etc.)** : en tenant compte du point de vue de l'utilisateur (perception de l'opportunité par ce dernier¹³). Dès lors, la taille, la visibilité, la forme des conteneurs jouent un rôle primordial dans le tri et peuvent également servir d'outil de communication (agir sur les capacités) ou de motivation. Il est donc important de tenir compte de divers facteurs liés aux pratiques de tri des ménages pour concevoir les conteneurs : où les déchets sont-ils produits / stockés, quand et comment sont-ils transportés (en fonction du mode de collecte), etc.

Une récente étude sur le comportement de tri des déchets ménagers aux Pays-Bas, VANG 2020¹⁴, prend comme hypothèse de travail que **le comportement des ménages (au niveau du tri des déchets) sera amélioré si chacune des trois rubriques – précurseurs du comportement de tri – comporte suffisamment d'éléments favorables**. Les faiblesses présentes dans l'une des rubriques peuvent être compensées en partie par un nombre accru de points forts dans une seule ou dans les deux rubriques restantes. Néanmoins, un "socle de base minimum" d'éléments favorables est requis simultanément dans chacune des trois rubriques pour que le comportement de tri puisse être adopté.¹⁵

1.4 Le programme de travail Citizen Waste

Les **enquêtes, focus groups et entretiens compréhensifs de ménages** réalisés dans la **première phase** du projet Citizen Waste ont permis d'alimenter ces trois rubriques (capacités, motivations, opportunités) en tenant compte non seulement du contexte spécifique bruxellois – une ville-région -, mais aussi des segmentations en termes de quartier, type d'habitat, et type de ménage. L'ensemble des résultats sont repris dans le « Rapport global d'avancement » de décembre 2021 : https://document.environnement.brussels/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=12973.

La seconde phase du projet s'est intéressée à la mise en œuvre de projets pilotes dans les habitats verticaux pour tester 4 dispositifs susceptibles d'améliorer / faciliter le tri des déchets par les ménages : un dispositif de **pré-tri** dans les logements, un **diagnostic de locaux poubelles** dans plusieurs immeubles disposant de conteneurs de tri, la formation d'« **ambassadeurs du tri** » au sein des immeubles (équipes de nettoyage, concierges ou habitants), l'analyse des **outils de communication** en collaboration notamment avec le bureau [Behaven](#). Ces projets ont été choisis sur base d'un benchmark d'initiatives existantes et prometteuses en Europe mais aussi en fonction des contraintes inhérentes au déroulement du projet Citizen Waste. L'accent a été mis sur les logements exigus en habitat vertical qui cumulent les difficultés de mise en place du tri comme l'a montré la première phase du projet. L'ensemble des résultats sont repris dans la synthèse et le rapport complet « Projets pilotes dans les habitats verticaux » de mars 2023 disponible en ligne sur le site de Bruxelles Environnement : « [Citizen](#)

¹³ Par exemple : l'infrastructure de tri peut exister mais si les personnes ignorent son existence, le résultat est identique à celui d'une absence d'infrastructure de tri.

¹⁴ VANG, 2020. Improving waste separation in high-rise buildings - Increased source separation of organic waste in cities through behavioural change. Implementation programme VANG Household Waste, <https://vang-hha.nl/kennisbibliotheek/improving-waste-separation-high-rise-buildings/>

¹⁵ VANG, 2020:19.



[Waste » : Une recherche-action pour mieux comprendre les performances de tri des déchets des ménages bruxellois.](#)¹⁶

L'étude complète de Behaven (sciences comportementales) sur les interventions comportementales pour encourager le tri des déchets alimentaires est également téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement : <https://environnement.brussels/citoyen/nos-actions/projets-et-resultats/analyse-et-interventions-comportementales-pour-encourager-le-tri-des-dechets-alimentaires>.¹⁷

Dans la **troisième et dernière phase** de Citizen-Waste, objet de ce rapport, nous avons diffusé et valorisé **les résultats antérieurs** (Chapitre 2) d'une part, et nous nous sommes plus particulièrement intéressés au **suivi de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires en Région de Bruxelles-Capitale**, datant du 15 mai 2023 d'autre part. Ce suivi a été décliné selon trois approches (Chapitre 3) :

1. la réalisation d'une enquête auprès de la population bruxelloise sur le tri des déchets alimentaires ;
2. l'organisation de visites de sites en habitat vertical ;
3. la réalisation d'entretiens auprès de divers acteurs ayant une vision plus transversale de cette mise en œuvre, comme des représentants de la FEDAIS¹⁸ et de FEDERIA¹⁹, différents syndicats d'immeuble, ou des responsables de sociétés de nettoyage actives en Région de Bruxelles-Capitale.

L'expérience accumulée lors des diagnostics de locaux poubelles réalisés pendant la seconde phase de Citizen Waste (projets pilotes) ainsi que lors des visites de sites pour suivre la mise en œuvre pratique de l'obligation de tri des déchets alimentaires a été mobilisée pour élaborer une nouvelle grille de diagnostic à destination notamment du service d'accompagnement de Bruxelles-Propreté (service "Habitat vertical").

¹⁶ Version en néerlandais : <https://leefmilieu.brussels/burgers/onze-acties/projecten-en-resultaten/citizen-waste-eeen-onderzoeksactie-om-de-sorteerprestaties-van-de-brusselse-huishoudens-beter-te-begrijpen>

¹⁷ Version en néerlandais : <https://leefmilieu.brussels/burgers/onze-acties/projecten-en-resultaten/gedragsanalyse-en-interventies-om-het-sorteren-van-voedselafval-aan-te-moedigen>

¹⁸ Fédération bruxelloise des Agences Immobilières Sociales (<https://www.fedais.be/>)

¹⁹ Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique (<https://www.federia.immo/fr/>)



2 VALORISATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS

Une première valorisation a consisté à diffuser les propositions de formations de Bruxelles Environnement et de Bruxelles Propreté auprès des habitants ou des gestionnaires de sites. Au cours de la seconde phase, nous avons, en effet, multiplié les prises de contacts tant auprès d'acteurs relais que de gestionnaires de sites tels que SISP, AIS ou syndicats de copropriétés.

En outre, un important corpus d'expériences de vécu, de témoignages, de descriptions de pratiques avec les éléments de motivations ou de capacités associés a également été collecté lors de cette seconde phase, permettant de mieux comprendre les réalités de terrain, en particulier auprès de ménages qui cumulent les difficultés face au tri des déchets ménagers.

Ces retours, certes qualitatifs et non généralisables à l'ensemble du territoire bruxellois, ont permis de faire remonter de l'information vers les services en charge de la gestion du tri en Région de Bruxelles-Capitale.

La diffusion des résultats du projet s'est donc avérée essentielle pour non seulement témoigner de la variété des situations et besoins sur le terrain, mais également réfléchir aux outils potentiels d'amélioration à mettre en œuvre. Le changement de comportement en matière de tri ne dépend pas que du "bon vouloir" des ménages : tant l'acquisition des connaissances par une communication - voire formation - adéquate, que les infrastructures qui peuvent faciliter les gestes de tri au quotidien sont essentielles. Or, ces leviers d'action sont en grande partie l'apanage des pouvoirs publics et des administrations aux niveaux régional et communal. Ils nécessitent à la fois une grande cohérence dans les messages-clés et une prise en considération des contextes spécifiques pour être appropriés par les ménages.

Diverses réunions, que nous mentionnons ci-dessous, ont donc permis de diffuser les résultats des travaux Citizen Waste auprès des administrations mais également de participer à des groupes de travail permettant de penser les stratégies à adopter pour impacter les comportements de gestion et de tri des déchets par les ménages bruxellois.

Tableau 1 : Réunions de diffusion et valorisation des résultats du second rapport Citizen Waste

Date	Sujet	Parties prenantes
18/04/2023	Communication simplifiée, harmonisée et cohérente (rapport Behaven)	Behaven, Bruxelles-Environnement, cabinet du ministre de de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Action sociale et de la Santé, Bruxelles-Propreté, COMASE et ULB
24/04/2023	Constats et recommandation en lien avec le test de 4 dispositifs d'aide au tri (rapport Citizen Waste)	COMASE et ULB, Bruxelles-Environnement, cabinet du ministre de de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Action sociale et de la Santé, Bruxelles-Propreté, Behaven
08/08/2023	Constats et recommandation en lien avec le test de 4 dispositifs d'aide au tri (rapport Citizen Waste)	COMASE et ULB, Bruxelles-Environnement, représentants de divers départements de Bruxelles-Propreté
04/09/2023	Constats et recommandation en lien avec le test de 4 dispositifs d'aide au tri (rapport Citizen Waste)	COMASE et ULB, représentants de divers départements de Bruxelles-Environnement et de Bruxelles-Propreté (direction stratégie commerciale, communication, comité exécutif et relations externes)



Les principaux points de discussion sont synthétisés ci-après.

2.1 Une communication simplifiée et harmonisée

Tant les conclusions de l'analyse réalisée par Behaven spécifiquement sur les outils de communication développés par Bruxelles-Propreté et Bruxelles Environnement sur le tri des déchets ménagers que les constats de terrain rapportés par le projet Citizen Waste recommandent :

- une simplification des messages :
 - en privilégiant notamment les pictogrammes pour surmonter la difficulté de la langue,
 - en faisant passer des messages simples et clairs en priorité (même s'ils ne couvrent pas l'ensemble des cas rencontrés ; se focaliser sur les erreurs les plus fréquemment constatées et/ou les flux les plus significatifs pour le tri correct de la fraction concernée comme par exemple : "le papier-carton dans le sac/bac jaune, c'est propre et sec"),
 - en centralisant l'information quelle que soit la fraction concernée (tant au niveau des sites internet d'information que du mémo-tri sous forme papier),
 - en soulignant le lien physique existant entre le geste de tri effectué par le ménage et le devenir du déchet trié pour aider à comprendre la logique sous-jacente au tri ;
 - en assurant une cohérence et une uniformisation des messages transmis par les différents acteurs concernés par le tri des déchets ménagers.

2.2 Une distribution de dispositifs de pré-tri à repenser

Les sacs multipoches distribués précédemment par Bruxelles-Propreté ne correspondent pas toujours aux besoins des ménages bénéficiant de conteneurs collectifs (ex: les sacs sont difficilement lavables, leur contenance est limitée) et induisent potentiellement une "pollution" des fractions entre elles (ex: gras ou "jus" d'emballages PMC sur le papier-carton qui doit être propre et sec).

Le set de trois bacs de pré-tri testé auprès d'une trentaine de ménages lors du projet Citizen Waste semblent mieux correspondre aux besoins mais nécessite encore des adaptations concernant les volumes proposés ou le transport (pour les ménages bénéficiant de conteneurs communs), ou encore concernant la largeur d'ouverture du bac si un sac "officiel" doit y être placé dans le cas des ménages qui doivent disposer les sacs de tri à rue en vue de la collecte.

Il semble dès lors qu'une distribution à grande échelle d'une solution "standard", identique pour tous, n'est pas à même d'atteindre les objectifs recherchés. Une solution modulable, plus adaptée aux besoins mais distribuée aux ménages demandeurs à l'aide d'acteurs-relais (ex: gestionnaire d'immeubles SISP ou AIS, syndic ou membre du conseil de copropriété, etc.) semblerait plus efficace.

2.3 Un service habitat vertical aux compétences élargies

Le service "Habitat vertical" de Bruxelles-Propreté gère les contrats de location et de collecte de conteneurs communs pour les immeubles à appartements.

Face à la diversité des fractions à trier et à la complexité des enjeux à traiter pour améliorer le tri, comme l'ont montré les deux rapports précédents du projet Citizen Waste, la demande d'un contact direct et unique, d'une offre d'accompagnement et de conseils est forte du côté des gestionnaires d'immeubles.



2.3.1 Un point de contact et de conseils

Nous recommandons donc la mise en place d'un facilitateur habitat vertical qui soit le lien direct entre les gestionnaires de site et le service opérationnel de Bruxelles-Propreté. Ce service aurait également une fonction de conseil, notamment dans l'aide à la mise en place du tri, à l'adaptation du nombre de conteneurs par fraction, en fonction du nombre de logements et d'habitations. Il pourrait également informer sur la manière de lutter contre l'une ou l'autre problématique et fournir des outils (de communication par exemple).

Il serait nécessaire, enfin, que ce service soit facilement joignable, par téléphone de préférence, par les gestionnaires de sites, concierges ou service de nettoyage.

2.3.2 Une grille de diagnostic comme outil de discussion et d'amélioration

L'outil de grille d'analyse des locaux poubelles, développé par le projet Citizen Waste, a permis de collecter de nombreuses informations essentielles à la compréhension des sites, de l'organisation des locaux poubelles ou à l'identification de points d'amélioration que ce soit au niveau de la communication (ex: présence et état des supports d'information sur le tri au niveau des conteneurs ou dans le local, exactitude des messages, présentation et professionnalisme des communications, etc.), ou au niveau de l'infrastructure (ex: état et nombre de conteneurs de chacune des fractions, ergonomie du local, protection contre la pluie / les "nuisibles" / les "externes au bâtiments, etc.).

Le service Habitat Vertical de Bruxelles-Propreté réalise également des visites de sites. Nous avons donc élaboré, en collaboration avec Bruxelles-Propreté et Bruxelles Environnement, un projet de grille de diagnostic à utiliser durant ces visites. Cette grille a pour objectif de collecter des informations en amont de la visite mais aussi de structurer la visite sur place et l'entretien avec le gestionnaire. Les informations collectées bénéficieront aux deux administrations en enrichissant les bases de données et permettront d'apporter un service et un suivi adapté aux problématiques rencontrées.

Ce nouvel outil, détaillé au chapitre 4, est en cours d'élaboration et devrait être finalisé, après avoir été testé sur le terrain, au début de l'année 2024.



3 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

3.1 Contexte

La [Directive européenne 2018/851](#) impose aux Etats membres de rendre obligatoire le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. En Région de Bruxelles-Capitale, l'obligation est entrée en vigueur dès le 15 mai 2023. Même si les ménages bruxellois pouvaient déjà effectuer ce tri sur base volontaire auparavant, cela restait relativement peu pratiqué dans la Région.

Cette nouvelle obligation nécessite de la part des ménages à la fois un apprentissage en termes de distinction des déchets, autrefois mêlés, et une faculté d'adaptation en termes de stockage temporaire dans le logement aux côtés des autres fractions déjà collectées séparément. L'application de cette obligation de tri des déchets alimentaires offre une occasion unique de suivre ce qu'une telle obligation représente comme besoins d'adaptation et contraintes réelles sur le terrain.

Pour les gestionnaires d'immeubles équipés de conteneurs de tri dans les locaux poubelles, elle nécessite une adaptation de la gestion du local, des conteneurs et du contrat avec le service en charge de la sortie, de la rentrée ou du nettoyage des conteneurs selon les horaires de collecte – ce service pouvant être assuré par un.e concierge, une société de nettoyage externe ou un service de nettoyage interne (par exemple pour certaines SISP).

Des campagnes d'information ont été développées les semaines précédant l'échéance du 15 mai 2023, tels que la distribution par courrier postal d'une lettre d'explication et d'un mémo-tri de Bruxelles-Propreté.

Bruxelles-Propreté a également distribué un conteneur orange pour tous ses clients de type résidentiel ayant conclu un contrat d'enlèvement par conteneurs. Un conteneur a été déposé sur place pour chaque contrat enregistré.

La distribution gratuite de petits conteneurs orange pour faciliter la mise à rue des sacs orange (éviter les fuites, les dégâts par les animaux, etc.) a été intensifiée préalablement à l'entrée en vigueur de l'obligation. Bruxelles-Propreté a distribué ces conteneurs dans certaines communes, les Recypark et sur les principaux marchés régionaux : le stand de distribution et personnalisation (ex : nom, rue et numéro, etc.) des petits conteneurs orange était souvent accompagné d'un stand de Zero Waste Belgium où des explications sur les déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire étaient présentées.

Au niveau du projet Citizen Waste, nous avons suivi la mise en œuvre de cette obligation de tri durant l'été-automne 2023. Ce suivi a pris les formes suivantes :

- une enquête auprès de la population sur le degré de connaissance des déchets alimentaires et de compréhension des gestes, des pratiques et solutions de tri associés ;
- un suivi de plusieurs immeubles à appartements dotés majoritairement de locaux poubelles (SISP, AIS, copropriétés privées) pour comprendre les changements, adaptations et freins rencontrés lors de la mise en œuvre de l'obligation de tri, et quelques temps plus tard ;
- la réalisation de quelques entretiens auprès d'acteurs-clés comme des sociétés de nettoyage ou des gestionnaires de portefeuille d'immeubles pour avoir une vue plus transversale des implications et besoins d'adaptation que l'obligation a générés.



3.2 Enquête auprès de la population bruxelloise

3.2.1 Introduction

Quelques mois après l'introduction de l'obligation de tri des déchets alimentaires pour les ménages bruxellois, nous avons lancé une enquête afin de cerner les connaissances et les habitudes de traitement relatives aux déchets alimentaires par les ménages bruxellois.

3.2.2 Méthodologie

3.2.2.1 Questionnaire

Un questionnaire a été élaboré et testé en amont par l'équipe de recherche, en collaboration avec Bruxelles Environnement (voir annexes). Celui-ci comprend un total de 33 questions.

Le questionnaire vise à collecter des informations auprès des bruxellois sur deux éléments principaux liés au tri et à la gestion des déchets alimentaires : les connaissances d'une part, et les habitudes et pratiques de tri de l'autre.

Plusieurs questions portent sur le **niveau de connaissance** de l'obligation de tri des déchets alimentaires, des types de déchets concernés, des solutions existantes pour le tri et sur le devenir des déchets alimentaires triés.

Le questionnaire s'intéresse également aux **gestes de tri effectifs (pratiques)**, aux **motivations** associées à ces gestes mais aussi aux **freins et leviers potentiels au tri des déchets alimentaires**.

Enfin, les dernières questions permettent de **caractériser le ménage de la personne interrogée et son habitat**.

3.2.2.2 Réalisation de l'enquête

Le questionnaire a été administré dans des espaces publics (ex : centres commerciaux, rues, parcs, etc.) repartis sur l'ensemble du territoire régional. L'enquête a débuté le 12 septembre 2023 pour finir le 17 novembre 2023.

L'instruction avait été donnée aux enquêteurs de n'interroger que les **adultes résidant effectivement en Région de Bruxelles-Capitale** (domiciliés ou non pour pouvoir tenir compte des étudiants). Un filtre a également été introduit au niveau du questionnaire pour identifier les éventuels répondants qui ne résideraient pas dans la région.

Les enquêteurs posaient les questions, les clarifiaient le cas échéant, et encodaient eux-mêmes les réponses directement sur une tablette ou un smartphone. Cette **approche en face-à-face avec encodage par l'enquêteur** a été choisie afin de limiter le biais de la fracture numérique des traditionnelles enquêtes en ligne mais également pour maximiser le nombre de formulaires entièrement complétés.

3.2.3 Caractérisation de l'échantillon de répondants

Au total, 731 questionnaires ont été au moins partiellement complétés²⁰ et 697 d'entre eux l'ont été totalement. Nous avons directement exclu les répondants n'étant pas domiciliés en Région de

²⁰ Les questionnaires partiellement complétés s'expliquent par le fait que certains répondants ont voulu arrêter de répondre en cours d'enquête ou que l'enquêteur a fait une fausse manipulation avec l'application et a clôturé le formulaire pour en redémarrer un autre.



Bruxelles-Capitale ou n'ayant pas voulu préciser leur lieu de résidence. Ceci a permis de conserver **647 questionnaires complets et répondants aux critères fixés pour l'enquête.**

Afin de pouvoir positionner l'échantillon de l'enquête par rapport à la population, nous avons mobilisé les statistiques régionales établies par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) pour l'année 2020²¹. Au cours de l'enquête, nous avons interrogé les répondants sur 8 variables de caractérisation. L'enquête ne vise toutefois pas à être représentative sur chacune de ces variables que nous détaillons ci-après.

3.2.3.1 Population générale et répartition sur le territoire régional

L'échantillon de 647 répondants, au regard de la population de 1.222.637 bruxellois établie pour l'année 2022, garantit une représentativité statistique avec **un intervalle de confiance de maximum 3,9%**. Soulignons que ces analyses et tests statistiques sont basés sur un niveau de confiance de 95%²².

Nous avons interrogé les répondants sur leur commune de résidence. L'objectif n'était pas ici d'obtenir une répartition équilibrée et correspondant à la réalité de chaque commune bruxelloise. Cela n'était, en effet, pas faisable dans les limites de cette étude, mais la présentation des résultats permet tout de même de montrer que l'enquête a bien été adressée à des habitants de tout le territoire régional. Ce critère a également permis d'exclure les personnes ne résidant pas sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

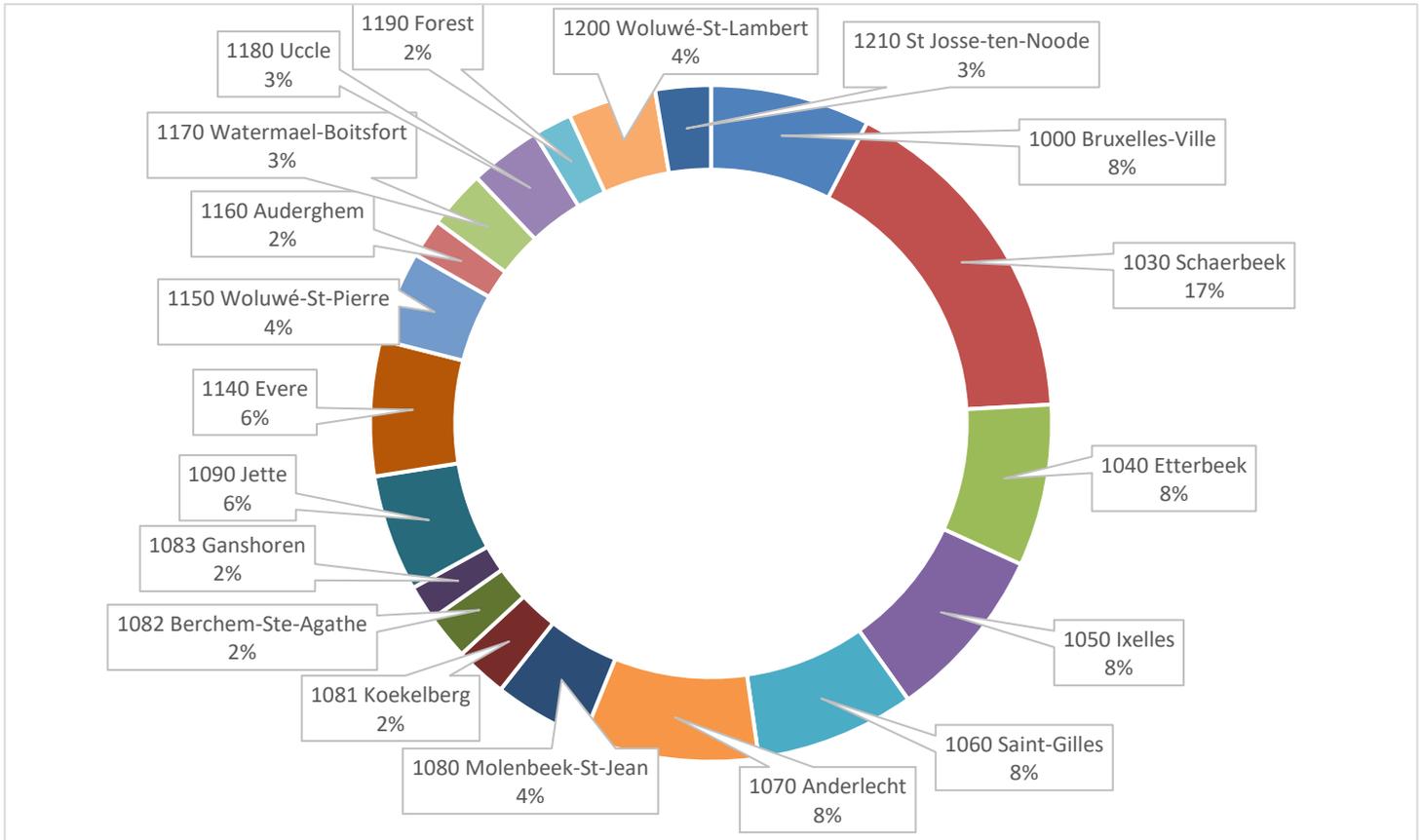
²¹ <https://ibsa.brussels/theme>

²² L'intervalle de confiance (IC) est une plage de valeurs susceptibles d'inclure une part définie de la population avec un certain degré de confiance. Cet intervalle est exprimé en pourcents. Lorsqu'un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour une grandeur, cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive.

Le calcul de l'intervalle de confiance permet d'obtenir une idée de la marge d'erreur de l'échantillon représentatif sélectionné. En l'occurrence, plus ou moins 3,9%.



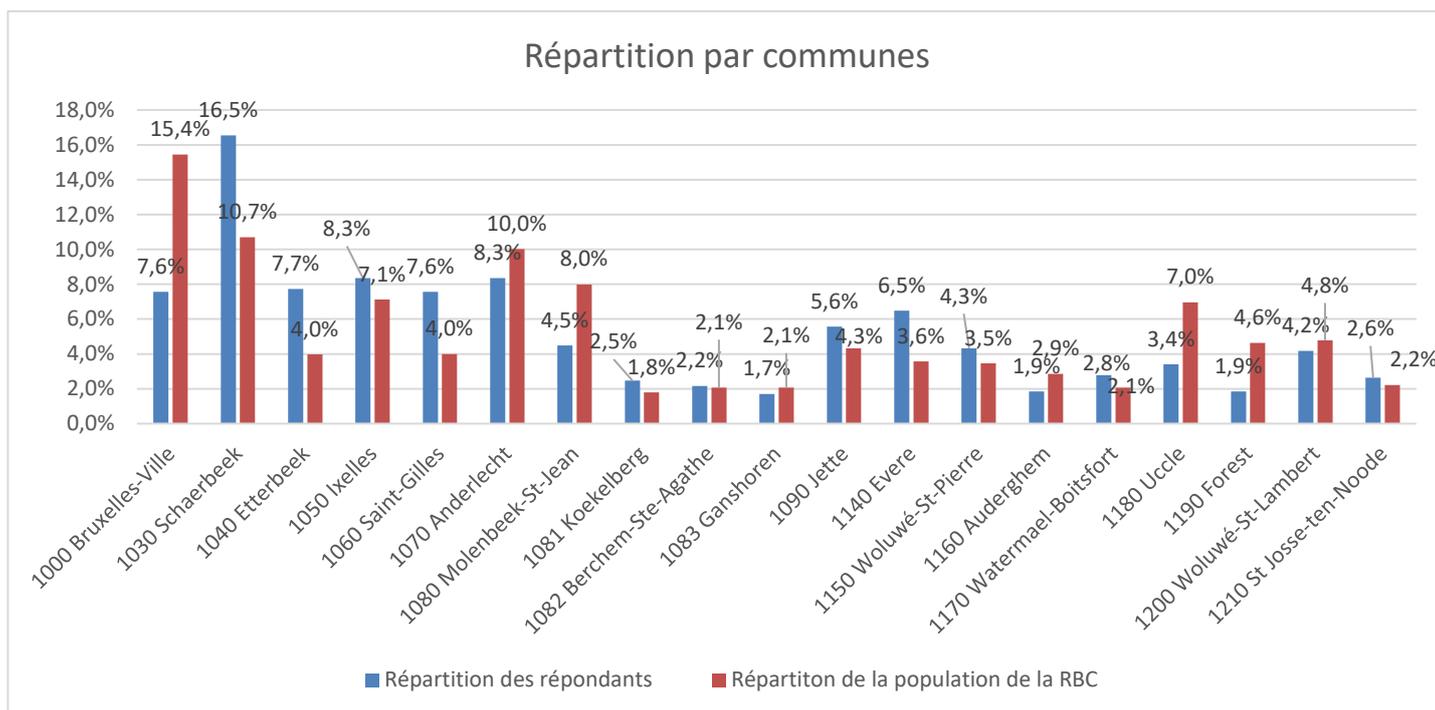
Illustration 2 : Répartition des répondants par commune de résidence



Le graphe suivant compare la répartition des répondants avec la répartition effective de la population bruxelloise selon la commune de résidence. Les statistiques officielles portent sur la domiciliation effective et ne tiennent pas compte du lieu de résidence par exemples des étudiants non-domiciliés dans leur kot ou appartement.



Illustration 3 : Répartition de l'échantillon et de la population bruxelloise en fonction de la commune de résidence



3.2.3.2 Tranches d'âges et sexe

Afin de caractériser les répondants en fonction de leur tranche d'âges, nous avons repris les catégories établies par l'IBSA pour le monitoring des quartiers²³. Nous avons expressément évité d'interroger des mineurs afin de garantir que les répondants aient la charge de leur logement et donc soient plus en capacité de répondre aux questions relatives à l'organisation, au tri et la gestion des déchets alimentaires. Nous constatons une surreprésentation du groupe 18-29 ans, ainsi qu'une sous-représentation des 65 ans et plus dans les répondants.

Tableau 2 : Répartition des répondants et de la population bruxelloise par tranche d'âge

	Répartition des répondants	Moyenne régionale
Moins de 18 ans	1,87%	22,59%
18-29 ans	37,17%	17,14%
30-44 ans	34,99%	23,87%
45-64 ans	18,82%	23,36%
65 ans et plus	7,15%	13,04%

La répartition par sexe des Bruxellois est de 49% pour les hommes et 51% pour les femmes. Nous constatons donc une surreprésentation des femmes dans les répondants puisqu'elles sont 60,1% contre 39,7% d'hommes. Les répondants pouvaient également se positionner comme « indéterminé(e) ». Ils représentent 0,2% des répondants.

²³ <https://monitoringdesquartiers.brussels/>



3.2.3.3 Composition de ménages

Nous avons également interrogé les répondants sur la composition de leur ménage. Nous constatons une forte sous-représentation des isolés et, inversement, une surreprésentation des couples avec ou sans enfants et des ménages autres.

Tableau 3 : Composition de ménage des répondants et moyenne régionale

	Répartition des répondants	Moyenne régionale
Isolé(e)	23,8%	46,2%
Couple sans enfants	26,3%	14,7%
Famille monoparentale	7,9%	11,6 %
Couple avec enfants	31,1%	23,7%
Autre (collocation, famille multi noyaux)	10,9%	3,7%

3.2.3.4 Nombre de logements présents dans le bâtiment

Concernant le critère du nombre de logements présents dans le bâtiment, nous constatons une légère sur-représentation des ménages vivant dans des immeubles de 1 à 5 logements par rapport à la moyenne régionale (calculée par le CESE-ULB sur base des micro-données du Censu 2011 des logements occupés en RBC). Nous constatons par contre une sous-représentation des ménages habitant dans des immeubles de 16 à 50 logements et une forte sous-représentation des ménages vivant dans les bâtiments de plus de 50 logements parmi les répondants.

Tableau 4 : Nombre de logements dans le bâtiment des répondants et moyenne régionale

	Répartition des répondants	Moyenne régionale
1 logement	24,4%	17,2%
2 à 5 logements	46,9%	37,3%
6 à 15 logements	19,8%	18,4%
16 à 50 logements	6,9%	12,7%
Plus de 50 logements	1,3%	14,4%
Ne sait pas	0,8%	0%

3.2.3.5 Propriétaires ou locataires

Sur base du Censu 2011²⁴ (logements occupés), nous avons déduit le pourcentage de ménages bruxellois qui sont locataires, propriétaires ou de statut inconnu. L'analyse de l'échantillon met donc en évidence une légère sous-représentation des propriétaires.

²⁴ https://www.census2011.be/data/fresult/buildingsownerliving_fr.html



Tableau 5 : Répartition entre locataires et propriétaires

	Répartition des répondants	Moyenne régionale
Propriétaire	30,2%	37,7%
Locataire	69,2%	61,5%
Ne sait pas	0,6%	0,9%

3.2.3.6 Niveau d’instruction le plus élevé dans le ménage

Afin de pouvoir caractériser les répondants selon le niveau socio-économique, plusieurs critères peuvent être mobilisés puisqu’il n’existe, à ce stade, aucune donnée permettant de répartir la population bruxelloise en différentes catégories socio-économiques. Nous avons sélectionné le critère du niveau d’instruction le plus élevé dans le ménage. L’échelle de mesure comporte trois niveaux : bas, moyen, haut. Nous avons pu obtenir les statistiques pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le site de Statbel pour l’année de référence 2021²⁵.

Nous constatons que notre échantillon comporte une surreprésentation des ménages appartenant à la catégorie “haut” et une sous-représentation des ménages de la catégorie “bas”²⁶.

Tableau 6 : Répartition entre les différents niveaux de diplôme en prenant en considération le diplôme le plus haut dans le ménage

	Répartition des répondants	Moyenne régionale
HAUT	60,2%	45%
MOYEN	29,2%	26%
BAS	10,1%	28%
NE SAIT PAS	0,5%	0%

3.2.3.7 Disponibilité d’un local poubelle dans le bâtiment

Nous avons également interrogé les répondants sur la présence ou l’absence d’un local poubelle dans leur bâtiment. Nous ne disposons pas de données permettant de comparer les répondants à la situation effective en Région de Bruxelles-Capitale. Cette question nous a toutefois paru nécessaire pour éventuellement pouvoir expliquer certains comportements, certaines habitudes.

Il ressort qu’une large majorité, 79% des répondants, ne disposent pas d’un local poubelle dans leur bâtiment. Ce résultat est à mettre en lien avec le fait que 71,3 % des répondants vivent dans un bâtiment comportant maximum 5 logements.

²⁵ <https://statbel.fgov.be/fr>

²⁶ Le niveau supérieur comprend les diplômes suivants : Doctorat, Universitaire second cycle, Universitaire premier cycle, Supérieur non-universitaire, Supérieur non-universitaire, Post-secondaire. Le niveau moyen comprend les diplômes suivants : Secondaire supérieur général, Secondaire supérieur technique, Secondaire supérieur professionnel. Le niveau bas comprend les diplômes suivants : Secondaire inférieur général, Secondaire inférieur technique, Secondaire inférieur professionnel, Primaire, Pas de diplôme.



3.2.4 Analyse des principaux résultats

Parmi les 33 questions du questionnaire, 8 portent sur la caractérisation des répondants, 6 sur leurs connaissances, 16 sur leurs pratiques et 3 visent à collecter leur avis dans une visée d'amélioration et d'identification des difficultés rencontrées.

Pour l'ensemble des questions, il est possible d'opérer des croisements avec les critères de caractérisation des répondants (par exemple, l'âge ou la composition de ménages des répondants). Toutefois, l'échantillon étant relativement restreint, l'observation de tendance dans les réponses ne peut pas être considérée sans l'intervention de tests statistiques garantissant des différences significatives entre les populations comparées. Pour ce faire, nous avons mobilisé le test du χ^2 , la méthode de Monte Carlo ainsi que la procédure de Marascuilo. L'ensemble des résultats n'est pas repris dans ce rapport puisque cela rendrait celui-ci extrêmement long en raison du nombre de questions et du nombre de critères de caractérisation des répondants. Par ailleurs, peu de résultats sont significatifs lorsque nous analysons les réponses avec ce degré de détail (par exemple par tranche d'âge ou niveau d'instruction). Nous avons donc opéré des choix et présentés les résultats qui nous semblent pertinents vu les objectifs et le contexte de l'enquête.

3.2.4.1 Questions relatives aux connaissances

3.2.4.1.1 Entrée en vigueur de l'obligation de tri des déchets alimentaires et canaux de diffusion

65,1% des répondants sont au courant de l'obligation de tri des déchets alimentaires contre 34,9% qui ne le sont pas.

Nous constatons que les répondants ont pris connaissance de cette obligation de tri via quatre canaux principaux (plusieurs réponses étaient possibles) : la presse toutes-boîtes pour 40% d'entre eux, la presse, radio et télévision mais également via une brochure/enveloppe toutes-boîtes pour un tiers des répondants, pour un cinquième via des connaissances (amis et famille, enfants).

Tableau 7 : Canaux de diffusion de l'obligation de tri des déchets alimentaires²⁷

Presse, radio, télévision	33%
Presse toutes-boîtes (ex : journal communal, newsletter BP, autre)	40%
Brochure/enveloppe toutes-boîtes	32%
Site internet BP	3%
Site internet BE	5%
Réseaux sociaux en ligne	8%
Connaissances, amis, famille	20%
Enfants (via l'école)	2%
Voisin(s)	9%
Syndic, concierge de l'immeuble	2%
Réseau professionnel	2%
Affiches dans les locaux poubelles	1%
Je ne sais plus	5%

²⁷ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Autre	1%
-------	----

L'analyse des résultats en fonction des tranches d'âge met en évidence, via les tests statistiques, une différence significative entre les répondants de moins de 18 ans et les 65 ans et plus mais pas avec les autres groupes d'âge. Il y a également une différence significative entre les autres groupes d'âge mais pas entre les 30-44 ans et les 45-64 ans. Notons toutefois, une tendance qui indique que plus les personnes sont âgées, plus elles ont connaissance de l'obligation de tri.

Tableau 8 : Répartition des répondants qui sont au courant de l'obligation de tri en fonction des tranches d'âges

Echantillon	Proportion
Moins de 18 ans	42,9%
18-29 ans	52,5%
30-44 ans	67,8%
45-64 ans	76,6%
65 ans et plus	97,9%

Les tests statistiques permettent également de mettre en évidence le fait que les femmes sont davantage au courant de l'obligation de tri que les hommes.

Selon le critère de la composition familiale, nous constatons que les couples avec enfants sont les mieux informés. Les tests statistiques mettent en évidence une différence significative entre les couples avec enfants et la catégorie autre (collocation, famille multi noyaux). Les tests ne mettent pas en évidence de différence significative entre les autres catégories de répondants.

Tableau 9 : Répartition des répondants qui sont au courant de l'obligation de tri en fonction de la composition de ménage

Echantillon	Proportion
Autre (collocation, famille multi noyaux)	51%
Isolé(e) (vivant seul(e))	58%
Couple sans enfants	67%
Famille monoparentale	68%
Couple avec enfants	72%

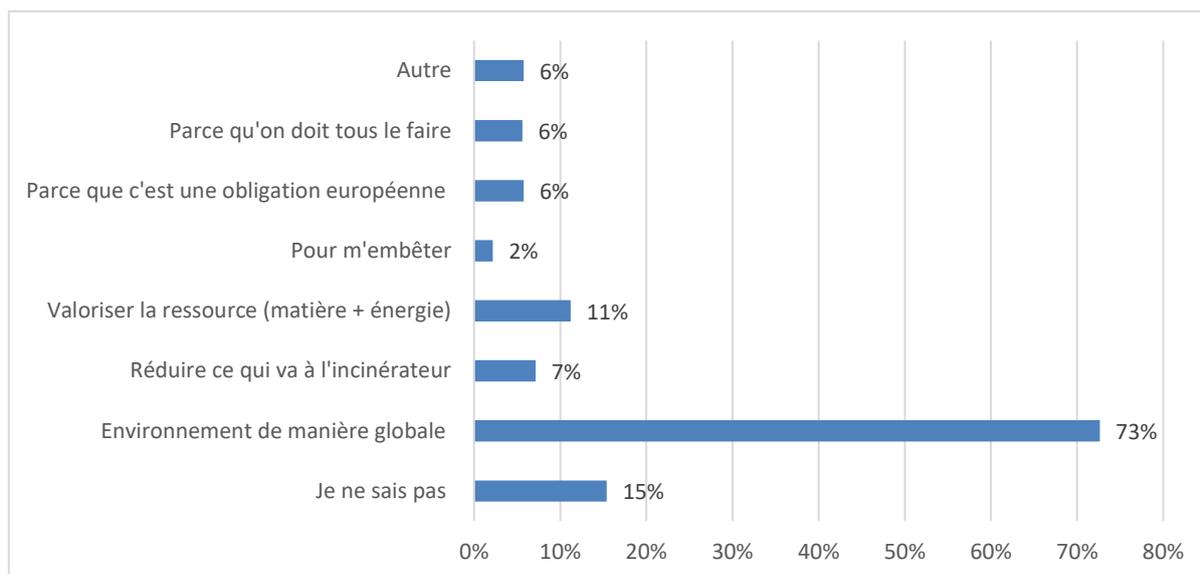
Nous avons également interrogé les répondants sur les raisons, selon eux, de la mise en place de cette obligation de tri des déchets alimentaires. Les enquêteurs reclassaient les réponses spontanées des répondants dans une liste de réponses possibles préétablies.

Pour la majorité des répondants (73%), l'obligation est générée pour des raisons environnementales. Vient ensuite la raison spécifique de la valorisation des ressources pour 11% mais globalement les résultats sont assez faibles sur toutes les propositions correctes. Notons positivement que seuls 2% des répondants pensent que cette obligation a pour but de les embêter. La perception des raisons de l'obligation est donc plutôt positive. **Les trois réponses les plus souvent citées sont donc en lien avec l'environnement.**

Toutefois, **15% des répondants indiquent ne pas savoir pour quelle raison cette obligation de tri est mise en œuvre.**



Illustration 4 : Raisons de l'obligation de tri des déchets alimentaires, selon les répondants²⁸



3.2.4.1.2 Déchets acceptés dans le sac orange

Les enquêteurs devaient cocher les réponses parmi une liste des déchets cités spontanément par les répondants, sans leur suggérer de réponses. Si certains déchets ne sont pas cités, il est donc possible que ce soit parce que les répondants ne les assimilent pas à des déchets alimentaires mais à des déchets faisant partie d'une autre fraction.

Nous constatons que **la grande majorité des répondants indique que les épluchures de fruits et légumes ainsi que les restes de repas (viande et poisson) peuvent être mis dans le sac orange, mais que 20 à 25% des répondants semblent encore l'ignorer.**

Notons également le **faible taux de personnes sachant que le pain peut être mis dans le sac orange (21,6%)**. Or, nous avons constaté lors de nos visites de terrain que le pain est une des problématiques majeures pour cette fraction. Nous y reviendrons par la suite dans la section relative aux visites de sites en habitat (logements sociaux et copropriétés).

Seuls 12,8% des répondants savent que le marc de café est accepté dans les sacs orange et seuls 14,4% savent que les sachets de thé le sont également.

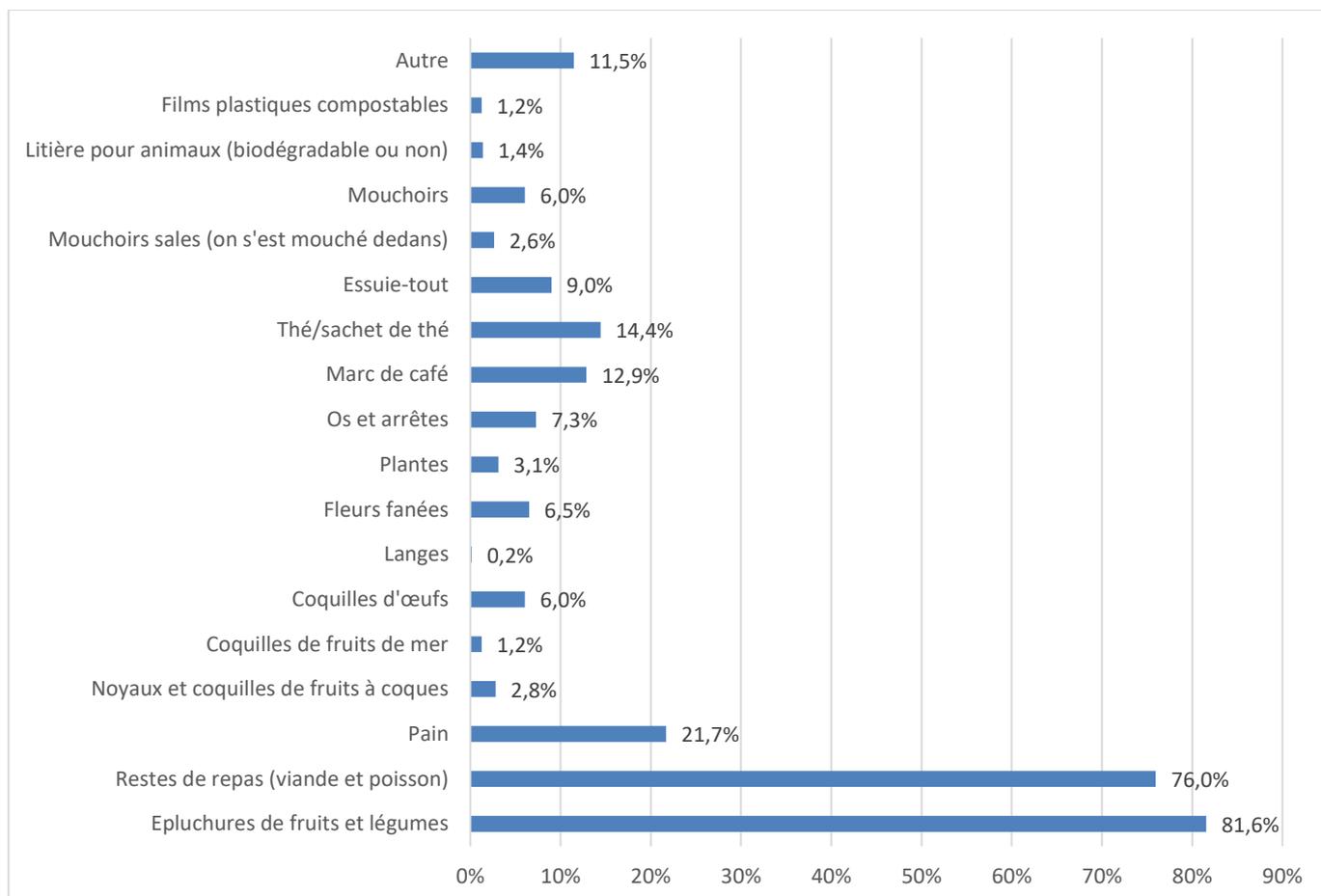
Concernant les déchets qui ne peuvent pas s'y trouver (coquilles d'œufs, langes, litière), nous constatons que la plupart des répondants ne les indiquent pas comme des déchets pouvant aller dans le sac orange, ce qui est plutôt encourageant. Néanmoins, 7,3% des répondants pensent que les os et arrêtes peuvent aller dans le sac orange alors que ce n'est pas le cas.

²⁸ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Ceci démontre, via les réponses spontanées des répondants, une assez mauvaise connaissance des consignes de tri pour cette fraction des déchets alimentaires.

Illustration 5 : Déchets acceptés dans le sac orange selon les répondants²⁹



En analysant ces réponses en fonction de l'âge des répondants, il semble que les personnes plus âgées se trompent davantage en ce qui concerne les coquilles d'œufs et, inversement, que les jeunes se trompent davantage que les personnes plus âgées en ce qui concerne les os et les arrêtes. Les tests statistiques n'ont toutefois pas permis de mettre en évidence des différences significatives pour ces réponses en fonction des groupes d'âges.

Pour cette question, les enquêteurs encodaient les réponses spontanément évoquées par les répondants. Nous avons analysé le nombre de personnes qui indiquent spontanément des erreurs de tri. Cela représente 21% de l'ensemble des répondants. Sans prendre en considération les moins de 18 ans qui sont sous représentés dans notre échantillon, nous constatons des proportions assez similaires de répondants qui font des erreurs quelle que soit la catégorie d'âge.

3.2.4.1.3 Connaissances relatives au devenir des déchets alimentaires

Nous avons interrogé les répondants sur leurs connaissances concernant le devenir des déchets alimentaires (réponses spontanées des répondants). Nous constatons qu'un peu moins de la moitié d'entre eux indiquent que les déchets sont compostés. Seuls 11% indiquent que les déchets sont biométhanisés. 1% indiquent que les déchets sont envoyés à l'étranger pour traitement tandis que 5%

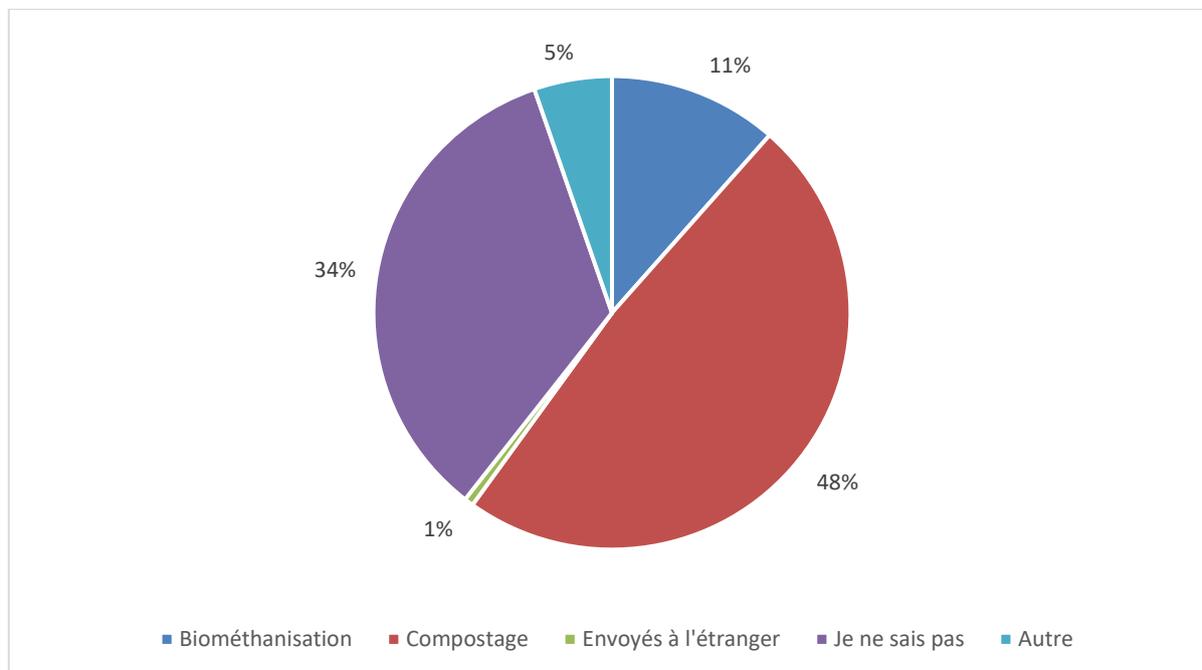
²⁹ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



indiquent qu'il s'agit d'un autre traitement Les répondants qui ont choisi « Autre » précisent que, selon eux, les déchets sont incinérés, recyclés, utilisés comme engrais naturel, enfouis ou subissent un traitement biologique, sont transformés en gaz ou en éthanol.

Une part importante, un peu plus d'un tiers des répondants, ne savent pas ce que deviennent les déchets.

Illustration 6 : Connaissance concernant le devenir des déchets alimentaires



L'analyse de cette question selon le critère de la tranche d'âge met en évidence le fait que les 18-29 ans sont près de la moitié à indiquer qu'ils ne savent pas ce que deviennent leurs déchets alimentaires alors que pour les autres tranches d'âge ce taux varie entre 24% et 29%. Les tests statistiques indiquent qu'il y a une différence significative entre les 18-29 ans et tous les autres groupes d'âge mais aucune différence entre ces autres groupes d'âge.

Tableau 10 : Répondants qui indiquent ne pas savoir ce que deviennent leurs déchets alimentaires lorsqu'ils sont mis dans le sac orange

Echantillon	Proportion
65 ans et plus	24%
45-64 ans	28%
30-44 ans	29%
18-29 ans	47%

3.2.4.1.4 Connaissances relatives aux solutions pour effectuer le tri des déchets alimentaires

Pour cette question, les enquêteurs devaient cocher les réponses parmi une liste les solutions possibles pour éliminer les déchets, citées spontanément par les répondants, sans leur suggérer de réponses. Comme nous pouvons le constater sur la figure ci-dessous, un peu moins de deux tiers (71%) des répondants indiquent que les déchets alimentaires peuvent être évacués via le sac orange. Par ailleurs, ils sont peu nombreux à savoir que ces déchets peuvent être évacués via un compost individuel (25%,

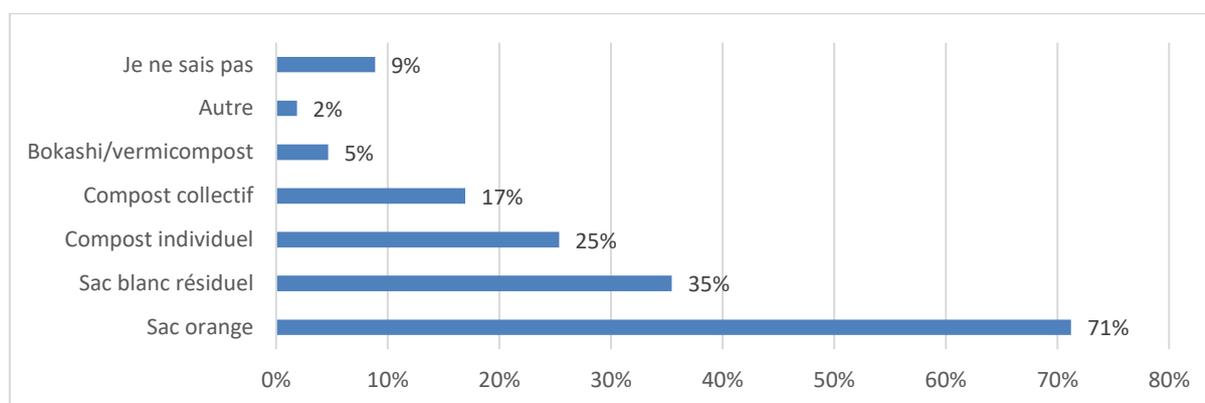


parmi ceux-ci, il n’y a pas de différence significative entre les tranches d’âges) ou collectif (17%). Très peu de répondants semblent connaître les systèmes de Bokashi et vermicompost (5%).

Nous constatons aussi que **plus d’un tiers des répondants pensent que les déchets alimentaires peuvent être évacués via le sac blanc résiduel** (parmi ces répondants, lorsque nous réalisons l’analyse selon les tranches d’âge, nous ne distinguons aucune différence significative). Nous constatons également que **9% ne savent pas comment ces déchets peuvent être évacués**.

Si nous croisons cette question avec la question relative à la connaissance de l’entrée en vigueur de l’obligation de tri, nous constatons que 30% des répondants qui sont au courant de l’obligation de tri, indiquent tout de même que les déchets alimentaires peuvent être évacués via le sac résiduel. Parmi les répondants qui ne sont pas au courant de l’obligation de tri des déchets alimentaires, ils sont 16% à indiquer que ces déchets peuvent être évacués via le sac résiduel.

Illustration 7 : Réponses concernant les connaissances relatives aux solutions autorisées pour effectuer le tri des déchets alimentaires³⁰



3.2.4.2 Questions relatives aux habitudes et pratiques

La seconde partie de l’enquête vise les comportements et habitudes de tri des déchets alimentaires.

3.2.4.2.1 Déchets alimentaires produits

Nous avons interrogé les répondants sur les déchets alimentaires qu’ils produisent le plus. Les enquêteurs devaient cocher les réponses parmi une liste de déchets cités spontanément par les répondants, sans leur suggérer de réponses. Si certains déchets ne sont pas cités, il est donc possible que ce soit parce que les répondants ne produisent pas (ou peu) de ce type de déchets ou bien parce qu’ils ne les assimilent pas à des déchets alimentaires (mais à des déchets faisant partie d’une autre fraction), ou encore, parce qu’ils n’ont pas conscience de produire beaucoup de ce type de déchets.

Nous avons repris sciemment des déchets qui ne peuvent pas être assimilés à des déchets alimentaires (os, coquilles, litière, ...) afin de constater des éventuelles erreurs de tri et de connaissance.

Ces déchets qui ne peuvent pas être considérés comme déchets alimentaires repris dans les sacs et conteneurs orange sont tout de même cités par les répondants. Notamment, les coquilles (7% des répondants), les os et arrêtes (7%), les mouchoirs sales (3%), les films plastiques compostables (2%).

Les déchets alimentaires majoritairement produits sont les épluchures (88%) et les restes de repas (80%). Le pain est peu cité (23%). Vu les constats que nous avons effectué sur site, il est fort probable que ce soit parce que les répondants n’assimilent pas le pain à un déchet alimentaire ou qu’ils n’ont pas conscience de générer beaucoup de déchets de pain. Par ailleurs, nous avons majoritairement

³⁰ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.

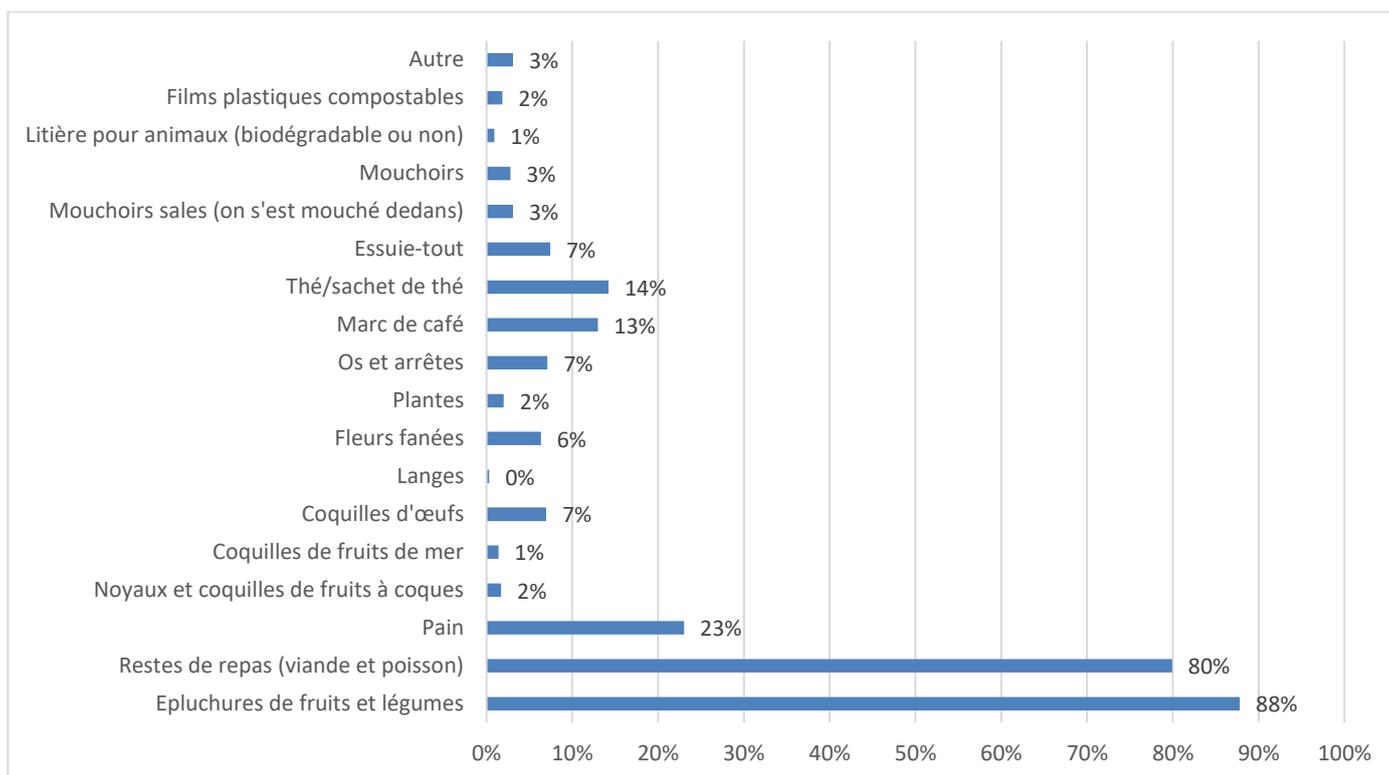


retrouvé du pain dans les conteneurs orange (remplis par les personnes qui font effectivement le tri de cette fraction). **D'autres déchets pouvant être assimilés à des déchets alimentaires sont également peu cités : thé/sachet de thé (14%), marc de café (13%), essuie-tout (7%), mouchoirs (3%).**

Lorsque les répondants répondaient « Autre », ils pouvaient préciser leur choix en indiquant ce qu'il comporte. Les éléments qui reviennent le plus régulièrement sont les suivants :

- tous les aliments mélangés ;
- les déchets dégradables/ organiques/qui sont produits à base d'aliments/qui se décomposent;
- les aliments périmés.

Illustration 8 : Déchets alimentaires produits par les répondants³¹



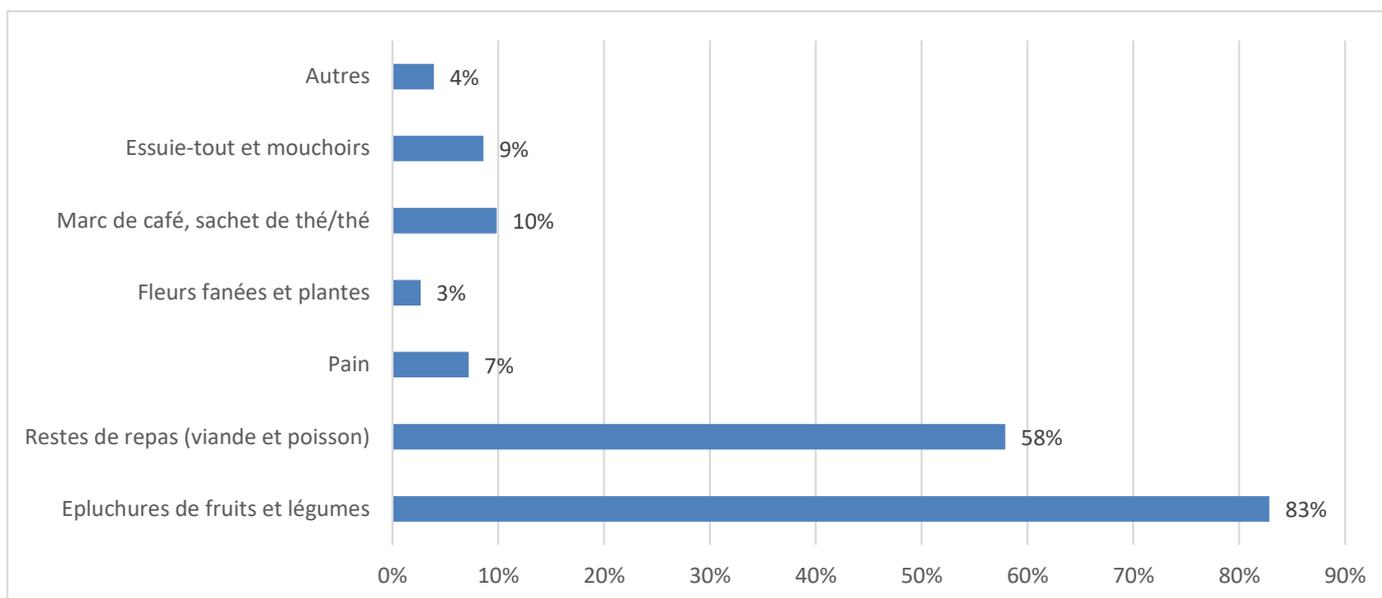
Nous avons également interrogé les répondants sur les catégories de déchets alimentaires majoritairement produites par leur ménage. Afin de faciliter les réponses, nous avons regroupé les propositions des questions précédentes en sept catégories. Plusieurs choix étaient possibles parmi les réponses. Nous constatons que les épluchures restent très majoritairement citées. Par ailleurs les restes de repas sont considérés comme moins importants dans la production de déchets puisqu'ils ne représentent plus que 58%. L'ensemble des autres propositions est inférieur à 10%. La catégorie « autre » comprend les éléments suivants :

- les déchets organiques/mous ;
- les aliments périmés ;
- les coquilles d'œufs → ce qui représente une erreur de tri ;
- les emballages et sachets ;
- les personnes répondent qu'elles ne savent pas.

³¹ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Illustration 9 : Catégories les plus importantes de déchets alimentaires produits, selon les répondants³²

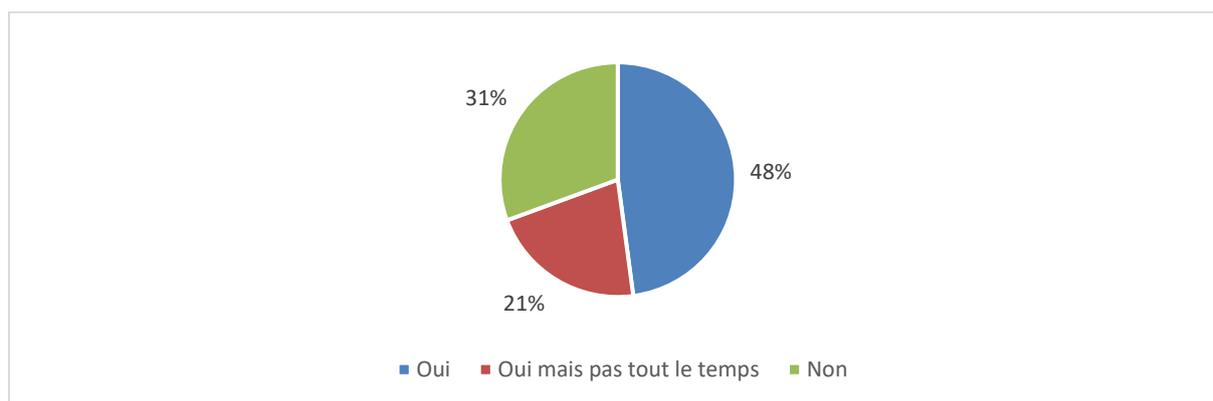


3.2.4.2.2 Mise en pratique du tri et absence de tri

Nous avons interrogé les répondants, au-delà de leurs connaissances et leurs pratiques, sur le fait qu'ils fassent le tri ou non des déchets alimentaires. Cette question a expressément été posée après les questions relatives aux connaissances des types de déchets alimentaires et la manière dont ils sont triés afin de ne pas biaiser les réponses à ces premières questions.

Il ressort qu'un peu moins de la moitié des répondants indiquent faire le tri des déchets alimentaires tandis que 21% indiquent le faire mais pas tout le temps, contre 31% qui déclarent ne pas faire le tri de cette fraction. Parmi les répondants qui ne font pas le tri des déchets alimentaires, 75% ne sont pas au courant de l'obligation de tri contre un quart qui sont bien au courant de cette obligation.

Illustration 10 : Les répondants font-ils le tri des déchets alimentaires, selon eux ?



L'analyse des données en fonction de l'âge des répondants met en évidence le fait que plus les répondants sont âgés, plus ils déclarent faire le tri des déchets alimentaires. Ces observations sont

³² La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



consolidées par l'analyse statistique qui met en évidence des différences significatives entre des groupes d'âges³³

Tableau 11 : Taux de répondants, répartis par tranches d'âges, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires

Echantillon	Proportion
18-29 ans	39,9%
30-44 ans	48,3%
45-64 ans	57,6%
65 ans et plus	77,6%

Il ressort de l'analyse que les couples avec enfants sont ceux qui font le plus le tri des déchets alimentaires (60% d'entre eux). Les couples sans enfants et les familles monoparentales le font également pour près de la moitié d'entre eux. Par ailleurs, nous constatons que moins de 40% des isolés et moins de 30% des autres (collocation, famille et multi noyaux) effectuent ce tri. Ceci probablement pour des raisons différentes qu'il conviendrait d'analyser plus en détails. Il ressort que, entre ces compositions de ménage, la différence n'est significative qu'entre les couples avec enfants et les couples sans enfants, entre les couples sans enfants et la catégorie « autre » et entre les couples avec enfants et la catégorie « autre ».

Tableau 12 : Taux de répondants, répartis par composition de ménage, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires

Echantillon	Proportion
Autre (collocation, famille multi noyaux)	29%
Isolé(e) (vivant seul(e))	38%
Famille monoparentale	49%
Couple sans enfants	53%
Couple avec enfants	60%

Nous avons également analysé les réponses en fonction du critère du nombre de logements qui composent le bâtiment du répondant. Nous constatons que les répondants vivant dans un bâtiment avec un seul logement font nettement plus le tri des déchets alimentaires (64%) que les répondants qui vivent dans les autres catégories de bâtiments (maximum 50%). Les analyses statistiques indiquent que les résultats sont significatifs et donc comparables uniquement entre les catégories de 1 logement et 2 à 5 logements et les catégories de 1 logement et 6 à 15 logements. Pour ces catégories, l'observation est donc confirmée puisque les personnes vivant dans un bâtiment avec un seul logement déclarent davantage faire le tri des déchets alimentaires que les autres (2 à 5 logements et 6 à 15 logements). Afin de clarifier ces observations, nous avons regroupé les répondants selon deux catégories : les répondants vivant dans un bâtiment avec un logement et les répondants vivant dans un bâtiment avec plusieurs logements. Les tests statistiques indiquent une différence significative entre ces deux catégories. Les répondants vivant dans un bâtiment avec un logement sont 64% à déclarer faire le tri des déchets alimentaires. Ce taux est de 42% pour l'ensemble des autres catégories combinées (de 2 à 5 logements à plus de 50 logements).

³³ Les tranches 18-29 ans et 30-44 ans sont significativement différentes des tranches 30-44 ans et 45-64 ans qui sont significativement différentes des tranches 45-64 ans et 65 ans et plus.



Tableau 13 : Taux de répondants, répartis par nombre de logements dans le bâtiment, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires

Echantillon	Proportion
Plus de 50 logements	38%
6 à 15 logements	38%
2 à 5 logements	43%
16 à 50 logements	50%
1 logement	64%

Tableau 14 : Taux de répondants, répartis par nombre de logements dans le bâtiment (deux catégories), qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires

Echantillon	Proportion
Plusieurs logements	42%
1 logement	64%

Nous avons analysé cette question selon le critère de disposer ou de ne pas disposer d'un local poubelle mais nous ne constatons pas de différence significative entre les répondants qui en disposent et ceux qui n'en disposent pas.

Enfin, nous avons analysé cette question sur base du critère d'être propriétaire ou locataire. Les différences sont significatives entre les répondants. Ceci nous permet d'affirmer que les répondants propriétaires font davantage le tri des déchets alimentaires (65% des répondants propriétaires) que les répondants locataires (42% des répondants locataires).

Tableau 15 : Taux de répondants, répartis selon le fait d'être propriétaire ou locataire, qui déclarent faire le tri des déchets alimentaires

Echantillon	Proportion
Locataire	42%
Propriétaire	65%

Nous avons ensuite interrogé les répondants sur les motivations qui les poussent à faire le tri des déchets alimentaires ou à ne pas le faire. Pour chacun des groupes, plusieurs réponses étaient possibles.

3.2.4.2.3 Motivations des trieurs de déchets alimentaires

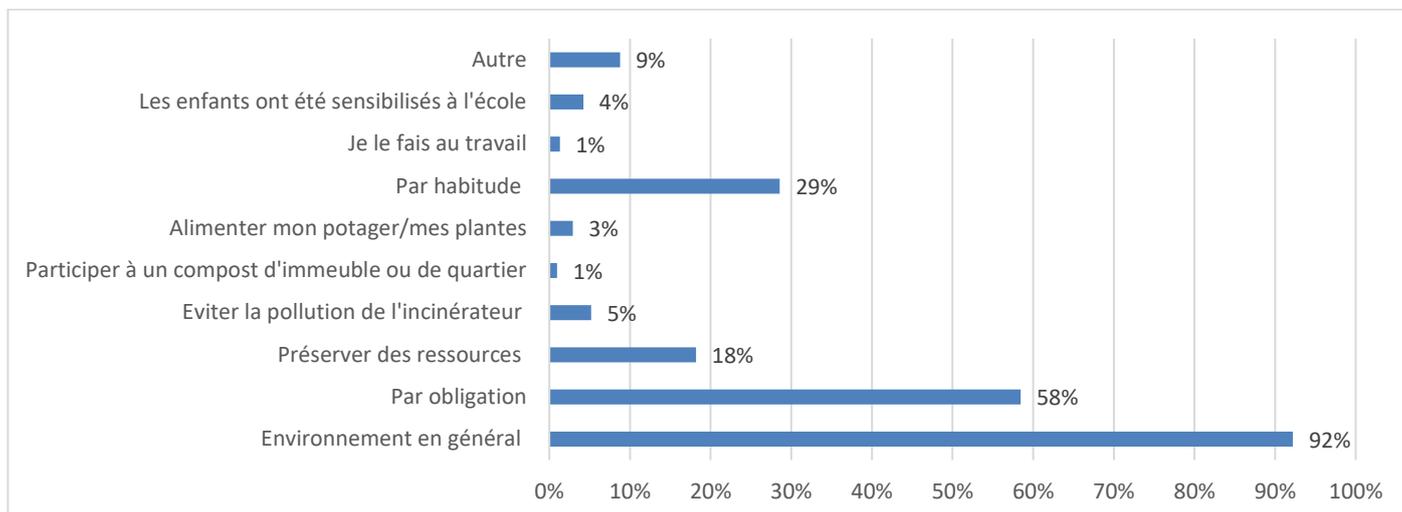
Les répondants qui indiquent faire le tri des déchets alimentaires précisent que leur motivation principale est l'environnement en général (92% d'entre eux), ils le font ensuite par obligation (pour 58%), par habitude (pour 29%) et pour préserver les ressources (pour 18%). La catégorie « Autre » (9%) comprend les éléments suivants :

- pour éduquer les enfants/donner le bon exemple ;
- pour sauver la planète ;
- pour préserver les animaux ;
- pour ne pas avoir d'amende ;



- pour faciliter le travail des trieurs ;
- pour préserver les générations futures ;
- par conscience ;
- parce que tout le monde le fait.

Illustration 11 : Motivations au tri des déchets alimentaires³⁴



3.2.4.2.4 Motivations des trieurs occasionnels de déchets alimentaires

Plus de la moitié des personnes qui indiquent ne pas faire le tri tout le temps précisent qu'elles ne le font pas principalement par manque de temps à y consacrer.

12% indiquent qu'elles ne font pas le tri car elles craignent d'attirer les nuisibles et/ou d'avoir des odeurs l'été et 12% indiquent qu'elles ne le font pas car elles ne sont pas toujours présentes pour mettre le sac à rue.

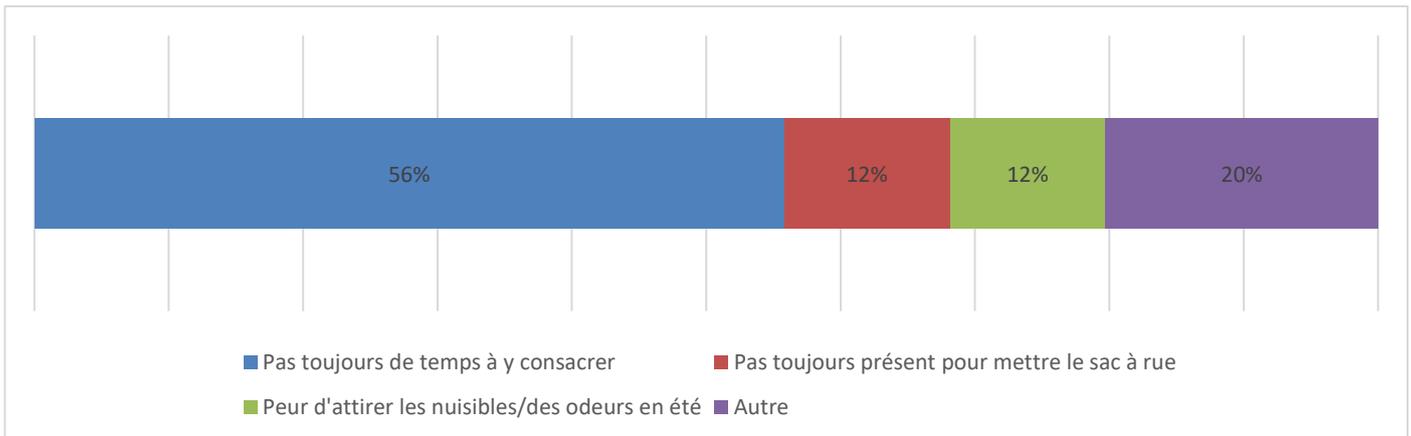
20% des répondants indiquent qu'il s'agit d'une autre raison. Nous reprenons ci-après les principales réponses :

- n'y pense pas/oublie ;
- n'a pas le réflexe de le faire, pas encore une habitude ;
- n'aime pas faire le tri ;
- une autre personne du ménage fait le tri mais pas le répondant ;
- les consignes sont compliquées, pas toujours claires ;
- pas la possibilité de valoriser les déchets alimentaires dans le jardin ou de faire un compost durant l'hiver ;
- pas possible de remplir entièrement le sac orange.

³⁴ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Illustration 12 : Raisons pour lesquelles les répondants ne font pas toujours le tri des déchets alimentaires



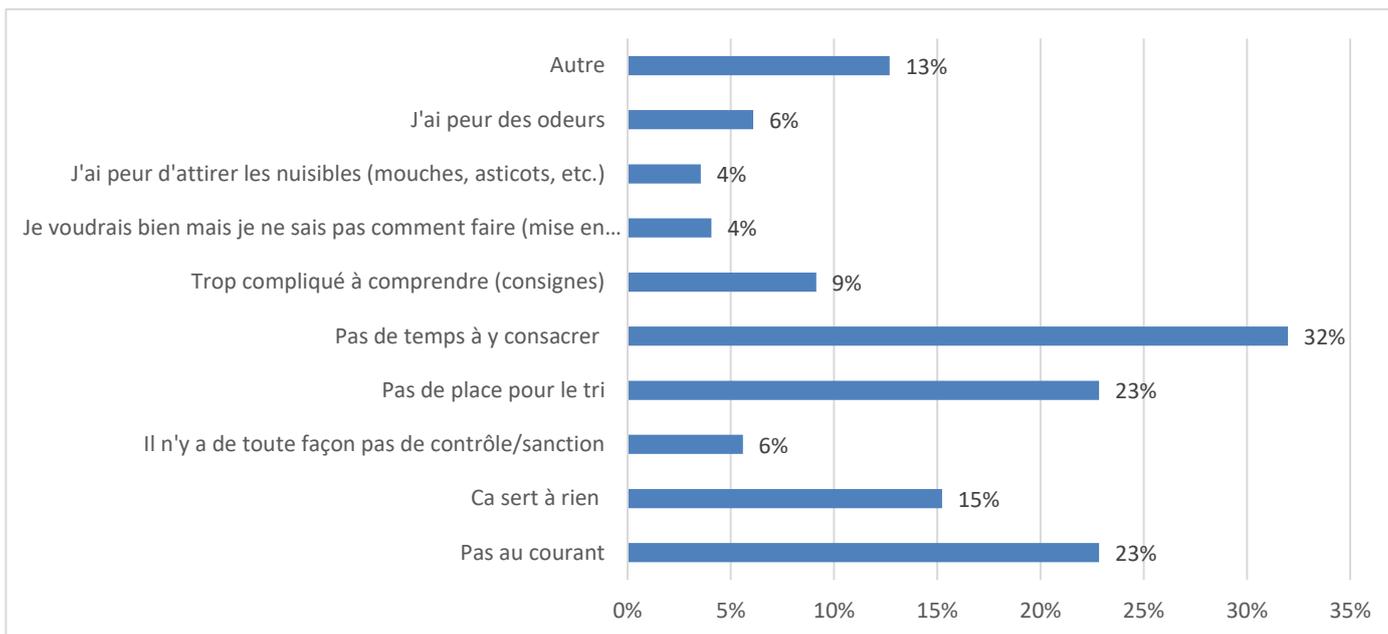
3.2.4.2.5 Motivations des non-trieurs de déchets alimentaires

Enfin, parmi les 31% de répondants qui n'effectuent pas le tri des déchets alimentaires, ceux-ci précisent qu'ils ne le font pas principalement pas **manque de temps (32%), par manque de place (23%) et par manque de connaissance de l'obligation (23%)**. **15% indiquent que cela ne sert à rien et 9% parce que c'est trop compliqué**. Notons positivement que seuls 6% des répondants indiquent que la peur des odeurs est un frein au tri. 13% ont répondu qu'il s'agissait d'une raison différente. Les principales réponses parmi ces autres réponses sont les suivantes :

- met tout dans le sac blanc ;
- n'a pas la motivation/l'envie/l'intérêt ;
- n'y fait pas attention ;
- les sacs orange sont trop coûteux ;
- pas de sacs orange dans les magasins aux environs ;
- une autre personne du ménage le fait ;
- n'a pas encore le réflexe, l'habitude ;
- le tri n'est pas fait dans l'immeuble ;
- ne produit pas assez de déchets alimentaires et devrait donc conserver le sac trop longtemps (pour qu'il soit rempli).



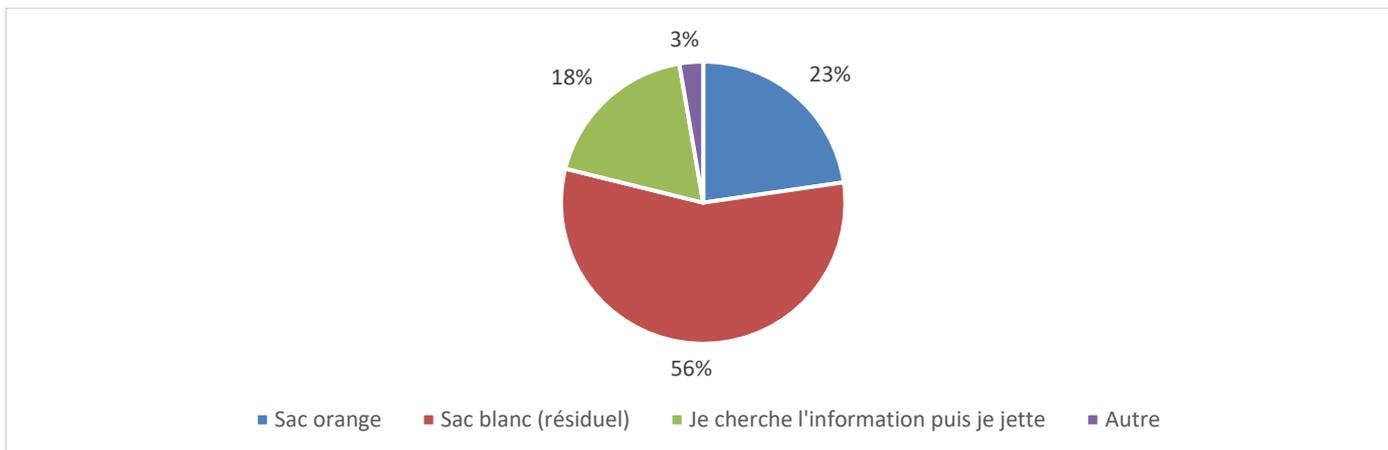
Illustration 13 : Raisons pour lesquelles les répondants n'effectuent pas le tri des déchets alimentaires³⁵



3.2.4.2.6 Réactions en cas de doute ou manque de connaissances sur les gestes de tri

Nous avons interrogé les participants à l'enquête pour savoir dans quel sac ils jettent leurs déchets lorsqu'ils ont un doute. Les répondants indiquent, **pour plus de la moitié d'entre eux que lorsqu'ils ont un doute, ils jettent dans le sac blanc résiduel**. 18% des répondants cherchent l'information avant de jeter tandis qu'un peu moins d'un quart jettent tout de même dans le sac orange, malgré le doute. Les 3% de personnes ayant indiqué une autre réponse précisent soit qu'ils n'ont pas de doutes car connaissent bien les règles de tri soit qu'ils jettent dans leur compost.

Illustration 14 : Réactions des répondants en cas de doute sur la destination du déchet



Par la suite, nous leur avons demandé, s'ils cherchaient de l'information en cas de doute. **68% des répondants indiquent qu'ils ne cherchent pas l'information en cas de doute**. Les 32% de répondants qui cherchent l'information précisent majoritairement qu'ils le font sur **internet** (sites de BP, BE ou autres) (79%) et dans la **brochure** toute boîte conservée (71%). Ils sont également 37% à indiquer qu'ils cherchent l'information **sur les conteneurs de tri** et un quart indiquent qu'ils demandent à des **connaissances, amis ou famille**. Nous constatons que l'information est assez peu cherchée sur les

³⁵ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



réseaux sociaux (16%) ou sur les affiches dans l'immeuble (11%). Les 4% ayant répondu « Autre », vont chercher l'information sur le sac ou téléphonent directement à Bruxelles-Propreté.

Illustration 15 : Part des répondants qui cherchent l'information en cas de doute

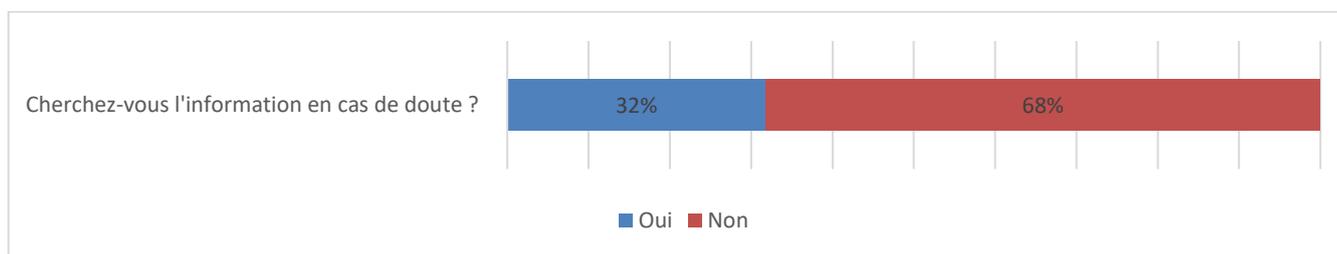
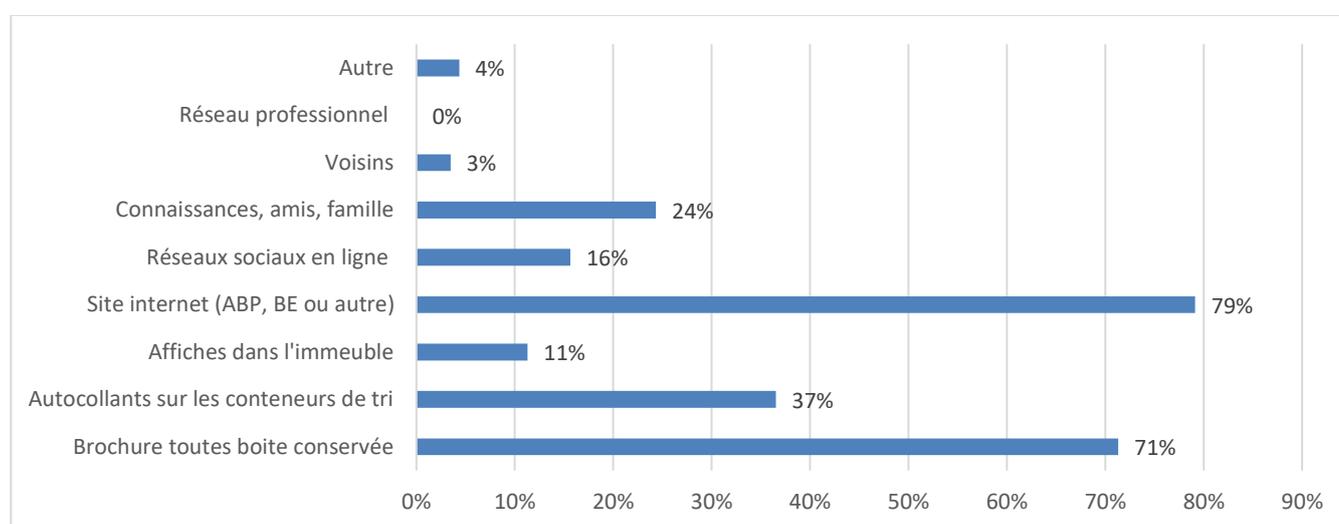


Illustration 16 : Sources via lesquelles les répondants vont chercher l'information en cas de doute sur les consignes de tri³⁶



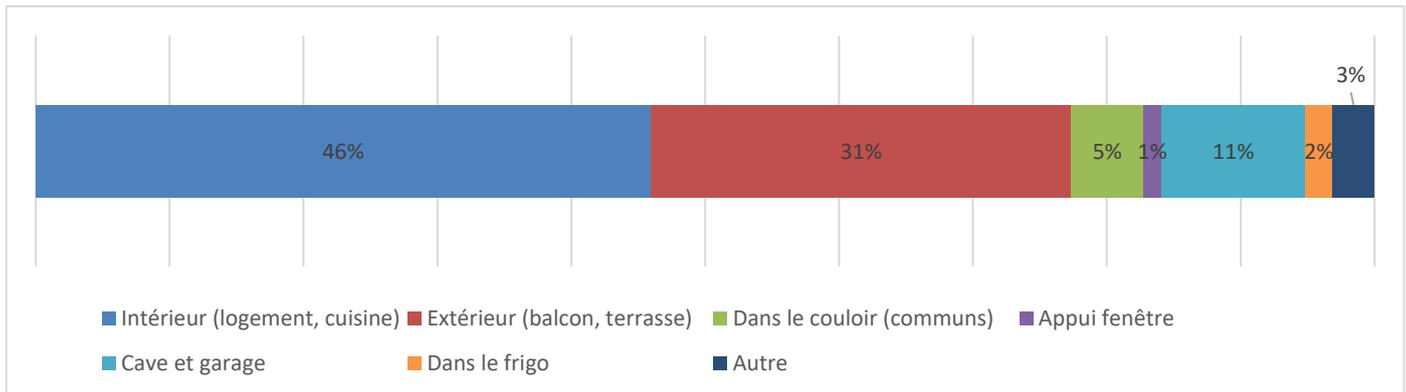
3.2.4.2.7 Lieux de stockage des déchets dans l'habitation, avant évacuation

Les répondants indiquent, pour un peu moins de la moitié d'en eux, stocker leurs déchets alimentaires à l'intérieur (logement, cuisine). Ils sont également un tiers à stocker ces déchets en extérieur, sur un balcon ou une terrasse. 11% stockent dans la cave ou le garage. Ils sont tout de même 5% à stocker ces déchets dans les communs. Ils sont assez peu à stocker les déchets alimentaires dans le frigo (2%) ou sur l'appui de fenêtre (1%). Enfin les 3% de répondants ayant choisi la réponse « autre » précisent qu'ils stockent ces déchets dans leur jardin ou les mettent directement dans leur compost.

³⁶ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Illustration 17 : Lieu de stockage des déchets alimentaires avant évacuation



3.2.4.2.8 Types de contenants pour les déchets alimentaires

Nous avons cherché à savoir dans quels types de contenants les répondants stockent leurs déchets alimentaires. Nous avons choisi de ne pas conditionner les réponses et permettre aux répondants d'indiquer leur mode de stockage sans prédéfinir de catégories. Après analyse de l'ensemble des réponses, nous pouvons regrouper les réponses comme suit. Dans chacune de ces catégories, sans être exhaustifs, nous reprenons des exemples de ce qui a été renseigné.

1. **Poubelles Classiques en Plastique** : Environ 40-45%

- poubelle classique avec couvercle ;
- poubelle plastique ;
- poubelle blanche ;
- poubelle Ikea ;
- poubelle normale ;
- poubelle spéciale orange ;
- poubelle jardin ;
- poubelle boîte orange ;
- poubelle de cuisine ;
- poubelle en métal ;
- poubelle commune.

2. **Sac Poubelle** : Environ 25-30%

- sac ;
- sac poubelle fermé ;
- sac blanc ;
- sac poubelle à terre ;
- sac orange ;
- sac à terre.

3. **Conteneurs spécifiques** : Environ 10-15%

- petit conteneur orange ;
- petit conteneur ;
- container privé.

4. **Seaux et Bacs** : Environ 10-15%



- seau plastique avec couvercle ;
- seau plastique ;
- bac ;
- grand bac fermé ;
- bac orange ;
- petit bac dans l'habitation ;
- bac noir et orange ;
- bac en plastique ;
- bac à l'extérieur de la concession ;
- bac en métal ;
- Tupperware avec couvercle (intérieur) ;
- seau dans la cour (extérieur).

5. **Compost** : Environ 5-10%

6. **Méthodes spécifiques** : Environ 5-10%

- met le sac directement dans le couloir avant de le sortir ;
- dans le seau orange dans le couloir juste avant la porte d'entrée ;
- descend tous les jours ;
- dans le frigo en attendant ;
- juste un sac poubelle sur le sol ;
- dans le sac directement sur le balcon ;
- sort à la dernière minute (ou au congélateur).

Nous constatons donc, au vu de la diversité des solutions mises en œuvre, qu'il convient de proposer des solutions modulables, qui s'adaptent à la diversité des situations des ménages et de leur logement.

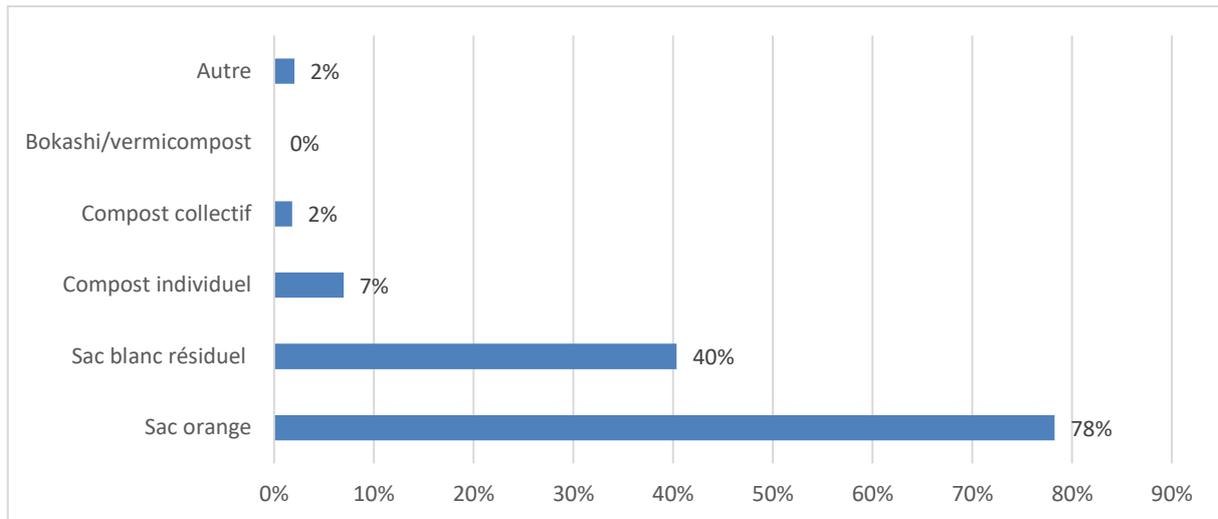
3.2.4.2.9 Méthode d'évacuation des déchets alimentaires

Les répondants qui effectuent le tri des déchets alimentaires indiquent **qu'ils évacuent ceux-ci via le sac orange pour 78% d'entre eux et via le sac blanc résiduel pour 40%**. Plusieurs réponses étaient possibles. Il ressort donc qu'une partie des déchets alimentaires est correctement triée et finit dans le sac orange tandis qu'une autre partie est tout de même jetée dans le sac résiduel malgré le fait que les personnes soient conscientes qu'il s'agit de déchets alimentaires. Les répondants utilisent donc simultanément plusieurs moyens pour évacuer les déchets alimentaires.

Nous constatons également que très peu de répondants évacuent les déchets alimentaires via un compost individuel (7%) ou un compost collectif (2%). Les personnes ayant répondu « Autre » (2%) indiquent qu'elles évacuent les déchets via des sacs noirs.

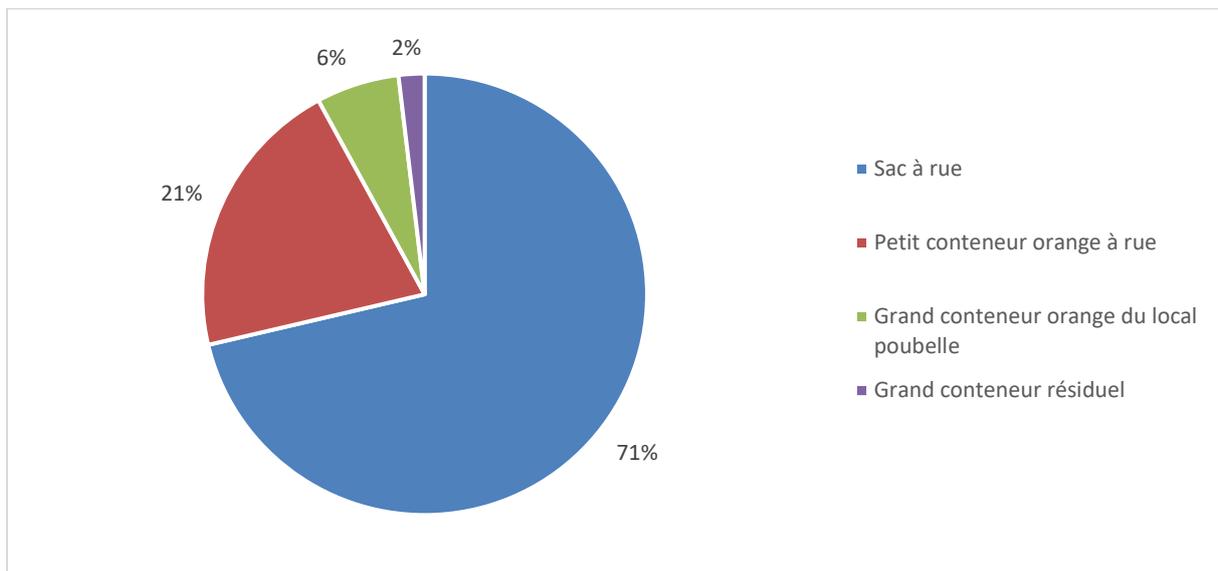


Illustration 18 : Méthodes d'évacuation des déchets alimentaires choisies par les répondants³⁷



Nous avons demandé des précisions aux répondants qui indiquent évacuer leurs déchets alimentaires via le sac orange afin de savoir par quel moyen il le faisait. Il revient que **71% de ceux-ci mettent le sac à rue tandis que 21% d'entre eux utilisent le petit conteneur orange**. Enfin 6% des répondants évacuent ce sac orange via les grands conteneurs orange qui sont mis à rue. 2% des répondants mettent le sac orange dans le grand conteneur résiduel qui est mis à rue.

Illustration 19 : Moyen d'évacuation du sac orange choisi par les répondants



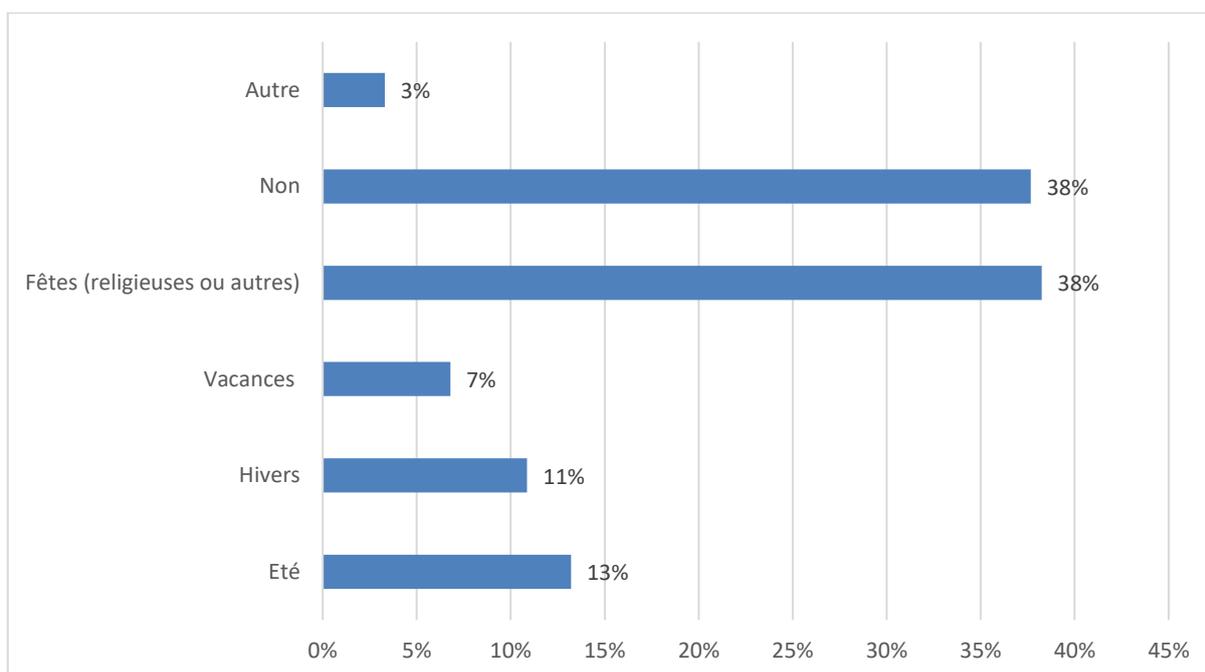
³⁷ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



3.2.4.2.10 Impact des périodes de l'année sur la production de déchets alimentaires

Les répondants ont été interrogés sur le fait qu'ils produisent ou ne produisent pas davantage de déchets alimentaires durant certaines périodes de l'année. Plusieurs réponses étaient possibles. **38% indiquent qu'il n'y a pas de périodes durant lesquelles ils produisent davantage de déchets. 38% également indiquent qu'ils en produisent davantage durant les périodes de fête.** Pour 13% c'est davantage en été, pour 11% c'est en hiver et pour 7% c'est durant les périodes de vacances. Parmi les 3% de répondants ayant choisi la réponse « Autre », ceux-ci précisent qu'ils produisent davantage durant les périodes d'examen, lorsqu'ils reçoivent des invités (amis ou famille), juste avant de partir en vacances/voyage (pour vider les armoires).

Illustration 20 : Impact des périodes de l'année sur la production de déchets alimentaires, selon les répondants³⁸



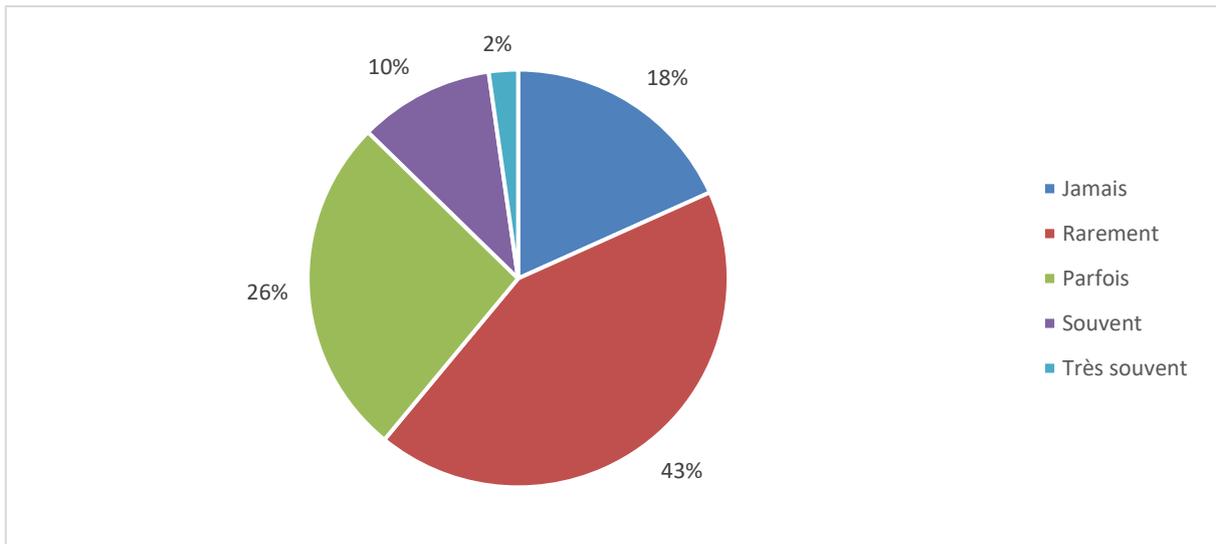
3.2.4.2.11 Gestion des aliments périmés

Un peu moins de la moitié des répondants indiquent qu'ils jettent rarement des aliments périmés. 18% d'entre eux indiquent même ne jamais en jeter. 26% des répondants indiquent jeter parfois des aliments périmés. 10% le font souvent et 2% très souvent. L'analyse de cette question selon le critère de l'âge des répondants ne met pas en évidence de différence significative entre les différentes catégories de répondants.

³⁸ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



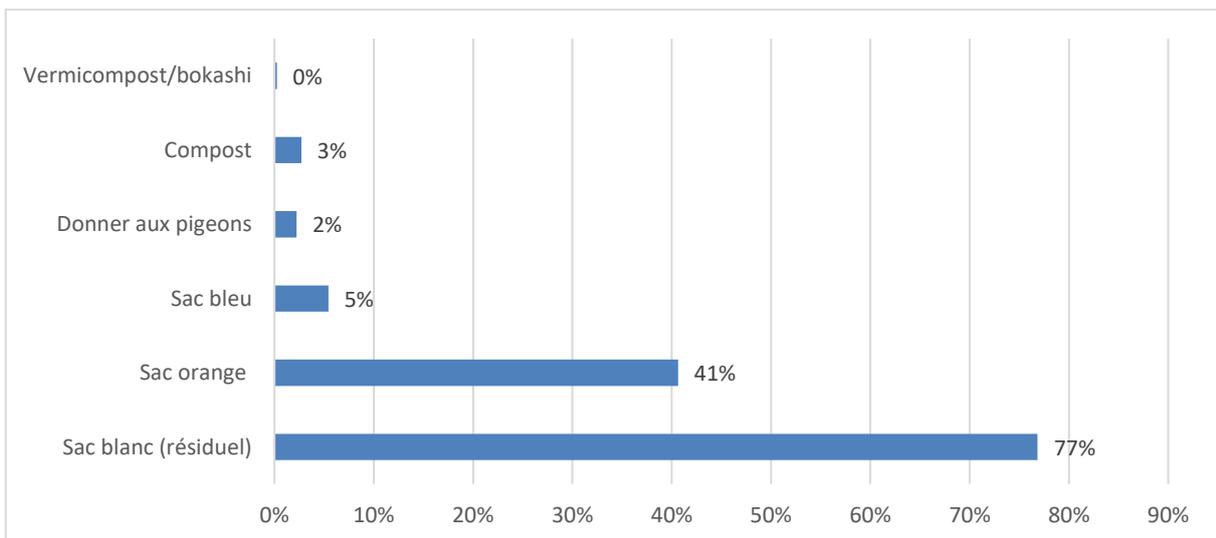
Illustration 21 : Fréquence à laquelle les répondants indiquent jeter des aliments périmés



Nous avons, par la suite, interrogé ces personnes sur la manière dont ils se débarrassent de ces aliments périmés. Plusieurs réponses étaient possibles. **Une large majorité d’entre eux indiquent qu’ils les jettent dans le sac blanc résiduel (77%). Un peu moins de la moitié évacuent ces aliments périmés via le sac orange** et via un compost pour 3% d’entre eux. Nous pouvons en déduire que cela dépend donc du type d’aliment périmé puisque certains répondants évacuent ces aliments tantôt dans le sac résiduel, tantôt dans le sac orange.

Notons également que 5% des répondants évacuent les aliments périmés via le sac bleu tandis que 3% d’entre eux les donnent aux pigeons. L’analyse de cette question selon le critère de l’âge des répondants ne met pas en évidence de différence significative entre les différentes catégories de répondants.

Illustration 22 : Méthodes d’évacuation des aliments périmés choisies par les répondants³⁹



³⁹ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



3.2.4.3 Questions relatives aux difficultés et aux pistes d'amélioration

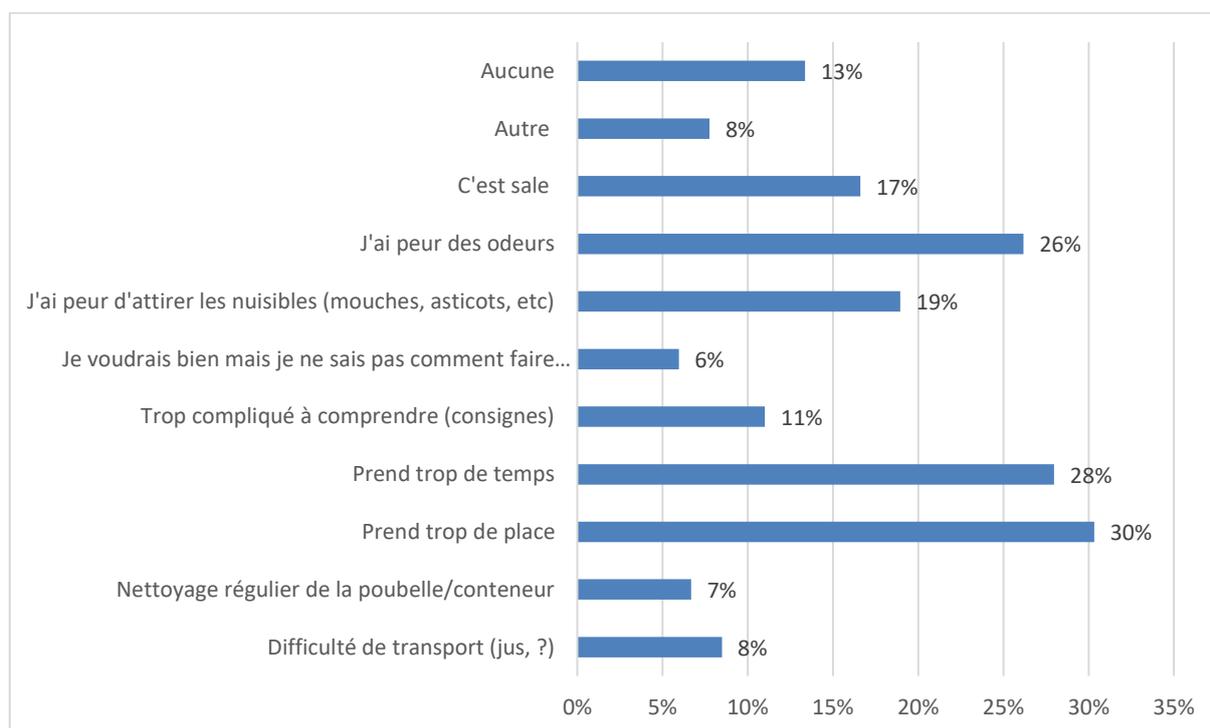
Les trois dernières questions de l'enquête ont pour objectif de cerner les difficultés que les répondants perçoivent dans le tri des déchets alimentaires mais aussi de ce qui pourrait faciliter ce tri, notamment via la sensibilisation et l'amélioration de la compréhension des consignes de tri.

3.2.4.3.1 Difficultés liées au tri des déchets alimentaires selon les répondants

Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses différentes. **13% d'entre elles indiquent qu'il n'y a aucune difficulté** au tri des déchets alimentaires. Par ailleurs, **un tiers des répondants indiquent que ce tri prend trop de place et un peu moins d'un tiers qu'il prend trop de temps. Un quart des répondants indiquent craindre les odeurs. Et ils sont plus ou moins 20% à déclarer que c'est sale et qu'ils ont peur d'attirer les nuisibles. 11% des répondants déclarent que les consignes sont trop compliquées à comprendre.** Nous pouvons combiner ces 11% avec les 6% de répondants qui indiquent qu'ils ne savent pas comment faire pour mettre ce tri en œuvre. Enfin, sous les 10% de réponses restantes, nous retrouvons les difficultés de transport, de nettoyage ainsi que les réponses « autre » qui comportent les éléments suivants : le manque de motivation, le manque d'information, l'indifférence des gens, la fréquence de collecte, les coûts liés à l'achat de sacs spécifiques, les problèmes de qualité des sacs, les difficultés logistiques, le manque de réflexe, et le besoin d'informations et d'infrastructures appropriées.

L'analyse de cette question selon le critère de l'âge et selon la composition de ménage des répondants ne met pas en évidence de différence significative entre les différentes catégories de répondants.

Illustration 23 : Difficultés liées au tri des déchets alimentaires selon les répondants⁴⁰



3.2.4.3.2 Les éléments qui pourraient faciliter le tri des déchets alimentaires selon les répondants

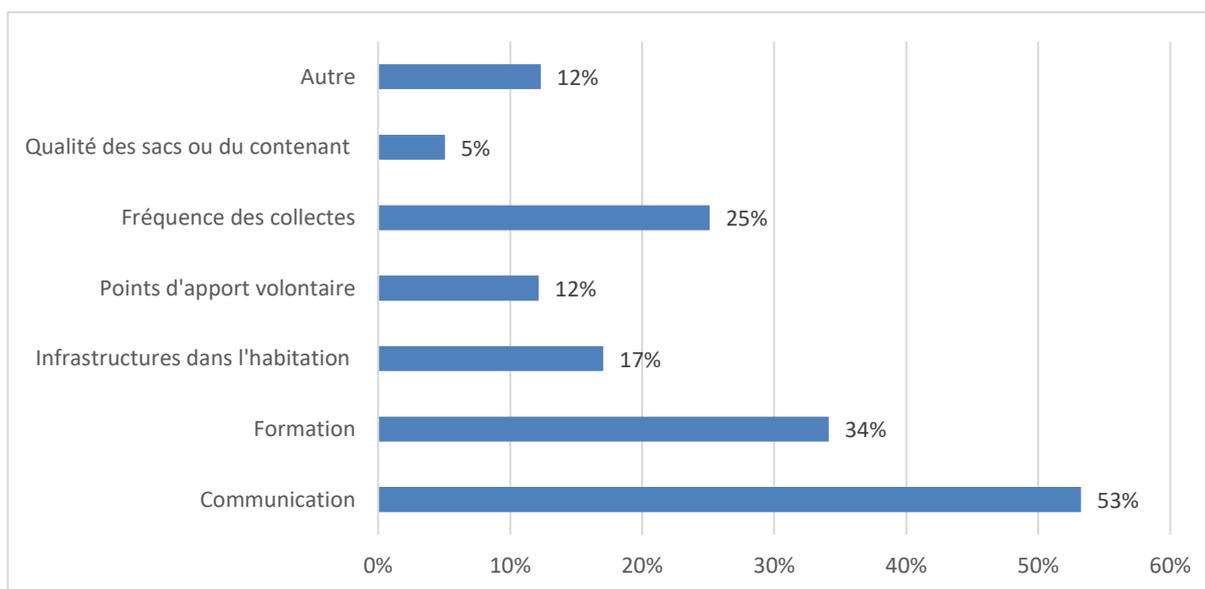
Nous avons interrogé les participants sur les éléments qui pourraient faciliter le tri des déchets alimentaires. A nouveau, plusieurs réponses étaient possibles. Il en ressort que, **pour plus de la moitié des répondants, la communication faciliterait le tri.** Un peu plus d'un tiers d'entre eux indique que le

⁴⁰ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



tri serait facilité par de la formation tandis qu'un quart indique que ce tri serait facilité par une adaptation de la fréquence de collecte. Les répondants déclarent également que la **mise en place d'infrastructures (pour 17%)** et la **mise en place de points d'apport volontaire (pour 12%)** faciliterait le tri. La qualité des sacs et des contenants est peu mise en évidence puisque cela n'a été indiqué que par 5% des répondants. Enfin, parmi les 13% de répondants ayant choisi une autre proposition, nous retrouvons les éléments suivants : l'utilisation de poubelles à quatre sacs, l'introduction de poubelles hermétiques, la nécessité de réduire l'encombrement des sacs et la possibilité d'avoir des sacs gratuits. Plusieurs participants soulignent l'importance de l'éducation, suggérant des initiatives telles que des campagnes publicitaires à la télévision, des panneaux pictogrammes dans les rues, des rappels réguliers de la commune et une éducation dès le plus jeune âge. L'idée de récompenses pour inciter à la gestion des déchets est également évoquée.

Illustration 24 : *Éléments pouvant faciliter le tri des déchets alimentaires, selon les répondants*⁴¹



3.2.4.3.3 Éléments qui pourraient faciliter la sensibilisation pour la compréhension des consignes de tri des déchets alimentaires selon les répondants

Cette question vise à savoir quels sont les éléments qui pourraient faciliter la sensibilisation ou la compréhension des consignes de tri, éléments indispensables pour inclure davantage de personnes dans le tri de cette fraction. **Les propositions ont été lues aux participants qui pouvaient en choisir plusieurs ou en indiquer d'autres.**

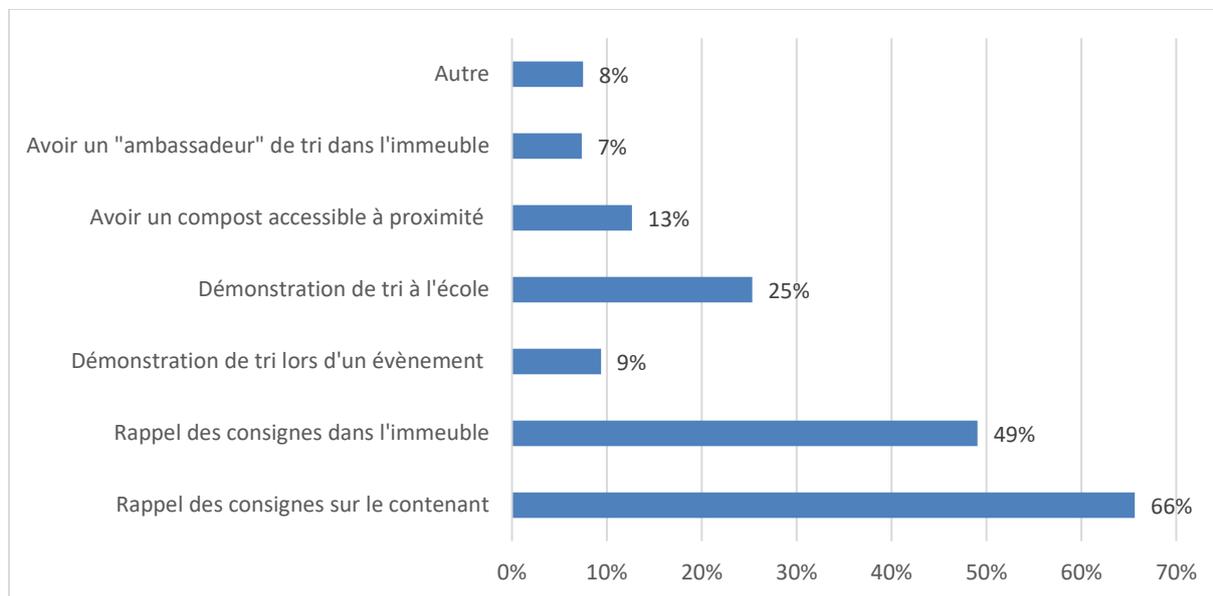
Deux tiers des répondants indiquent que le rappel des consignes sur les contenants faciliterait la compréhension du tri. La moitié d'en eux ont choisi le rappel des consignes dans l'immeuble et un quart d'entre eux pensent que des démonstrations de tri dans les écoles permettraient de faciliter la sensibilisation et d'améliorer la compréhension du tri. Dans les autres propositions, nous retrouvons l'accessibilité à un compost à proximité (13%), les démonstrations de tri lors d'un évènement (9%) et la présence d'un ambassadeur du tri dans l'immeuble (7%). Enfin, les 8% de répondants ayant choisi l'option « autre » suggèrent les éléments suivants : l'introduction d'un moteur de recherche dédié, la mise en place de sanctions pour les comportements inappropriés, la fourniture gratuite de sacs poubelles, rendre le tri obligatoire (ici nous constatons l'absence de connaissance de l'obligation de tri) et la mise en évidence des bienfaits du tri. L'éducation est soulignée à plusieurs reprises, que ce soit à travers des formations obligatoires au travail ou à l'école, des campagnes

⁴¹ La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



publicitaires à la télévision, des vidéos sur les réseaux sociaux, ou des rappels des consignes de tri partout dans les lieux publics.

Illustration 25 : Eléments qui pourraient faciliter la sensibilisation ou la compréhension des consignes de tri des déchets alimentaires, choisis par les répondants⁴²



3.2.5 Conclusions et recommandations

3.2.5.1 Connaissances

Un peu plus d'un tiers des répondants ne sont pas au courant de **l'obligation de tri**. Parmi les répondants informés, 15% ne savent pas pour quelle raison cette obligation est mise en œuvre. Il convient donc de renforcer la communication sur ce plan. Plus spécifiquement, les jeunes et les hommes sont moins informés que les autres catégories de répondants.

Concernant **les déchets qui peuvent aller dans le sac orange**, il nous semble nécessaire de rappeler ce qui peut être jeté, au-delà des restes de repas et des épilures. Nous pensons pertinent de mettre un **focus particulier sur le pain**. Pour rappel, seul 21,6% des répondants à l'enquête savent que le pain peut aller dans le sac orange. Il en va de même pour le marc de café, les sachets de thé, les mouchoirs, ... Inversement, certains répondants pensent que les os et les arrêtes peuvent être mis dans le sac orange. Ces constats sont renforcés par les déclarations des répondants relatives aux déchets qu'ils produisent. Il convient donc de renforcer ces connaissances afin d'améliorer les pratiques et réduire les erreurs de tri.

Il nous semble également pertinent de renforcer la prise de conscience de l'ampleur du gaspillage alimentaire et des manières de le réduire et d'améliorer les connaissances sur la manière d'évacuer les **aliments périmés** puisque, comme nous l'avons constaté dans l'enquête, une large majorité des répondants évacuent les déchets périmés via le sac blanc résiduel.

⁴² La somme est supérieure à 100% car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses.



Il convient également de mieux informer les bruxellois sur **le devenir des déchets** puisqu'un peu plus d'un tiers de répondants à l'enquête ne savent pas ce que deviennent leurs déchets alimentaires et la majorité pense qu'il s'agit uniquement d'une raison environnementale globale sans connaître les autres raisons (réduire ce qui va à l'incinérateur, valoriser la matière, respect de la réglementation européenne, ...). Il convient de viser plus spécifiquement les jeunes puisqu'il ressort de l'enquête qu'ils sont moins bien informés sur le devenir et la valorisation des déchets alimentaires.

Même si cela a déjà été fait dans le cadre de la campagne de communication de Bruxelles-Propreté de 2023, les futures campagnes d'information devront encore mettre en avant les **solutions disponibles pour l'évacuation des déchets alimentaires** puisque nous constatons via l'enquête que la majorité des répondants ne connaissent que le sac orange, peu (moins d'un quart) connaissent les composts, un dixième ne savent pas comment évacuer ces déchets et plus d'un tiers pensent encore que ces déchets doivent être évacués via le sac blanc résiduel.

Concernant **les moyens de véhiculer l'information**, il semble que les répondants privilégient, pour rechercher l'information en cas de doute, les brochures toutes boîtes qu'ils ont conservées, les sites internet (BP, BE ou autres) ainsi que les autocollants sur les conteneurs de tri. Il nous semble donc que ces moyens de communication, déjà utilisés lors des campagnes précédentes, doivent encore être privilégiés pour de futures campagnes de communication.

3.2.5.2 Pratiques et habitudes de tri

Nous constatons qu'**un tiers des répondants ne pratique pas le tri des déchets alimentaires**. Il reste donc une marge de progression assez conséquente, particulièrement chez les jeunes et dans les bâtiments de plus d'un logement, comme nous avons pu le constater dans l'analyse par critères de caractérisation des répondants. Il convient dès lors de renforcer les motivations en faisant percevoir les bienfaits individuels et collectifs du tri (impact positif sur l'environnement). Le premier frein au tri des déchets alimentaires présenté par les répondants étant le **manque de temps**, il conviendrait de communiquer sur cet aspect, premièrement en rappelant l'obligation de tri et deuxièmement en rassurant sur le fait que le tri, une fois mis en place, ne prend pas nécessairement plus de temps. Il s'agit d'une habitude qu'il convient d'ancrer dans les pratiques. Il nous semble également nécessaire d'orienter la communication vers les locataires puisque l'analyse met en évidence qu'ils pratiquent moins le tri des déchets alimentaires que les propriétaires.

Le renforcement des connaissances devrait permettre d'améliorer la proportion et le type de déchets alimentaires triés. En effet, nous avons constatés lors de l'enquête que **les connaissances sur ce qui peut ou ne peut pas aller dans le sac orange restent encore trop limitées**.

Nous avons constaté qu'un quart des répondants, lorsqu'ils ont un doute sur la destination du déchet, le jettent tout de même dans le sac orange. A l'instar de la campagne anglaise mise en évidence dans les travaux de Behaven⁴³, il serait pertinent de mobiliser des messages clairs qui permettront d'éviter de souiller la fraction alimentaire avec des déchets ne pouvant pas s'y trouver. Nous faisons référence ici au slogan « **If in doubt, leave it out !** ».

3.2.5.3 Motivations

Les motivations des répondants qui effectuent le tri des déchets alimentaires sont l'environnement en général, l'obligation de tri et l'habitude. Les trieurs occasionnels indiquent qu'ils ne font pas le tri

⁴³ Analyse et interventions comportementales pour encourager le tri des déchets alimentaires, Behaven



principalement par manque de temps. Enfin, les non-trieurs indiquent qu'ils ne le font pas par manque de temps, de place et par manque de connaissance de l'obligation.

Nous suggérons donc de renforcer le message concernant l'obligation de tri mais aussi de communiquer sur les moyens pour faire le tri efficacement afin de prendre un minimum de temps et un minimum d'espace dans le logement.

3.2.5.4 Difficultés et pistes d'améliorations

Concernant les difficultés liées au tri des déchets alimentaires mises en évidence par les répondants, **le temps, le manque d'espace pour le tri et la crainte des odeurs et nuisibles semblent être les freins majeurs**. A nouveau, le renforcement de la communication sur ces aspects pourrait inciter davantage de personnes à opérer le tri. Des recommandations concernant des contenants pratiques, faciles à nettoyer, ergonomiques et esthétiques permettraient également d'enrôler davantage de personnes dans le tri de cette fraction.



4 VISITES DE SITES EN HABITAT VERTICAL

4.1 Introduction

Pour pouvoir suivre de manière pratique la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires en Région de Bruxelles Capitale au niveau de l'habitat vertical, **nous avons réalisés 63 visites de terrain et avons pu analyser le fonctionnement de 82 locaux poubelle**. Ces visites ont permis de collecter les avis, documenter les pratiques, identifier les difficultés rencontrées mais également des leviers d'action qui permettraient d'améliorer les conditions de tri et la qualité des fractions triées.

4.2 Méthodologie

Comme pour les tests de dispositifs de tri réalisés précédemment, nous nous sommes focalisés sur l'habitat vertical, en particulier sur les immeubles équipés d'un local poubelles. Nous avons varié les types de sites sur le plan de la localisation, du nombre de logements, de la présence ou non d'un concierge sur place, etc.

Quelques sites où les ménages déposent les sacs à rue ont également été visités.

Pour faciliter le recrutement des sites, nous nous sommes à nouveau appuyés sur les acteurs relais tels que les SISP⁴⁴, AIS⁴⁵ et syndicats de copropriété (via l'association professionnelle FEDERIA notamment).

Préalablement aux visites, une grille d'analyse du site et une grille d'entretien d'acteurs-clés tels que gestionnaire, concierge ou personnel de nettoyage ont été développées (voir annexes). Elles s'inspirent des outils utilisés lors des "diagnostics" posés dans la phase de test de dispositifs d'aide au tri en traitant plus en profondeur la fraction "déchets alimentaires", et de manière plus périphérique les autres fractions.

Chaque site a fait l'objet d'une visite sur place puis, pour la majorité des sites, d'un suivi quelques semaines ou mois plus tard pour analyser les éventuelles évolutions, soit à distance (entretien téléphonique avec le gestionnaire) en cas d'évolution limitée, soit sur place.

Outre les entretiens réalisés sur place lors des visites de site, nous avons également menés quelques entretiens avec des gestionnaires de parc d'immeubles ou des responsables de société de nettoyage, l'objectif étant de collecter des informations plus transversales que celles récoltées spécifiquement sur chacun des sites visités.

4.3 Description des sites visités

4.3.1 **Caractérisation des sites**

Pour des raisons de respect de la confidentialité, nous ne rapporterons ici que des observations anonymisées, ne pointant pas un site visité ou un gestionnaire en particulier. Par ailleurs, l'objectif initial était de collecter des informations permettant une compréhension transversale et de mettre en évidence des problématiques communes afin de pouvoir proposer des leviers d'action applicable à diverses situations et pas spécifique à l'une ou l'autre situation en particulier.

⁴⁴ Société Immobilière de Service Public

⁴⁵ Agence Immobilière Sociale



Les visites ont été réalisées sur le territoire de 12 communes de la Région. Les sites sont gérés par 11 gestionnaires différents : 11 sites sont des copropriétés gérées par un syndic professionnel, 46 sites dépendent d'une SISP et 6 sites d'une AIS.

Tableau 16 : Répartition des visites de sites en fonction des communes

Anderlecht	2
Berchem Saint-Agathe	5
Bruxelles-Ville	5
Forest	4
Ixelles	2
Molenbeek-Saint-Jean	11
Saint-Gilles	2
Schaerbeek	22
Uccle	4
Watermael-Boitsfort	1
Woluwe-Saint-Lambert	3
Woluwe-Saint-Pierre	2

Tableau 17 : Gestionnaires des sites visités

La Gestion d'Immeubles (LGI)	Société de gestion immobilière (syndic)
Foyer du Sud	SISP
Alliance Bruxelloise Coopérative	SISP
Le Foyer Schaerbeekois	SISP
Jicéco	Société de gestion immobilière (syndic)
En Bord de Soignes	SISP
Comensia	SISP
BAITA	AIS
Logement Pour Tous	AIS
ASIS	AIS
Le Logement Molenbeekois	SISP

La très large majorité des sites visités sont des immeubles à appartements étant donné l'objectif initial qui était de focaliser la recherche-action sur les habitats verticaux. Néanmoins, nous avons inclus



quelques maisons et maisons subdivisées en appartements qui se trouvent sur les sites que nous avons visités. Sur l'ensemble des sites visités, nous constatons en moyenne deux bâtiments par site.

En ce qui concerne l'évacuation des déchets **sur l'ensemble des 63 sites visités, 45 ont recours uniquement à des conteneurs, 10 uniquement à des sacs mis à rue et 8 ont recours à un système hybride (sacs et conteneurs).**

Seuls 9 des 63 sites visités n'ont pas de concierge. Le nombre de concierges par site varie d'un à deux. Seuls 12 sites ont recours à du personnel de nettoyage. Quatre d'en eux n'ont pas de concierge tandis que les huit autres ont un concierge et du personnel de nettoyage.

Parmi les 63 adresses visitées, 55 disposent d'un local poubelle et 8 n'en disposent pas. Sur les 55 adresses disposant d'un local poubelle, nous avons constaté lors des premières visites qu'au moins un conteneur orange a été introduit dans 47 locaux. De plus, un des locaux qui n'avait pas de conteneur orange lors de première visite en a introduit un par la suite.

Pour les 55 sites disposant d'un local poubelle, nous constatons **en moyenne 48 logements pour un local poubelle, la médiane étant de 32 logements par local poubelle.** Le nombre minimal de logement par local poubelle étant de 4 et le nombre maximal de logement par local poubelle étant de 156.

Pour l'ensemble des adresses visitées, nous n'avons pu collecter les informations relatives au nombre d'habitants par adresse ou par site que pour 23 adresses. Les gestionnaires ne disposent pas directement de ces informations. Nous avons dû multiplier les relances pour collecter l'information. Ceci étant, nous constatons qu'il y a en moyenne 154 habitants par local poubelle (la médiane étant de 141 habitants par local poubelle).

Sur un petit nombre de sites, un compost d'immeuble préexistait bien avant l'obligation de tri. Dans certains cas également (SISP et copropriétés), une partie des habitants triaient leurs déchets alimentaires de manière volontaire avant l'entrée en vigueur de l'obligation et déposaient leur sac orange à rue.

4.3.2 Mise en œuvre du tri sur site

Parmi les 63 adresses visitées, la présence de conteneurs orange en vue du tri des déchets alimentaires a été constatée sur 56 d'entre elles (**89% des sites visités effectuaient le tri des déchets alimentaires lors de la première visite**).

Au sein des 7 adresses auxquelles nous n'avons pas constaté de tri des déchets alimentaires, 5 disposent d'un local poubelle. 6 de ces adresses pratiquent néanmoins la collecte hybride (les sacs orange doivent être mis à rue), mais les gestionnaires nous indiquent qu'ils n'ont jamais vu de sacs orange mis à rue donc nous pouvons en conclure que le tri de cette fraction n'est pas encore fait à ces adresses.

La deuxième visite a confirmé l'inexistence du tri pour l'ensemble de ces 7 adresses mais également l'abandon du tri des déchets alimentaires pour 3 des 56 sites qui avaient effectivement démarré le tri de cette fraction. La raison étant les diverses difficultés rencontrées que nous aborderons plus en détail dans le point suivant. En définitive, 53 des 63 adresses visitées effectuent et maintiennent le tri des déchets alimentaires (**84% des sites visités continuent le tri sur le plus long terme, 5% ont abandonné en cours de route**).

4.3.2.1 Caractérisation des sites n'effectuant pas ou plus le tri des déchets alimentaires

Ces 10 adresses qui n'effectuent pas ou plus le tri sont des immeubles à appartements, 8 d'entre elles bénéficient d'un concierge et 9 ont un local poubelle. Ces sites, sur lequel le tri n'est pas ou plus fait pratiquent la collecte hybride (sac et conteneur) pour la moitié d'entre eux. Nous ne pouvons donc pas



constater ici de facteurs explicatifs de l'absence ou de l'abandon du tri des déchets alimentaires par les ménages.

Par ailleurs, ces sites se distinguent par leur taille puisqu'ils ont en moyenne 87 logements par local poubelle (minimum 46 et maximum 106 ; pour rappel, la moyenne du nombre de logements par local poubelle pour l'ensemble des sites visités est de 48 logements).

4.3.2.2 *Caractérisation des sites effectuant le tri des déchets alimentaires*

Les adresses sur lesquelles le tri des déchets alimentaires a démarré et a été maintenu, comptabilisent quant à eux une moyenne de 41 logements par local poubelle. Notons que 7 des 53 adresses qui maintiennent le tri des déchets alimentaires ne bénéficient pas d'un local poubelle.

Le type de collecte ne semble pas influencer le maintien du tri puisque nous constatons, parmi les sites qui maintiennent le tri des déchets alimentaires : 45 collectent en conteneurs, 10 avec sacs à rue et 8 hybrides. En effet, sur certains sites, le passage à une collecte hybride est la conséquence de difficulté rencontrée dans le tri des déchets alimentaires ou du peu de personnes qui pratiquent le tri de cette fraction.

4.4 Principaux constats

4.4.1 **Distribution des conteneurs et communication sur la mise en œuvre du tri**

4.4.1.1 *Distribution des conteneurs*

La toute grande majorité des sites visités ne disposaient pas de conteneurs orange avant l'obligation effective de tri des déchets alimentaires. Pour ceux qui en disposaient, leur utilisation effective n'était pas toujours de mise, les conteneurs orange ayant été souvent soustraits des locaux poubelles pour éviter les ennuis (mauvais tri et nécessité d'y remédier).

Exemple : un site d'environ 160 logements répartis dans 5 immeubles disposait déjà de conteneurs orange mais ceux-ci ont été retirés en raison de leur mauvaise utilisation. Dans le cadre de sa participation au projet Citizen Waste, le gestionnaire de site a accepté de réintroduire les 5 conteneurs orange au mois de juillet 2023 afin de tester leur utilisation. Après trois semaines, les conteneurs n'avaient toujours pas été sortis : ils avaient à peine été remplis, avec toutes sortes de déchets (encombrants, carton, divers sacs plastiques). Aucun sac orange n'a été observé lors de notre première visite de suivi et il était impossible de dire si les sacs présents dans les conteneurs orange contenaient des déchets alimentaires ou d'autres déchets. Bien qu'il n'y ait pas eu d'amélioration remarquée quelques mois après cette première expérience, les conteneurs ont été maintenus.

Bruxelles-Propreté a distribué un conteneur orange de 240 litres à chacune des adresses de contrat d'enlèvement de conteneurs répertoriées dans son fichier clients résidentiels. Or, l'encodage des contrats d'enlèvement ne permet pas de connaître le nombre de ménages ou de locaux poubelles concernés : le contrat peut très bien porter sur un petit immeuble de quelques logements avec un seul local poubelle, comme sur un site de plusieurs immeubles avec des centaines de logements et plusieurs locaux poubelles.

Il a été laissé à l'initiative des gestionnaires de site ou d'immeuble de recontacter Bruxelles Propreté pour adapter le nombre de conteneurs orange à la situation rencontrée, et de demander des



conteneurs supplémentaires si nécessaire. Les gestionnaires rencontrés déclarent ne pas avoir été prévenus de ce mode de distribution et avoir été pris de cours à la fois pour :

- estimer le nombre de conteneurs nécessaires (parfois pour des dizaines d'immeubles différents),
- prévenir les concierges et services de nettoyage de l'arrivée de ces conteneurs orange,
- prendre contact avec Bruxelles-Propreté.

Dans la plupart des cas, il semblerait que les gestionnaires de sites - que ce soit les SISF, les AIS ou les copropriétés - n'aient pas été prévenus de cette distribution de conteneurs orange. Ceci a engendré une certaine incompréhension de leur part et diverses complications.

Il nous a été rapporté, sur bon nombre de sites visités, que ces conteneurs orange sont restés à rue plusieurs jours. Comme les gestionnaires ignoraient qu'ils avaient été livrés, ils n'ont pas transmis d'instruction au service opérationnel (conciERGE ou service de nettoyage) de ranger ces nouveaux conteneurs dans le local poubelles du site. Les passants ont donc commencé à remplir les conteneurs de manière inappropriée, entraînant dès lors la non-collecte des conteneurs par les camions de Bruxelles Propreté et toutes les complications qui s'en suivent (tri par le concierge ou service de nettoyage, demande de repasse, etc.).

Illustration 26 : Remplissage par les passants des conteneurs orange distribués et laissés à rue



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

Dans d'autres cas, les conteneurs laissés à rue ont disparu (volés ?).

4.4.1.2 Un conteneur de plus, petit mais lourd et sale

Les conteneurs orange ne sont disponibles qu'en volume de 240 litres. La raison principale de la limitation du volume de ces conteneurs concerne leur poids une fois remplis.

Dans cette première phase de mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires, le conteneur orange distribué n'a pas remplacé de conteneur tout venant (dans un rééquilibrage à la suite d'un transfert de déchets d'une fraction à une autre). Il est tout bonnement venu s'ajouter à la série de conteneurs existants et, dans certains cas, la place dans le local poubelle était déjà problématique avant l'ajout de cette fraction. Au sein d'une copropriété privée, l'ajout de ce conteneur a généré des frais supplémentaires pour sa rentrée/sortie et son nettoyage par le concierge ou la société de nettoyage.

Pour les immeubles non équipés (robinet, avaloir), le nettoyage du conteneur orange est une réelle problématique. Ce point sera développé plus en détails dans la suite du rapport.



4.4.1.3 Communication sur la mise en œuvre du tri

Bruxelles Propreté a lancé avant l'instauration de l'obligation de tri des déchets alimentaires une campagne d'information à destination des résidents bruxellois sous la forme d'encarts dans la presse et de "spots" radio et télévisés. Un courrier postal a également été envoyé à tous les habitants. Celui-ci comprenait une brochure dédiée au tri des déchets alimentaires, un courrier explicatif, un sac orange et un mémo-tri synthétisant les consignes de tri des diverses fractions de déchets ménagers. Le courrier semble ne pas avoir été distribué partout. En effet, plusieurs gestionnaires de sites nous ont signalé que les habitants ne l'avaient pas reçu. En cours d'étude, nous avons fait remonter ces informations vers Bruxelles Propreté afin que ces sites puissent bénéficier des courriers informatifs.

Par ailleurs, certains gestionnaires de sites nous ont fait part de leurs doutes quant au fait que les habitants aient effectivement ouvert l'enveloppe ou lu son contenu. Quelques sites mentionnent que le courrier est parvenu aux habitants après la date du 15 mai 2023, soit après la mise en œuvre effective de l'obligation de tri. Lors de nos visites de sites, nous avons constatés des enveloppes contenant ces informations de tri jetées au sol ou dans les conteneurs (souvent les mauvais conteneurs).

Plusieurs gestionnaires de sites visités mentionnent que **la distribution des conteneurs orange n'a pas été accompagnée d'informations** quant :

- aux consignes de tri à destination des **gestionnaires d'immeuble ou du personnel de nettoyage** (notamment mise à disposition d'affiches à placarder dans les communs ou dans le local poubelles),
- aux **jours de collecte** des conteneurs orange,
- aux **implications potentielles sur le contrat de location/collectes** et de l'éventuel coût associé de l'arrivée de ces nouveaux conteneurs.

Etant déjà débordés en temps normal et refusant de se substituer à ce qu'ils estiment être le rôle de Bruxelles-Propreté en matière de sensibilisation/formation des habitants, certains gestionnaires ont décidé de retirer les conteneurs orange de leurs locaux poubelles avant même la mise en œuvre effective de l'obligation de tri.

En l'absence d'outils de communication officiels (non disponibles ou non trouvés), plusieurs gestionnaires ou concierges ont cherché à transmettre l'information aux habitants de manière proactive via :

- **une communication orale du concierge** pour informer les habitants des consignes, les motiver à trier, etc. Les concierges jouent un rôle essentiel en termes de communication et de sensibilisation vis-à-vis des occupants puisqu'ils sont présents sur place à horaire fixe et sur une plage horaire plus étendue que les sociétés de nettoyage.
- **le placement de différentes affiches dans les locaux poubelles :**
 - mémo-tri A4 de BP/Fost Plus (pas toujours à jour) ;
 - affiche « languette » avec pictogramme sur le tri des déchets alimentaires (voir Illustrations) ;
 - **affichage des consignes de tri mais d'une autre région ou d'un opérateur privé œuvrant pour le secteur tertiaire** (voir Illustrations: l'affichage mentionne que les arrêtes de poisson ainsi que les coquilles d'œufs peuvent être jetées dans le conteneur orange alors qu'elles sont interdites) ;
 - affiches A3 de Bruxelles-Propreté avec consignes sur le tri des déchets résiduels et alimentaires (voir Illustrations) ;



- **affiche créée par un syndic** (voir Illustrations) placée sur les conteneurs orange et dans le hall d'entrée mentionnant :
 - l'obligation de tri des déchets alimentaires à partir du 15/05/23
 - le fait que les déchets alimentaires ne peuvent pas être jetés en vrac dans le conteneur orange,
 - les endroits où obtenir des sacs orange ;
- **affiche réalisée par une société de nettoyage** avec uniquement du texte (français et anglais), et quelques consignes d'utilisation des conteneurs orange (voir Illustrations) ;
- **l'envoi d'un courrier officiel à tous les locataires** d'un site pour indiquer qu'il faut uniquement utiliser les sacs orange de BP pour jeter ses déchets alimentaires dans les conteneurs orange.
- **l'envoi à tous les locataires d'un courrier** contenant : une brochure avec les consignes de tri des déchets alimentaires et un premier rouleau gratuit de sacs orange.

Illustration 27 : Affiche "languette" sur le tri des déchets alimentaires de BP (haut à gauche), affiche BP sur le tri des déchets résiduels et alimentaires (haut à droite) et mémo-tri BP (bas) placardés proactivement sur les murs des locaux poubelles



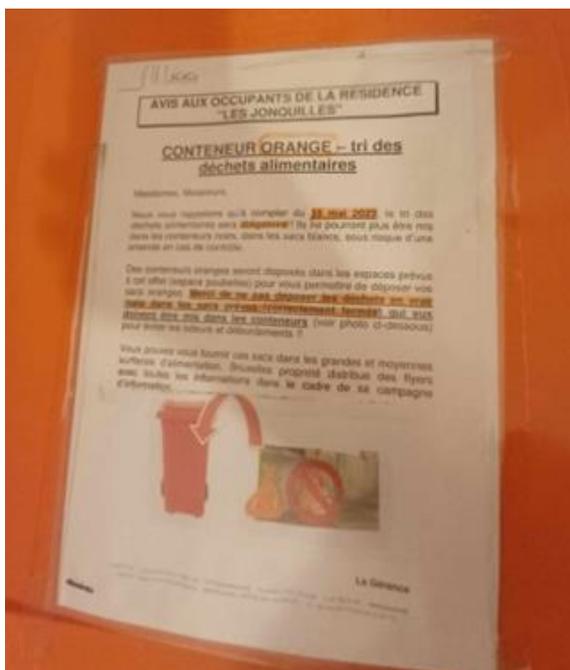
Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

Illustration 28 : Affichage erroné des consignes de tri des déchets alimentaires



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

Illustration 29 : Affiches créées par un syndic (à gauche) et une société de nettoyage (à droite)



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

Les visites de sites ont montré que plusieurs gestionnaires étaient pro-actifs et inventifs au niveau de la communication mais cette multiplicité d'action et de formats affichés a donné place à une certaine confusion. Les auteurs n'étant pas spécialistes en communication, les messages ne sont pas toujours trés efficaces (ex : trop de texte, illustration floue ou peu explicite). En outre, les sources d'inspiration utilisées ne semblent pas toujours &eatre; adéquates. Ceci est d'autant plus dommageable que les supports adéquats ont été développés par Bruxelles-Propreté.



4.4.1.4 Difficultés rencontrées avec certains publics

De nombreux sites SISP et AIS gèrent des publics particulièrement précarisés comme d'anciens sans-abri ou des personnes très déstabilisées. La compréhension d'une des langues nationales fait également défaut pour de nombreux occupants. Ces publics nécessitent dès lors une **sensibilisation et un accompagnement spécifique**, notamment en ce qui concerne le tri des déchets ménagers, que la SISP ou l'AIS n'est pas en mesure de dispenser seule.

Certains gestionnaires de sites et occupants conscientisés nous ont fait part du fait qu'ils envisagent la sanction comme moyen de faire passer le message d'obligation du tri aux plus réfractaires. Néanmoins, introduire la sanction avant de sensibiliser et d'accompagner au changement est très mal perçu : recevoir une menace de sanction pour mauvais tri des déchets alimentaires alors que dans certains cas les conteneurs orange ne semblent pas avoir été livrés et dans d'autres ils ont été livrés en nombre insuffisants, ou qu'il n'y a eu aucune action de sensibilisation adaptée (pas uniquement le courrier toutes-boîtes qui semble être souvent jeté sans être lu selon plusieurs gestionnaires) crispe et décourage les gestionnaires plus qu'il ne les motive.

4.4.2 Facteurs influençant l'introduction des conteneurs orange

Exception faite de quelques immeubles (SISP, AIS ou copropriété), les visites ont montré que les conteneurs orange étaient bien présents dans la majorité des locaux poubelles des sites visités.

4.4.2.1 Frein à l'introduction du tri des déchets alimentaires – absence de sensibilisation/formation

Le refus de placer les conteneurs orange est justifié par l'absence d'accompagnement des habitants et des gestionnaires lors la mise en application de l'obligation de tri des déchets alimentaires au niveau régional. Dans certains cas, les conteneurs ont été placés puis retirés en raison des difficultés rencontrées (mauvais tri, nuisances, refus de collecte, ...). Lors de nos visites, des gestionnaires ont indiqué que si BP ou BE prévoit une sensibilisation/formation des occupants et du personnel, les conteneurs orange seront placés ou replacés. Nous avons pu constater que l'absence d'accompagnement, surtout pour un public déjà fragilisé et des sites concentrant de nombreux logements, peut engendrer un mauvais tri, de sensibles complications pour le personnel du site (gestionnaire, société de nettoyage) et des surcoûts.

4.4.2.2 Frein à l'introduction du tri des déchets alimentaires – des problèmes de tri préexistants pour les autres fractions

Certains sites étaient déjà dépassés par la gestion des déchets avant l'introduction de l'obligation de tri des déchets alimentaires.

Les gestionnaires de ces sites nous ont expliqué qu'il est trop compliqué pour eux d'agir sur toutes les fractions en même temps (les occupants auraient un nombre de consignes trop important à retenir en peu de temps), et trop coûteux car chaque conteneur mal trié doit être retrié après coup par la société de nettoyage ou le concierge, et nettoyé, en supplément au contrat de base.

4.4.2.3 Frein à l'introduction du tri des déchets alimentaires – des sites favorisant le risque de nuisances

Certains locaux poubelles sont de simples dalles de béton extérieures grillagées ou encore un emplacement (grillagé ou non) dans un parking. Dans ces cas de figure, les conteneurs orange ou tout-venant qui débordent attirent non seulement les rats ou corneilles, mais facilitent également la prolifération des odeurs et des mouches (surtout en période chaude).

Illustration 30 : Exemples de locaux poubelles aménagés à l'intérieur de parkings et à l'extérieur des bâtiments.



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

4.4.2.4 Frein à l'introduction du tri des déchets alimentaires – gestion des odeurs et du nettoyage régulier des conteneurs

Le tri des déchets alimentaires nécessite un nettoyage très régulier du conteneur orange dans les locaux poubelles. Cette tâche peut être jugée rebutante ou difficilement réalisable (équipement tel que robinet et sterfput non disponibles dans les communs). Dans certains cas où le site ne dispose pas d'un sterfput, le service de nettoyage jette un seau d'eau dans le conteneur et laisse cette eau dans le conteneur jusqu'à la prochaine collecte. L'eau y sera évacuée d'une manière ou d'une autre avec le contenu ... Cette pratique pose question non seulement pour les occupants mais aussi pour le personnel de nettoyage ou de collecte. Les premiers devront s'accommoder de la présence de ce "jus" permanent peu ragoûtant au fond du conteneur, tandis que les seconds devront manipuler un conteneur plus lourd. Enfin, le camion de collecte peut vite être saturé en eau ou, s'il laisse s'écouler le liquide sur la voie publique, provoquer d'importantes nuisances visuelles et olfactives, surtout en période chaude.

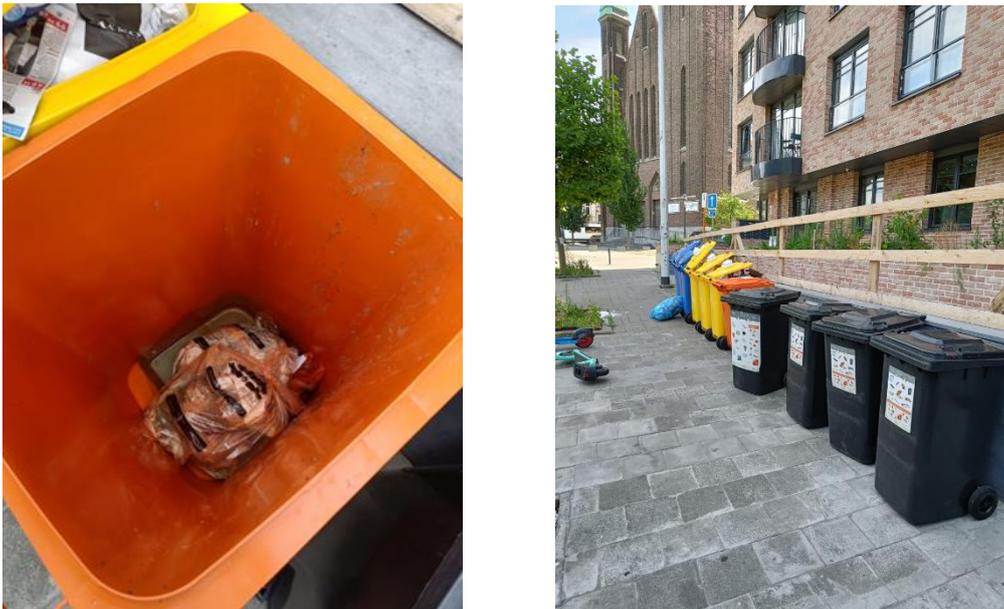
Dans certains cas, le personnel de nettoyage a officiellement recours à de l'eau de javel, malgré le fait que ce soit interdit car c'est le seul moyen, d'après les entretiens que nous avons pu mener en parallèle des visites de sites auprès de gestionnaires ou services de nettoyage, de se débarrasser efficacement des odeurs et des larves.



4.4.3 Part des ménages qui trient leurs déchets alimentaires

Globalement, il y a peu de ménages qui effectuent le tri des déchets alimentaires sur les sites visités. Lors des visites de copropriétés privées, les gestionnaires et responsables du nettoyage affirmaient souvent que les conteneurs orange n'étaient jamais remplis à plus de la moitié, même lorsque le local disposait d'un seul conteneur pour plus de 20 appartements. Dans les locaux des SISP et AIS partenaires, les conteneurs orange n'étaient pas davantage remplis, avec généralement un ratio conteneur orange/logements plus faible. Lorsque nous avons rencontré des conteneurs remplis, il s'agissait principalement de conteneurs refusés lors des collectes, rentrés puis remis à rue jusqu'à ce qu'ils débordent complètement et doivent faire l'objet d'une mise à zéro⁴⁶ par Bruxelles-Propreté.

Illustration 31 : Faible taux de tri des déchets alimentaires par les ménages



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

4.4.4 Qualité de la fraction et erreurs de tri

4.4.4.1 Qualité observée de la fraction

La présence de conteneurs orange et le fait que certains ménages trient leurs déchets alimentaires ne garantit pas une qualité optimale de la fraction triée. Sans avoir fait une analyse de composition de poubelle précise, nous avons toutefois réalisé des observations sur le contenu de chacun des conteneurs présents sur les sites visités. Nous avons donc pu constater que la fraction est fréquemment polluée par des dépôts totalement inadéquats (ex: encombrants, plastiques d'emballage non ôtés, brochure promotionnelle sur des aliments) ou des erreurs de tri (ex: langes, coquilles d'œufs, huile de friture, etc.). Sur l'ensemble des sites visités (63), nous constatons que la qualité du tri des déchets alimentaires est problématique pour 41% d'entre eux. Il y a fréquemment des erreurs de tri sur 33% des sites et le tri est correct sur seulement 6% des sites visités. Sur 19% des sites, le tri n'a pas pu être constaté car inexistant ou arrêté.

⁴⁶ La mise à zéro consiste à faire enlever et vider le conteneur prévu pour les déchets alimentaires dans un conteneur tout venant car il n'est plus possible/faisable de retrier son contenu.

Illustration 32 : Tri inadéquat de la fraction alimentaire



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

4.4.4.2 Erreurs de tri fréquemment observées

Sur les différents sites que nous avons visités, plusieurs erreurs fréquentes liées au tri des déchets alimentaires ont été observées à plusieurs reprises, que ce soit dans les locaux poubelles de copropriétés privées ou de logement sociaux :

- utilisation de **toutes sortes de sacs plastiques** à la place des sacs orange de BP ou **absence de sac** : pour certains le sac est considéré comme superflu et potentiellement polluant, d'autres ne comprennent pas pourquoi il faut absolument le sac BP qui est payant plutôt qu'un autre ;



- présence de **déchets vert** (terre, feuilles, plantes, etc.) dans les sacs et/ou conteneurs orange observée à plusieurs reprises : Il y a une confusion entre les déchets verts et les déchets alimentaires puisque certaines pensent que les deux fractions sont destinées au compostage et donc les mélangent.

Illustration 33 : Confusion entre ce qui peut être mis dans le sac vert ou dans le conteneur/sac orange



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

- présence sur quelques sites :
 - de **litière pour chat** ;
 - d'**os et de coquilles** (fruits de mers, fruits secs, etc.) : ces types de déchets sont parfois considérés à tort comme des déchets alimentaires collectables via le sac/conteneur orange. La confusion peut être d'autant plus compréhensible que ces déchets sont acceptés à la collecte de déchets alimentaires dans les deux autres régions ou dans le compost s'ils sont broyés ;
 - d'**emballages de nourriture en plastique sales ou canettes de boisson**.

4.4.5 Collecte hybride

Ce type de collecte mêlant à la fois des conteneurs et des sacs à rue sur un même site peut répondre à diverses situations comme en témoignent les points suivants. Or, la collecte actuelle d'informations ne permet pas d'identifier ces situations.

4.4.5.1 Absence de facilités de nettoyage

Les conteneurs orange nécessitent un nettoyage régulier pour éviter les odeurs, mouchettes et autres désagréments. Or, tous les sites ne sont pas d'office équipés soit en termes de main d'œuvre (tâche non prévue dans le contrat du concierge ou de la société de nettoyage, ou refus d'accroître les dépenses pour ce poste), soit en termes d'équipement (robinet et avaloir accessibles). Dans ce cas de figure, il arrive que les ménages soient obligés de mettre leur sac orange à rue malgré la présence de conteneurs collectifs pour les autres fractions.



4.4.5.2 Local poubelle trop exigüe

Notons également que certains sites ne disposent pas de suffisamment de place dans leurs locaux poubelles pour accueillir les conteneurs de cette nouvelle fraction. Le recours aux sacs à mettre à rue semble donc être une bonne solution.

Certaines communes, dont Woluwe Saint Lambert, obligent les immeubles à avoir des conteneurs pour le tout-venant et les déchets alimentaires afin d'éviter d'attirer les renards, corneilles, et rats. Dans ce cas et si le local poubelles est trop petit, ce sont les fractions papier-carton et P+MC qui sont mises en sacs à rue par les habitants.

4.4.5.3 Site avec collecteurs privé de conteneurs enterrés

Sur un site visité en particulier, les conteneurs de tri des déchets ménagers (P+MC, papier-carton et résiduels) sont enterrés et collectés par une autre entreprise que BP (Véolia). A l'heure actuelle, ce site ne dispose donc pas d'un conteneur enterré pour les déchets alimentaires et apparemment le prestataire ne propose pas (encore) la collecte de ce type de fraction. Dès lors, la seule solution envisageable, à tout le moins à court ou moyen terme, pour se conformer à la législation serait que le site dispose d'une collecte hybride par sac ou conteneurs orange de BP en ce qui concerne les déchets alimentaires. Néanmoins, le site n'accueille ni concierge ni de société de nettoyage pour sortir/rentrer et nettoyer les conteneurs BP et l'option du recrutement d'un concierge ou d'une société de nettoyage pour ce faire n'est pas envisageable financièrement. La seule option serait que les ménages déposent leurs sacs orange à rue.

4.4.6 Conteneurs non collectés

Lorsque les conteneurs ne sont pas collectés car le service de collecte a constaté des erreurs de tri, le conteneur peut être rétrié/remis en conformité, soit pour attendre la prochaine collecte soit pour demander une **repassé**. Dans ce dernier cas, l'information doit remonter jusqu'au gestionnaire pour qu'il contacte Bruxelles-Propreté. Si le conteneur est re-rentré dans le local en attendant la prochaine collecte ou la repassé de Bruxelles-Propreté, les déchets alimentaires présents depuis plusieurs jours peuvent occasionner des nuisances relativement plus importantes dans le local. Si le conteneur est laissé à rue en attendant la repassé ou la prochaine collecte, le risque que le conteneur soit de nouveau pollué et qu'il soit de nouveau refusé augmente. En effet, chaque heure qui passe avec les conteneurs à rue, augmente le risque que des passants y déposent des déchets qui n'y sont pas destinés, et que les conteneurs ne soient de nouveau pas collectés.

En ce qui concerne les déchets alimentaires, il est relativement plus compliqué de retrié cette fraction, étant donné l'état de décomposition plus ou moins avancé d'une partie du contenu. Une alternative pour le concierge ou le personnel de nettoyage est de demander une **"mise à zéro"** à BP, c'est-à-dire le passage d'un camion résiduel qui collecte le conteneur souhaité qui n'a pu être rétrié. En principe, ce service est payant.

Les conteneurs non collectés peuvent parfois rester à rue pendant 15 jours jusqu'au moment où la mise à zéro est effectivement réalisée. Ce mode de fonctionnement peut causer différents problèmes. D'une part, la commune peut contacter le gestionnaire pour demander d'évacuer les conteneurs de la voie publique en attente d'être "remis à zéro". D'autre part, le délai entre le moment où le conteneur est sorti pour la première fois et la mise à zéro est relativement long. Par conséquent, les déchets alimentaires peuvent y rester plusieurs semaines (entraînant ainsi de fortes odeurs, la présence de larves et mouches, etc.).

Exemple : certaines SISP et AIS ont rencontré des problèmes de tri et de collecte qui ont ensuite entraînés des conflits avec le voisinage. Les conteneurs étant mal triés, ils n'ont pas été



collectés. Le temps que l'information remonte jusqu'au syndic et que la repasse ou la mise à zéro soit effectuée, les voisins se sont plaints des conteneurs remplis restés en face de chez eux et des nuisances qu'ils entraînaient.

Sur certains sites, les déchets alimentaires ne sont pas du tout collectés en raison du mauvais tri de ceux-ci, alors que les autres fractions sont bien collectées. Plusieurs SISP et AIS déplorent le manque d'accessibilité de BP concernant la demande de repasse. Certains gestionnaires rencontrés envisagent le retrait des conteneurs orange car il s'agit de la seule fraction non collectée.

4.4.7 Freins spécifiques au tri des déchets alimentaires pour les habitants

Lors des visites de sites et des discussions avec les acteurs tels que les gestionnaires, les concierges ou les travailleurs des sociétés/services de nettoyage, plusieurs obstacles spécifiques au tri des déchets alimentaires ont été évoqués tant pour les habitants que pour ces acteurs.

- **Odeurs, saleté, etc.** : le tri des déchets alimentaires nécessite un **nettoyage très régulier du contenant du sac orange dans les appartements**. Cette tâche peut être jugée rebutante ou difficilement réalisable (type de contenant) par les ménages. En outre, certains gestionnaires d'immeubles interdisent le dépôt temporaire des sacs orange sur les balcons et terrasses pour éviter d'attirer les rats et corneilles. Les ménages sont donc obligés de supporter les nuisances directement dans leur logement. En outre, la mauvaise aération du local à conteneurs, ou le nettoyage insuffisant des conteneurs orange, peut renforcer les odeurs présentes et rendre l'apport tant des déchets alimentaires que des autres fractions particulièrement désagréables pour les occupants. Lors de nos visites, l'odeur des conteneurs orange était parfois tellement forte qu'il était même difficile de s'approcher de ceux-ci alors qu'ils se trouvaient dans un local ouvert, à l'extérieur. Enfin, si les conteneurs sont mal nettoyés, les mouches et asticots peuvent s'y multiplier ou les rats être attirés dans le local. D'après les discussions sur sites, tous s'accordent pour dire que la collecte des déchets alimentaires doit se faire au moins deux fois par semaine surtout en été pour ne pas dégoûter les habitants de faire ce/le tri.



Illustration 34 : Apparition très rapide d'œufs de mouches à vigne dans les conteneurs orange



Source : visites de sites COMASE/ULB, 2023

- **Manque de place dans le logement pour ajouter une nouvelle poubelle de tri**
- **« Trop » de règles à retenir pour le tri** : avec cette nouvelle fraction obligatoire, le nombre de consignes à retenir s'accroît d'autant que, pour les déchets alimentaires en particulier, il existe différentes filières de tri avec leurs exigences propres. Cela devient donc de plus en plus compliqué de trier.
- **Taille des sacs trop grande** : bien que le prix des sacs orange soit de 0,10€ (1€50 pour 15 sacs de 30 litres), les ménages ont l'impression de gaspiller/perdre de l'argent en sortant des sacs qui ne sont pas entièrement remplis. Or, les nuisances liées au tri de ce type de déchets les obligent généralement à se défaire de leur sac dans le conteneur ou à rue avant qu'il ne soit rempli.
- **Manque d'information des habitants sur l'utilisation des sacs pour les conteneurs** : les habitants ne sont pas toujours au courant s'ils doivent obligatoirement utiliser les sacs orange pour déposer leurs déchets alimentaires dans le conteneur orange ou non. Différents autres sacs plastiques pour emballer les déchets alimentaires ont été régulièrement retrouvés dans les conteneurs orange des différents sites visités. Dans les conteneurs de tri jaunes et bleus, les déchets peuvent être jetés en vrac ou dans un contenant de même nature que la fraction triée (ex : sac papier ou caisse en carton pour le conteneur jaune ; sac plastique quelconque pour le conteneur bleu). Les collecteurs autres que BP (conteneurs enterrés par exemple) interdisent l'usage de sac dans leurs conteneurs de tri : tout doit y être versé en vrac. Le sac orange exigé par BP introduit une confusion surtout qu'il n'est pas biodégradable, et donc de nature différente de celle de la fraction triée (Du coup, pourquoi un autre sac plastique ne pourrait-il pas faire l'affaire ? Les ménages sont perdus.).

Des entretiens réalisés avec les gestionnaires, concierges ou employés du service de nettoyage, il ressort qu'il y a un **manque de connaissances sur le devenir des déchets alimentaires** (et donc une mauvaise appropriation des consignes de tri associées). Il en découle parfois une confusion entre les sacs vert et orange.



4.5 Recommandations

4.5.1 Outils de tri

4.5.1.1 Un seul volume ? Une seule solution ?

Pour le moment seul le conteneur de 240 litres est proposé pour la fraction des déchets alimentaires. Pour les petits immeubles, **un volume de 120 litres serait parfois plus approprié** - également pour la fraction tout-venant. L'expérience française de Upcycle⁴⁷, par exemple, préconise l'utilisation de conteneurs de 120 litres, à **fond rond pour faciliter la manipulation du conteneur et son nettoyage**.

Illustration 35: Conteneur de 120 litres à fond rond pour la collecte de déchets alimentaires



Source : <https://www.upcycle.org>

Pour les grands immeubles à l'inverse, le conteneur de 240 litres peut être insuffisant. Toutefois, il semble **impensable de proposer des conteneurs plus grand puisqu'un conteneur de 240 litres rempli de déchets alimentaires est presque intransportable en raison de son poids**. Il semble également très complexe de nettoyer des conteneurs plus grands. Il serait toutefois envisageable, sous réserve de la place disponible, d'ajouter plusieurs conteneurs de 240 L.

Si le lieu le permet, **l'installation d'un compost collectif pourrait alors solutionner en partie ce problème à condition d'offrir un encadrement pérenne et une possibilité d'accès à du broyat**. En France, certaines municipalités aident à la gestion de compost collectif en leur mettant à disposition du broyat provenant des services municipaux d'entretien des espaces verts, ou en valorisant le compost obtenu de manière excédentaire dans ses espaces verts. C'est aussi ce qui se fait à Bruxelles pour les composts collectifs accompagnés par Worms.

Une autre solution pourrait être un **point d'apport volontaire extérieur avec carte d'accès**⁴⁸.

Illustration 36 : Point d'apport volontaire extérieur avec carte d'accès pour les déchets alimentaires

⁴⁷ <https://www.upcycle.org>. Ce gabarit permet en outre le transport des conteneurs par vélo et remorque électrique vers un site de compostage local.

⁴⁸ <https://compostinsitu.fr/point-dapport-volontaire-de-biodechets-alimentaires/>



Source : <https://www.upcycle.org>

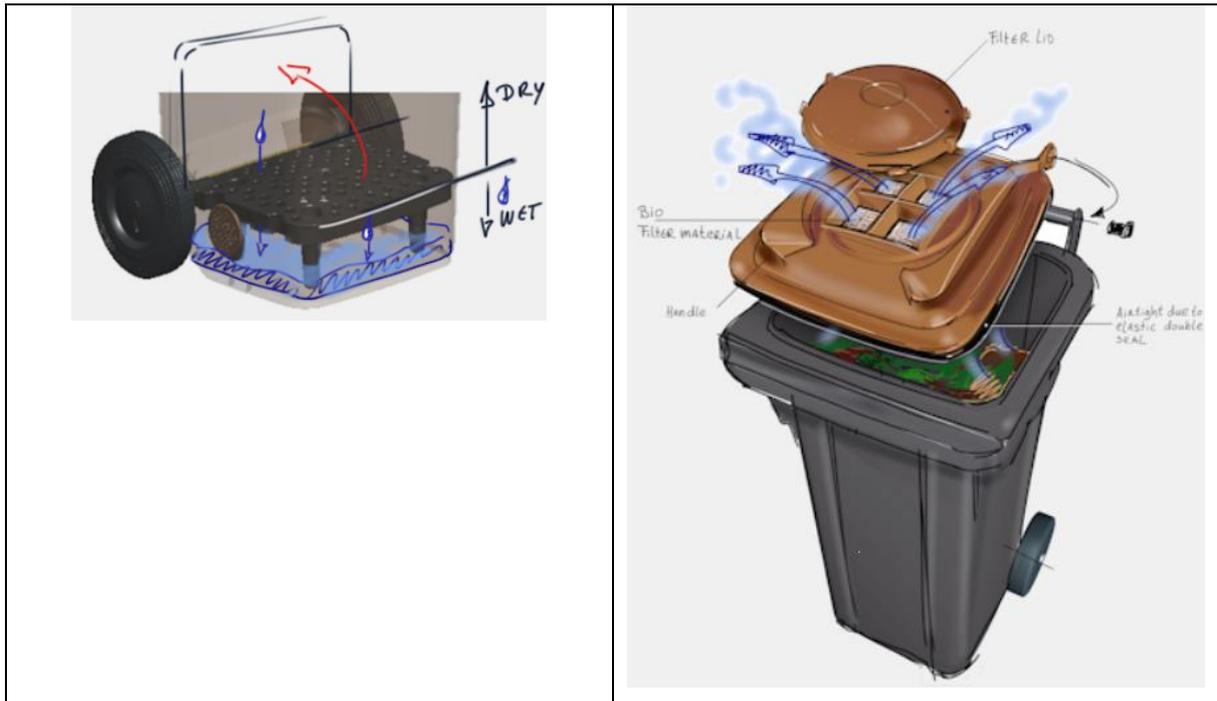
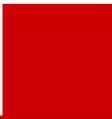
4.5.1.2 Des conteneurs orange plus hermétiques ou plus aérés ?

Tant pour éviter d'attirer les rats ou corneilles, que pour lutter contre les mauvaises odeurs, les conteneurs orange pourraient être plus hermétiques, à condition évidemment qu'ils ne débordent pas et que le couvercle soit bien refermé par les usagers.

A contrario, pour réduire le poids des conteneurs orange, mais également les odeurs, il est également possible d'opter pour des conteneurs aérés plutôt que hermétiques. Ces conteneurs sont munis de trous dans le fond du conteneur pour que le liquide puisse s'évacuer, et éventuellement de trous d'aération sur les flancs pour faciliter la circulation de l'air et le séchage des déchets alimentaires. Les déchets secs ont moins de risque de générer des nuisances olfactives. Néanmoins, l'évacuation du "jus" par les orifices du fond pose question et semble peu adéquat dans de nombreuses situations rencontrées en ville : local poubelles intérieurs, conteneurs stockés sur une dalle de béton extérieure, etc. La lutte contre la prolifération de mouches et mouchettes en période chaude semblerait également moins évidente avec ces conteneurs "troués". **Les conteneurs hermétiques semblent donc plus adaptés au contexte urbain.**

Illustration 37 : Exemple d'un conteneur de déchet alimentaire avec aération et vidange du jus (gauche) ou plus hermétique avec bio filtre intégré (droite)





Source : <https://www.ese.com/fr/accueil/produits/bacs-roulants/bio-select/>

4.5.1.3 Abandonner le sac obligatoire dans le conteneur orange ?

Sur l'ensemble des conteneurs de tri, seule la fraction des déchets alimentaires nécessite d'avoir recours à un sac officiel. Pour les autres fractions, les déchets peuvent être mis en vrac ou dans un contenant de même nature que les déchets triés.

Pour éviter la pollution de la fraction par des sacs plastiques inadéquats, il serait préférable de permettre aux ménages de jeter leurs déchets alimentaires directement en vrac ou dans un sachet en papier kraft (comme c'est souvent préconisé en France⁴⁹).

Il semblerait que le sac orange ne soit pas indispensable pour éviter de devoir nettoyer le conteneur car ils se déchirent facilement ou laissent souvent couler le jus. Le sac en papier kraft au contraire a un certain pouvoir absorbant et respirant (évitant ainsi les odeurs et aidant à sécher les déchets). En outre, ce type de sacs remplace de plus en plus les sacs plastiques à usage unique dans les grandes surfaces, les petits commerces de quartier et les marchés ce qui le rend facilement accessible pour les ménages.

4.5.2 A propos de la communication

4.5.2.1 Consignes de tri non ambivalentes et incluant le pain

Les affichages de consignes mêlent souvent des messages contradictoires en représentant à la fois ce qui peut et ce qui ne peut pas être mis dans le conteneur de tri. Même si la signalétique semble explicite (ce qui ne peut pas être mis est entouré de rouge et/ou barré), ces messages ambivalents sont susceptibles d'induire le ménage en erreur (voir rapport de Behaven sur les outils de communication disponible prochainement sur le site du Centre de Documentation de Bruxelles Environnement).

Les affiches officielles de Bruxelles-Propreté placées sur les conteneurs orange et reprenant les consignes de tri ne représentent pas le pain comme étant un déchet alimentaire à mettre dans le

⁴⁹ <https://mesdechetsalimentaires.fr/actus/le-sac-en-papier-kraft-cest-possible/>



sac/conteneur orange. Or, d'après les visites effectuées, ce flux semble particulièrement important. Il semblerait donc judicieux de le faire clairement apparaître sur les visuels représentant les déchets alimentaires admis dans le sac/conteneur orange et de le citer dans les messages-clés de sensibilisation.

4.5.2.2 Acteurs-relais de la communication

Au niveau des acteurs-relais intéressants qui **permettraient de transmettre des messages ou informations générales vers les gestionnaires de sites**, figurent notamment :

- la SLRB et les différentes SISP,
- la Fédération de AIS bruxelloise (FEDAIS),
- les associations professionnelles de syndics d'immeubles actifs en Région de Bruxelles-Capitale telles que FEDERIA ou l'Union des syndics,
- le Fonds Social 323 lié à la commission paritaire des métiers du nettoyage (sociétés et concierges).

Ceux-ci peuvent relayer une information directement vers leur carnet d'adresses professionnelles, ou publier un article thématique dans leur newsletter ou sur leur site internet (par exemple : trucs et astuces pour désinfecter les conteneurs avec du vinaigre plutôt que de la Javel, ôter les odeurs avec du bicarbonate, à diffuser par le Fonds 323 auprès des concierges, des services et sociétés de nettoyage).

De même, les **services communaux et régionaux de propreté publique, ou les agents de quartier** notamment, pourraient être intéressés de connaître à l'avance les changements intervenant au niveau des jours de collecte (sacs à rue et conteneurs). En effet, d'une part ils sont directement en contact avec la population et peuvent l'informer, et d'autre part, leur intervention de nettoyage serait plus logique après le passage de la collecte que juste avant.

Développer une communication spécifique pour ces cas de figure pourrait être d'une grande utilité pour les gestionnaires de site, ainsi qu'un accompagnement pour choisir au mieux quelles fractions garder en conteneur et quelles fractions mettre en sac à rue.

4.5.3 Attentes du terrain par rapport à la mise en place d'un service d'accompagnement

De nombreux gestionnaires d'immeuble ont besoin de soutien et de conseils pour la mise en œuvre et le suivi des obligations de tri des déchets ménagers : non seulement cette thématique est loin d'être prioritaire dans l'ensemble de leurs tâches (les problématiques sociales et économiques sont prioritaires) mais elle se complexifie de plus en plus.

4.5.3.1 Une approche segmentée et progressive

La présence de nombreux occupants ne maîtrisant pas les langues nationales ou les canaux d'information classiques, ou encore de bénéficiaires de la politique du "Housing first"⁵⁰ nécessite une

⁵⁰ Le Housing first consiste à remettre "en selle" des personnes en grande difficulté sociale (ex: anciens sans-abris, personnes à forte dépendance, etc.) en leur permettant d'accéder à un logement. Voir <http://www.housingfirstbelgium.be/fr/> pour plus de détails. Ces publics fragilisés sont généralement hébergés dans des logements AIS ou SISP.



approche de sensibilisation spécifique et progressive, difficile à mettre en place par les seuls gestionnaires d'immeubles.

4.5.3.2 Organisation pratique des locaux poubelles et solutions alternatives

Outre la sensibilisation des occupants, les gestionnaires peuvent avoir besoin de **conseils pour aménager correctement leurs locaux poubelles, nettoyer/désodoriser les conteneurs et éviter ainsi trop de nuisances (odeurs, mouches, etc.)**.

Des conseils et un éventuel accompagnement sur le contrôle d'accès aux locaux poubelles, sur la priorisation de certaines fractions en conteneurs si le local est trop exigü, sur l'installation d'un compost sur site, etc. seraient également nécessaires pour épauler les gestionnaires de sites plus problématiques à améliorer progressivement la situation.

4.5.3.3 Un service d'accompagnement différent du « gendarme »

Pour que la confiance s'installe entre le service d'accompagnement et de conseils d'une part et les gestionnaires de l'autre, le rôle du verbalisateur devrait être endossé par un autre service et surtout intervenir après que les actions de sensibilisation aient été réalisées.

4.5.3.4 Une meilleure connaissance des situations et des besoins

De nombreuses difficultés ont été rencontrées lors de la livraison des conteneurs orange. Une grande partie d'entre elles provient du manque de caractérisation de chaque contrat client de location de conteneurs établi avec Bruxelles-Propreté.

Le besoin d'**accompagnement spécifique** exprimé par plusieurs gestionnaires que ce soit en termes de sensibilisation des occupants, de conseil quant à l'organisation du local poubelles ou à l'affichage de consignes de tri, nécessite également une certaine **collecte de données pour mieux comprendre les enjeux auxquels le site est confronté et identifier les pistes d'amélioration qui pourraient être mises en place**.

Lors des réunions de valorisation des résultats de la recherche-action avec des représentants de Bruxelles-Propreté (BP) et de Bruxelles Environnement (BE), il a été décidé d'élaborer une **grille de diagnostic** qui sera mobilisée par l'équipe Habitat Vertical de Bruxelles-Propreté lors de ses visites de site. Nous aborderons cet outil plus en détails au chapitre 4.

4.5.3.5 Développement d'une boîte à outils à destination des gestionnaires, concierges et ambassadeurs de tri

De nombreux professionnels, gestionnaires ou concierges, ont été proactifs lors de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires. Toutefois, ceux-ci n'ont pas trouvé les outils de communication adéquats pour appuyer leurs démarches de sensibilisation des occupants en affichant notamment des consignes suffisamment lisibles, compréhensibles et correctes dans les locaux poubelles. Certains outils, certes améliorables, existent pourtant sur le site <https://www.arp-gan.be/fr/syndics-de-copropriete#Documentation>.

Il semble donc primordial de mettre à disposition des professionnels (gestionnaires d'immeubles, concierges, éventuellement sociétés de nettoyage) mais également des ambassadeurs de tri⁵¹, une boîte à outils de communication sur les consignes de tri et le devenir des déchets. Cette boîte pourrait prendre la forme d'un espace partagé, en ligne, comportant des **modèles d'affiche à télécharger et**

⁵¹ Voir le rapport Citizen Waste de mars 2023, disponible prochainement sur le site du Centre de Documentation de Bruxelles Environnement.



imprimer en format A4 (ex : messages-clés sur les erreurs de tri)⁵², ainsi que des **affiches-posters** (ex : A3 sur support papier ou autre pour les locaux extérieurs) à **commander**⁵³. Il est également essentiel d'assurer la **sensibilisation** et la **diffusion de l'information sur l'existence et le fonctionnement de cette boîte à outils auprès de ses différents publics-cibles** pour qu'elle soit effectivement utilisée.

Cela permettrait à ces différents acteurs de disposer d'outils élaborés par des professionnels de la communication et en cohérence (tant sur le fond que sur la forme) avec les autres outils de communication développés par BP ou BE au sujet du tri des déchets ménagers.

Cette boîte à outil pourrait également comporter :

- des **autocollants de consignes de tri par fraction à apposer sur les contenants intermédiaires** utilisés par les ménages dans leur logement, comme nous l'avons expérimenté dans un des dispositif pilote ;
- des **fiches pédagogiques**⁵³ à destination notamment des ambassadeurs de tri ;
- des **fiches pratiques** à destination des gestionnaires⁵⁴ ;
- des **trucs et astuces** de nettoyage et de lutte contre les odeurs⁵⁵ ou encore
- un **retour d'information simple et parlant sur les efforts accomplis ou objectifs atteints**⁵⁶.

4.5.3.6 *Un relai vers des contacts plus spécialisés*

Que ce soit pour la création d'un compost de quartier, de l'organisation d'un événement de sensibilisation, d'une formation ou d'une demande auprès de la commune (ex: placement de conteneurs enterrés ou posés à l'extérieurs, création d'un point d'apport volontaire ou d'un local poubelles spécifiques aux déchets alimentaires pour plusieurs sites, etc.), le service pourrait rediriger les gestionnaires en demande vers les contacts adéquats.

4.5.4 **Gestion des collectes hybrides chez Bruxelles Propreté**

Les situations mêlant à la fois des conteneurs collectifs pour certaines fractions et des sacs mis directement à rue par les occupants, ce que nous appelons gestion hybride, ajoute une couche de complexité pour les ménages. Cette situation est pourtant parfois inévitable au vu des contraintes du site (ex: local poubelles trop exigü pour l'ensemble des conteneurs, absence de point d'eau et avaloir, etc.).

La grille de diagnostic développée en commun (voir Chapitre 4) devrait permettre de mieux identifier les situations nécessitant la mise en place d'une collecte hybride et ainsi garantir que les deux types de collecte puissent se faire sans problème / oubli sur un même site.

4.6 Points concernant les autres fractions

Lors des visites de sites concernant le suivi de la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires, l'équipe de recherche a profité également de l'occasion pour collecter de l'information sur les autres fractions de tri ou sur les difficultés rencontrées de manière générale sur certains sites par rapport au tri des déchets ménagers.

⁵² Ce qui existe déjà en partie sur le site <https://www.arp-gan.be/fr/syndics-de-copropriete#Documentation>.

⁵³ <https://mesdechetsalimentaires.fr/espace-pedagogique/>

⁵⁴ <https://www.upcycle.org/type-ressource/fiches-pratiques/>

⁵⁵ <https://www.semocotom.com/web/fr/159-trucs-et-astuces.php>

⁵⁶ <https://www.semocotom.com/web/fr/33-le-tri.php>



Globalement, nous avons constaté les mêmes problématiques que celles précédemment évoquées dans le rapport Citizen Waste 2022. Il reste des endroits où le tri n'est pas fait ou fait de manière partielle.

4.6.1 Gestion et coût de l'enlèvement des encombrants

Comme cela avait déjà été mis en évidence dans nos rapports précédents, la gestion des encombrants et dépôts clandestins constituent une problématique majeure sur plusieurs sites visités. Un gestionnaire de SISP nous a fait part des montants dépensés sur l'ensemble de ses sites en une année pour l'enlèvement des encombrants par une société privée :

- 2021 : 42.615€ (volume inconnu)
- 2022 : 90.323€ (volume de plus de 600 m³)
- 2023 : 133.000€ (volume de plus de 1000 m³).

Le gestionnaire nous indique que, dans un premier temps, une communication est faite à l'attention des habitants afin qu'ils puissent faire le nécessaire pour évacuer le dépôt et que si le dépôt n'est pas enlevé endéans un certain délai, le montant de la prise en charge sera facturé à l'ensemble des habitants du site. Dans un second temps, le prestataire intervient et facture la SISP qui, à son tour, refacture les habitants. Ces frais sont répartis sur l'ensemble des occupants des sites concernés au travers des charges communes. Ils correspondent aux montants payés à des services privés d'enlèvement (dépôt et reprise de conteneurs "déchets en mélange").

L'offre d'un service d'enlèvement non nominatif pour les immeubles à appartements (Bruxelles-Propreté ou commune), favorisant tant que possible la collecte préservante pour la réparation et le réemploi, permettrait de réduire certains de ces coûts. Par ailleurs, l'offre même payante d'un service d'enlèvement sur place semble nécessaire pour que les gestionnaires puissent gérer la situation et la difficulté que la plupart des occupants peuvent avoir à se rendre aux Recyparcs.

4.6.2 Accessibilité PMR des conteneurs

Les conteneurs à gravité sont compliqués à utiliser pour certaines personnes âgées et les PMR. Dès lors, les concierges et le personnel de nettoyage laissent certains conteneurs ouverts pour faciliter le dépôt de déchets. A l'heure actuelle, les conteneurs adaptés aux PMR ne semblent pas être utilisés en Région de Bruxelles-Capitale. Il existe pourtant des conteneurs sur lesquels il est possible d'actionner une ouverture automatique via l'un des flancs du conteneur. Ce type de conteneur pourrait constituer une solution sur les sites habités par des PMR.



5 RÉALISATION D'UNE GRILLE DE DIAGNOSTIC DE LOCAUX POUBELLES

5.1 Contexte

Sur base de l'expérience accumulée lors de la réalisation des diagnostics de locaux poubelles en 2022-2023 et des visites de sites au second semestre 2023 concernant la mise en œuvre de l'obligation de tri des déchets alimentaires, il s'est avéré pertinent d'élaborer une grille de diagnostic des locaux poubelles à destination du service "Habitat vertical" de Bruxelles-Propreté dans le cadre de leurs missions d'accompagnement et à destination des gestionnaires de sites.

L'objectif de cette grille n'est pas de contrôler les sites ou de les sanctionner, mais bien d'identifier les points d'amélioration tant du point de vue de Bruxelles-Propreté et/ou de Bruxelles Environnement (ex : adéquation des conteneurs aux besoins, état de l'affichage des consignes sur les conteneurs, type d'affichage à proposer dans les locaux poubelles ou dans les valves de communication aux occupants, proposition d'actions de sensibilisation des occupants ou de formation du personnel, etc.), que des propriétaires ou gestionnaires.

Il s'agit d'un outil d'objectivation de la situation, d'aide et de suivi permettant aux deux parties d'avoir une base de discussion et d'actionner les leviers pour faire évoluer positivement le tri des déchets ménagers et sa qualité, en tenant compte de la situation de départ et des spécificités du site.

5.2 Méthodologie et présentation de l'outil

Nous sommes repartis de la grille de diagnostic des locaux poubelles développées lors de la réalisation des projets pilotes en 2022-2023. Cette grille a été enrichie sur base des constats posés lors des visites sur place des sites et des locaux poubelles associés.

Le contenu de la grille a été fixé en collaboration avec l'équipe de recherche Citizen Waste, Bruxelles-Propreté et Bruxelles Environnement. Pour ce faire, plusieurs réunions de travail ont été organisées ainsi que des remarques et commentaires dans un document reprenant les questions à intégrer dans l'outil.

Ensuite, l'équipe Citizen Waste a développé la grille sous forme de questionnaire dans un fichier Excel. Nous avons facilité les réponses avec des suggestions dans un menu déroulant afin de diminuer le temps nécessaire pour le compléter.

Trois premiers volets composent l'outil. Le premier est à compléter en amont par le gestionnaire du site. Le second est à compléter par l'équipe Habitat Vertical de Bruxelles-Propreté. Le troisième sera à compléter conjointement par le gestionnaire et l'équipe Habitat Vertical de Bruxelles-Propreté lors de la visite sur site.

A ce stade, l'outil doit soumis à un test de terrain afin de valider son fonctionnement et la pertinence de l'ensemble des questions. Sur base des observations de terrain, il pourrait être envisagé de supprimer certaines questions et/ou d'en ajouter d'autres. Les tests sur le terrain sont prévus à partir de janvier 2024.

A terme, deux volets supplémentaires viendront compléter l'outil. Le quatrième volet permettra d'établir un diagnostic en synthèse sur base des éléments complétés dans les trois premiers volets. Le dernier volet présentera un plan d'actions à mener pour répondre aux problématiques constatées. Ce



plan structurera les actions en fonction de leur faisabilité et de leur délai de mise en œuvre (court, moyen et long terme).

L'outil sera finalisé dans le courant du premier trimestre 2024.



6 CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce rapport conclut la recherche-action Citizen Waste entamée depuis 2019 pour le compte de Bruxelles Environnement par l'équipe de recherche-action COMASE-ULB.

L'accent a été mis sur la compréhension des connaissances, des pratiques concrètes de tri et des motivations des ménages. L'objectif de cette meilleure compréhension est d'identifier non seulement les freins mais surtout les leviers d'action potentiels à l'encouragement des gestes de tri d'une part et à l'amélioration de la qualité des fractions triées d'autre part.

Les approches méthodologiques utilisées ont été variées afin d'éclairer la problématique sous différents angles : revue de la littérature et benchmark, analyses statistiques et cartographie, entretiens compréhensifs de ménages et entretiens en face à face d'acteurs-clés pour capitaliser sur les expertises (notamment de vécu) de chacun, réalisation de focus groupes et de groupes de travail pour mobiliser l'intelligence collective, projets pilotes, visites et diagnostics de sites, élaboration d'outils (ex: canevas de formation, canevas d'une grille de diagnostic), et de recommandations portant non seulement sur la communication mais aussi la définition d'un service d'accompagnement, de ses rôles et outils potentiels.

6.1 Un contexte particulier et des situations spécifiques

Une première analyse bibliographique a permis de sélectionner une série d'indicateurs permettant d'expliquer les moindres performances de tri des ménages des centres urbains (densité de population, taux de bâtiments à plusieurs logements, taux de locataires) et de réaliser une cartographie régionale de ces indicateurs au niveau du secteur statistique.

Ces difficultés se cumulent également au niveau de certains immeubles, tels que copropriétés ou immeubles de logements sociaux. Ceux-ci ont fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en œuvre de projets pilotes tournant autour de quatre dispositifs permettant soit de faciliter le tri pour des ménages vivant dans un logement exigu (système de pré-tri compact, diagnostic de locaux poubelles), soit de faciliter la transmission de l'information et des connaissances vers les ménages en s'appuyant sur des pairs ou des acteurs-relais (ambassadeur de tri, amélioration des outils de communication). En ce qui concerne les flux de déchets, l'accent a été mis sur les encombrants d'une part et les déchets alimentaires de l'autre.

Des constats transversaux Plusieurs constats se retrouvent de manière transversale dans les trois rapports de la recherche-action Citizen Waste en ce qui concerne les pistes et leviers d'action pour améliorer le tri des ménages bruxellois.

6.1.1 **One size fits not all**

Les solutions uniques "one size fits all" ne permettent pas de répondre à la diversité des situations rencontrées. L'exemple des encombrants nous montre que les infrastructures de type Recyparcs ne sont pas simples d'accès pour qui n'a pas de voiture à disposition. Par ailleurs, le système d'enlèvement "à rue" sur rendez-vous auprès de Bruxelles Propreté ne semble pas répondre entièrement aux problématiques des ménages vivant en habitat vertical : manque d'espace de stockage dans les appartements en attendant le rendez-vous ou demande non individualisée d'enlèvement en cas notamment de dépôt clandestin dans les communs.



6.1.2 Une meilleure connaissance du terrain

ne meilleure caractérisation des habitats et habitants, mais aussi des spécificités de certains sites semble primordiale pour être en mesure d'offrir une réponse adéquate. Faciliter le tri dans les espaces restreints en proposant une solution pratique et compacte, conseiller les gestionnaires de sites sur l'ergonomie des locaux poubelles ou encore dialoguer avec des acteurs-relais et proposer une boîte à outils avec les supports de communication dont ils ont besoin sont autant de leviers potentiels pour améliorer le tri et la qualité des fractions. Chacune de ces solutions ne convient pas à tous et ne doit donc pas être déployée à grande échelle mais bien là où elles peuvent être utiles, en se basant sur un diagnostic de site et une coopération avec les acteurs locaux (gestionnaire, service de nettoyage/concierge, ambassadeurs, ménages).

6.1.3 Une approche multi-acteurs

La coopération avec les acteurs-relais semblent essentielles pour proposer des outils répondants aux besoins (ex: outils de communication, outils de suivi de collecte, outils de suivi d'accompagnement de site, mise à disposition de dispositifs adaptés, formations, conseils, liste d'acteurs-relais, etc.) en évitant que la charge (obligation de moyen, obligation de résultats) ne repose que sur les gestionnaires de sites et les habitants.

La mise en réseau des différents acteurs doit permettre de répartir la charge selon les compétences de chacun pour développer des outils, les diffuser auprès des intéressés ou les mobiliser directement.

Si l'accent a été mis dans cette recherche-action sur les flux d'encombrants et de déchets alimentaires, les visites de sites montrent que, dans certains cas, ce sont les gestes de base, relatifs aux autres flux triés déjà depuis longtemps dans la capitale qu'il reste des marges de progression importantes. Les sites concernés cumulent souvent les freins au tri et nécessitent une approche plus spécifique non seulement en termes d'accompagnement des gestionnaires et de formation/sensibilisation d'une grande partie des habitants mais aussi de facilitation et de simplification des gestes de tri au quotidien. Tout ne pouvant être mis en œuvre en une seule étape, un accompagnement a minima sur le moyen terme en privilégiant une approche progressive.

6.1.4 Harmonisation, simplification et cohérence

La récente obligation de tri des déchets alimentaires a été une occasion unique de suivre ce qu'une telle obligation représente comme besoins d'adaptation et contraintes réelles sur le terrain. La complexification du paysage (multiplicité des fractions, multiplicité des solutions de tri et des consignes de tri associées, multiplicité des acteurs, contraintes physiques du lieu, besoins particuliers des occupants, etc.) plaide clairement pour une harmonisation et une cohérence de la communication en la matière, une simplification (et si possible une harmonisation interrégionale) des consignes, la mise à disposition d'outils pour des acteurs-relais (ex: outils de communication appropriables, catalogue de formations, catalogue d'ateliers de faire-faire à mobiliser lors d'événements, catalogue de fiches pratiques et de conseils thématiques, etc.) mais surtout la mise sur pied d'un service d'aide et d'accompagnement, point de contact unique qui puisse répondre aux questions, conseiller, ou rediriger le cas échéant vers un autre service ou acteur. Plusieurs suggestions concrètes ou ébauches d'outils sont repris dans le travail. Nous vous renvoyons aux rapports et aux annexes pour plus de détails à ce sujet.



6.2 Limites du projet

Les points d'attention repris brièvement ici sont le résultat de l'étude de terrain et de l'identification des pistes d'amélioration du tri des déchets ménagers en Région de Bruxelles-Capitale. Nous sommes bien conscients que notre travail est loin d'être exhaustif.

En effet, nous nous sommes intéressés particulièrement aux situations complexes de l'habitat vertical qui ne sont, certes, pas représentatives de toute la Région bruxelloise, mais sur lesquelles les marges de progression sont très importantes.

Ensuite, nous n'avons pu tester que certains dispositifs compatibles avec les conditions temporelles, matérielles et financières du projet. Des pistes telles que l'incitation financière ou le déploiement d'un réseau de points d'apport volontaire n'ont été abordées qu'au travers d'une analyse de type "benchmark" ou de réflexions apportées par les différents acteurs interrogés sur le sujet. Enfin, la mise en œuvre concrète des recommandations reprises dans chacun des rapports nécessitera des moyens humains et financiers qui n'ont pas fait l'objet de ce travail. Néanmoins, l'étroite collaboration dont nous avons pu bénéficier tout au long du projet avec les services de Bruxelles Environnement et de Bruxelles-Propreté assure que les pistes développées ici sont bien appropriées et pourront être prises en considération sur base des moyens déjà disponibles.

6.3 Remerciements

Nous tenons encore à remercier l'ensemble des participants qui ont rendu cette recherche-action possible et l'ont enrichie progressivement de leurs expériences et réflexions : Bruxelles Environnement, Bruxelles-Propreté, gestionnaires de sites et service de nettoyage ou concierge de nombreuses SISP et copropriétés, et surtout les centaines de Bruxellois interrogés tout au long du projet.

Nous espérons que cette recherche leur aura permis de mieux se connaître et de tisser les premiers liens d'un réseau de collaboration multi-acteurs aux compétences complémentaires, œuvrant ensemble à l'amélioration du tri des déchets ménagers en Région de Bruxelles-Capitale.

6.4 Liens vers les différentes publications du projet

L'ensemble des rapports et synthèses produits depuis le début des travaux de « Citizen Waste » sont désormais disponibles en ligne sur le site de Bruxelles Environnement :

FR : <https://environnement.brussels/citoyen/nos-actions/projets-et-resultats/citizen-waste-une-recherche-action-pour-mieux-comprendre-les-performances-de-tri-des-dechets-des-menages-bruxellois>

NL : <https://leefmilieu.brussels/burgers/onze-acties/projecten-en-resultaten/citizen-waste-een-onderzoeksactie-om-de-sorteerprestaties-van-de-brusselse-huishoudens-beter-te-begrijpen>



7 ANNEXES

7.1 Grilles d'entretien pour les visites

7.2 Enquête déchets alimentaires (FR et NL)